

Analyse Contextuelle Commune(ACC) des
Acteurs de la Coopération Non
Gouvernementale(ACNG)
Burkina Faso

Table des matières

Listes des acronymes.....	4
Avant propos	6
1 Description de la façon dont l'analyse contextuelle commune a vu le jour et du processus de participation des ACNG, de leurs partenaires locaux et éventuellement de tout autre partenaire local présent	7
1.1 Mode de création de l'ACC.....	7
1.2 Le processus de participation des ACNG.....	7
1.3 Le processus de participation des partenaires locaux et acteurs locaux.....	8
1.4 Le processus de participation d'autres acteurs locaux.....	8
2 Aperçu des programmes, projets, projets de synergie et projets de partenariat avec la coopération gouvernementale menés par l'ACNG, dans la période de cinq ans qui a précédé, dans le pays ou la région concerné....	10
2.1 Tableau récapitulatif des programmes et projets des ACNG participants	10
2.2 Projets de synergie.....	11
2.3 Partenariats avec la coopération gouvernementale	11
2.4 Liens avec les pays voisins et les ACC des pays voisins.....	11
2.5 Quelques constatations concernant la synergie.....	11
3 Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale	12
3.1 Aperçu des indicateurs importants.....	12
3.2 Analyse de la situation politique	13
3.3 Analyse de la situation socio- économique (en ce compris l'analyse du travail décent)	13
3.4 Analyse de la situation environnementale	16
3.5 Analyse par domaine d'intervention	18
3.5.1 Agriculture et secteur rural	18
3.5.2 Environnement : mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes naturelles	20
3.5.3 Santé.....	21
3.5.4 Culture, Education et Recherche	23
3.5.5 Gouvernance, Décentralisation et Justice	25
4 Description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics et de leurs principaux partenaires financiers	27
4.1 Description de la société civile locale et des principaux partenaires financiers.....	27
4.1.1 Notion de définition de la société civile.....	27
4.1.2 Description de la société civile au Burkina Faso.....	27
4.2 Description des administrations publiques, des autorités décentralisées, et leurs principaux partenaires financiers.....	30
4.3 Description des principaux partenaires financiers de la société civile et des administrations publiques et des autorités décentralisées domaine d'intervention	33
5 Analyse de la situation de la société civile locale, des administrations publiques et des autorités décentralisées, et des pistes envisagées pour favoriser les conditions de leur renforcement.....	34
5.1 Analyse générale de la situation de la société civile locale et des pistes envisagées pour favoriser les circonstances de leur renforcement.....	34
5.1.1 Analyse de la situation de la société civile locale	34
5.1.2 Pistes envisagées pour le renforcement de la société civile	34
5.2 Analyse de la situation des administrations publiques et des autorités décentralisées et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement.....	35
5.2.1 Analyse de la situation des administrations publiques et des autorités décentralisées.....	35
5.2.2 Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées.....	36
5.3 Analyse de la situation de la société civile, des autorités décentralisées et des administrations publiques dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement.....	37
5.3.1 Analyse de la situation de la société civile dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural.....	37
5.3.2 Pistes pour le renforcement de la société civile dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural.....	38
5.3.3 Analyse de la situation des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural	39
5.3.4 Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural	40

5.4	Analyse de la situation de la société civile, des pouvoirs publics et des autorités décentralisées, et du secteur privé dans le domaine de l'environnement (mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes naturelles) et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement.....	40
5.4.1	Analyse de la société civile dans le domaine de l'environnement	40
5.4.2	Pistes pour le renforcement de la société civile dans le domaine de l'environnement.....	41
5.4.3	Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de l'environnement.....	42
5.4.4	Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de l'environnement.....	42
5.5	Analyse de la société civile, de la situation des autorités décentralisées et des administrations publiques dans le domaine de la santé et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement.....	43
5.5.1	Analyse de la société civile dans le contexte de la santé.....	43
5.5.2	Pistes pour le renforcement de la société civile active dans le secteur de la santé.....	43
5.5.3	Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de la santé	44
5.5.4	Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de la santé 44	
5.6	Analyse de la société civile, de la situation des autorités décentralisées et des administrations publiques dans le domaine de la culture, l'éducation et la recherche et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement 45	
5.6.1	Analyse de la société civile dans le domaine de la culture, l'éducation et la recherche	45
5.6.2	Pistes pour le renforcement de la société civile dans le domaine de la culture, l'éducation et la recherche 46	
5.6.3	Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de la culture, l'éducation et la recherche.....	46
5.6.4	Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de la culture, l'éducation et la recherche	47
5.7	Analyse de la société civile, de la situation des autorités décentralisées et des administrations publiques dans le domaine de la gouvernance, de la décentralisation et de la justice et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement.....	48
5.7.1	Analyse de la société civile dans le domaine de la gouvernance de la décentralisation et de la justice....	48
5.7.2	Pistes pour le renforcement de la société civile active dans le domaine de la gouvernance, de la décentralisation et de la justice.....	48
5.7.3	Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de la gouvernance, de la décentralisation et de la justice.....	49
5.7.4	Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de la gouvernance, de la décentralisation et de la justice.....	49
6	Identification des acteurs pertinents en matière de développement.....	51
6.1	Acteurs pertinents en matière d'agriculture et de secteur rural.....	51
6.1.1	Société civile.....	51
6.1.2	Pouvoirs publics	52
6.1.3	Secteur privé	53
6.2	Acteurs pertinents en matière d'environnement (mines, énergie et gestion des déchets, catastrophes naturelles).....	54
6.2.1	Société civile.....	54
6.2.2	Pouvoirs publics	54
6.2.3	Secteur privé	55
6.3	Acteurs pertinent en matière de santé	56
6.3.1	Société civile.....	56
6.3.1	Pouvoirs publics	57
6.3.2	Secteur privé	58
6.4	Acteurs pertinents en matière de culture, d'éducation et de recherche	58
6.4.1	Société civile.....	58
6.4.2	Pouvoirs publics	59
6.4.3	Secteur privé	60
6.5	Acteurs pertinent en matière de gouvernance, de décentralisation et de justice	60
6.5.1	Société civile.....	60
6.5.2	Pouvoirs publics	61

7	Identification des types de partenaires possibles des ACNG	63
7.1	Domaine d'intervention Agriculture et secteur rural.....	63
7.2	Domaine d'intervention Environnement (mines, énergies, gestion des déchets et des catastrophes)	64
7.3	Domaine d'intervention Santé.....	64
7.4	Domaine d'intervention Culture, Education et Recherche	65
7.5	Domaine d'intervention Gouvernance, Décentralisation et Justice.....	65
8	Identification des futurs domaines d'intervention de chaque ACNG, compte tenu des acteurs pertinents	66
8.1	Aperçu des domaines d'intervention et des acteurs pertinents par ACNG.....	66
8.2	Modèle de changement pour les ACNG.....	69
8.2.1	Eléments communs aux différents domaines d'intervention.....	69
8.2.2	Modèle de changement en matière d'agriculture et de secteur rural	69
8.2.3	Modèle de changement en matière d'environnement (mines, énergie, gestion des déchets, préparation et réponse aux catastrophes)	71
8.2.4	Modèle de changement en matière de santé	71
8.2.5	Modèle de changement en matière de culture, d'éducation et de recherche	73
8.2.6	Modèle de changement en matière de gouvernance, décentralisation et de justice.....	74
9	Analyse des risques et opportunités par domaine d'intervention.....	76
9.1	Opportunités et risques communs aux différents domaines d'intervention.....	76
9.2	Domaine d'intervention Agriculture et secteur rural.....	76
9.3	Domaine d'intervention Environnement (mines, énergie, gestion des déchets et des catastrophes naturelles).....	76
9.4	Domaine d'intervention Santé.....	77
9.5	Domaine d'intervention, Culture Education et Recherche	77
9.6	Domaine d'intervention Gouvernance, Décentralisation et Justice.....	77
10	Analyse des possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG, avec la coopération gouvernementale belge et d'autres organisations et leur plus-value	78
10.1	Introduction : possibilités de synergie et de complémentarité.....	78
10.2	Possibilités – généralités	78
10.2.1	Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges	79
10.2.2	Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges et ONGI.....	80
10.2.3	Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges et la coopération gouvernementale belge.....	81
11	Annexes.....	82
11.1	Annexe 1 : liste des ACNG participants à la rédaction de l'ACC.....	82
11.2	Annexe 2 : planning détaillé du processus de rédaction.....	84
11.3	Annexe 3 : aperçu des réunions de travail de l'ACC Burkina Faso.....	85
11.4	Annexe 4 : aperçu des processus de consultation menés précédemment par des ACNG.....	87
11.5	Annexe 5 : bibliographie et documentation	94
11.6	Annexe 6 : aperçu des programmes/projets des ACNG au Burkina Faso entre 2010 et 2015.....	101
11.7	Annexe 7 : possibilités de synergies potentielles	107

Listes des acronymes

A

ACC :	Analyse contextuelle commune
ACF	Action Contre la Faim
ACNG:	Acteurs non gouvernementaux de la coopération belge
AFDB	Banque africaine de développement
APIL:	Action pour la promotion des initiatives locales
AEPA:	Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
APE:	Accords de partenariat économique
APGMV:	Agence panafricaine de la grande muraille verte
ASBC	Agents de santé à base communautaire

B

BAD:	Banque africaine de développement
BM:	Banque mondiale
BNSP	Brigade Nationale des Sapeurs Pompiers

C

CADBE :	Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
CCCo:	
CCFV:	Commission de conciliation foncière villageoise
CDE:	Convention relative aux droits de l'enfant
CDP:	Congrès pour le développement et le progrès
CFV:	Commission foncière villageoise
CEDEAO:	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIC:	Programme de l'internationale communale
CILSS:	Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au sahel
CITO:	Carrefour international du théâtre de Ouagadougou
CNSPE:	Coalition nationale du secteur privé et des entreprises contre le VIH Sida
CNT:	Conseil national de la transition
CONASUR:	Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation
CONAD :	Conférence nationale de la décentralisation
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD :	Conseil villageois de développement

D

DFID	Department for International Development (UK)
------	---

DGD:	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DGRE:	Direction générale des ressources en eau

E

ECOWAP:	Politique agricole de la CEDEAO
---------	---------------------------------

F

FAO:	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA:	Franc des compagnies financières africaines
FESPACO:	Festival international du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
FITMO:	Festival international de théâtre et de marionnettes de Ouagadougou
FPA:	Formation professionnelle par l'apprentissage
FPC:	Formation professionnelle continue
FPI:	Formation professionnelle initiale

G

GGF	Groupeement de Gestion Forestière
GIE	Groupeement d'Intérêt Economique

I

IGMVSS:	Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le sahel
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IPE:	Initiative pauvreté environnement
ITIE :	Initiative pour la transparence des industries extractives

L

LMD:	License, master, doctorat
------	---------------------------

M

MCA:	Millennium Challenge Account
MEDD:	Ministère de l'environnement et du développement durable
MEF:	Ministère de l'économie et des finances
MJFPE	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

N

NEPAD:	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
--------	--

O

OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIT:	Organisation internationale du travail
ONG :	Organisation non gouvernementale
OMD:	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS:	Organisation mondiale de la santé
OP:	Organisation de producteurs

ORFAO :	Observatoire régional du foncier rural en Afrique de l'ouest	PREGEC	Dispositif régional de prévention et gestion des crises
OSC :	Organisation de la société civile	PRIA :	Programme régional d'investissement dans l'agriculture
P		PRAI :	Principes pour un investissement agricole responsable
PAM	Programme alimentaire mondial	PSE:	Politique et stratégie en matière d'eau
PANA :	Programme d'action national d'adaptation aux Changements Climatiques	PTF:	Partenaire technique et financier
PAN-LCD :	Plan d'action national de lutte contre la désertification	R	
PAU:	Politique agricole commune de l'UEMOA	RPCA :	Réseau de prévention des crises alimentaires
PDA/ECV :	Programme décennal d'action du secteur de l'environnement et du cadre de vie	RSP :	Régiment de la sécurité présidentielle
PDC :	Parti pour le développement et le changement	S	
PDDAA :	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine	SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
PDSEB :	Programme stratégique de développement de l'éducation de base	SCADD:	Stratégie de croissance accélérée et du développement durable
PFL:	Produits forestiers ligneux	SDR :	Stratégie nationale de développement rural
PFNL:	Produits forestiers non ligneux	SFR	Service foncier ruraux
PIB :	Produit intérieur brut	SIAO :	Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
PME:	Petites et moyennes entreprises	SONAGESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité
PNAS :	Politique nationale d'action sociale	SSB	Services sociaux de base
PNDEL:	Politique nationale de développement durable de l'élevage	T	
PNDS	Plan national de développement sanitaire	TEC :	Tarif économique commun
PNE :	Politique nationale en matière d'environnement	TOD:	Textes d'orientation de la décentralisation
PNIA :	Programme national d'investissement dans l'agriculture	U	
PNSAN :	Politique nationale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	UE :	Union européenne
PNSR:	Programme national du secteur rural	UEMOA:	Union économique et monétaire ouest africaine
PNUD :	Programme des nations unies pour le développement	UNICEF:	Fonds des nations unies pour l'enfance
		UPC:	Union pour le progrès et le changement
		USAID	United States Agency for International Development
		W	
		WASH:	Water, sanitation and hygiene / eau, assainissement et hygiène

Avant propos

ACNG participants

Le processus ACC Burkina réunit 35 ACNG et est à lire en complément de l'ACC thématique « travail décent » Afrique de l'Ouest, du Nord et Palestine auxquels 6 ACNG ont pris part. La liste et les coordonnées détaillées des ACNG sont en annexe 1.

Neutralité

L'ACC vise à relater les résultats des échanges entre les organisations participantes sur leur propre vision et leur propre analyse d'un point de vue technique et opérationnel. Les positions qui seraient prises sur la base des informations contenues dans cette analyse de contexte ne lient que les organisations qui ont explicitement pris ces positions, et ne peuvent en aucun cas être considérées comme une position de l'ensemble des organisations ayant été impliquées dans le processus. En outre, aucune information mentionnée ne peut être considérée comme une prise de position politique ou idéologique de la part des organisations partenaires.

1 Description de la façon dont l'analyse contextuelle commune a vu le jour et du processus de participation des ACNG, de leurs partenaires locaux et éventuellement de tout autre partenaire local présent

1.1 Mode de création de l'ACC

Suite à l'enquête menée auprès de tous les ACNG, Oxfam-Solidarité a été désignée comme lead pour la création de l'ACC Burkina Faso.

Cette analyse s'est basée sur le cadre normatif disponible, le Vade-mecum approuvé par les couples, et les échanges avec les autres processus ACC. Au niveau du contenu, cette ACC se base sur les analyses récentes et documents de références disponibles sur le Burkina Faso. Ces documents ont été développés par les ACNG, leurs partenaires et des acteurs locaux ou internationaux importants. Sur cette base, les ACNG ont élaboré une ACC de manière inclusive, en consultant les acteurs locaux, de manière à obtenir un document validé par l'ensemble des membres de l'ACC. Le planning détaillé du processus est présenté en annexe 2.

Liens avec les ACC apparentées :

Des contacts ont été établis avec les ACC des pays voisins et, afin de garantir une cohérence régionale, les leads des différents **ACC pays d'Afrique de l'Ouest** se sont consultés et rencontrés; particulièrement pour aborder les enjeux agricoles et environnementaux en lien avec les institutions régionales ouest-africaines. Il a été convenu d'intégrer des éléments d'analyses communes sur le niveau régional au sein des différents ACC.

Enfin, des échanges réguliers ont eu lieu avec **l'ACC régionale thématique Travail décent**. En vue d'assurer le lien et la complémentarité entre l'ACC thématique et l'ACC pays, un représentant de l'ACC Travail décent a été désigné comme personne de contact de cette ACC au cours du processus.

En conséquence, pour l'analyse contextuelle commune du Burkina Faso sur le travail décent, nous faisons référence à l'ACC thématique Afrique de l'Ouest, du Nord et Palestine.

Le travail décent est un des trois thèmes prioritaires. Ce thème fait référence à l'Agenda Travail Décent de l'OIT, composé de quatre piliers : il doit s'agir (i), d'un travail librement choisi et productif, (ii) bénéficiant du respect des droits internationaux des travailleurs, (iii) donnant accès à une protection sociale et (iv) où les travailleurs sont entendus à travers un dialogue social.

L'analyse thématique a été réalisée au départ d'une vision internationale et régionale sur le thème, mais ce qui est présenté au niveau des domaines d'intervention, des types d'organisations partenaires et de leurs besoins en matière de renforcement de capacités indique des opportunités d'appui à l'échelle nationale. Dès lors, pour élaborer cette ACC thématique, les ACNG disposant d'une expertise démontrée dans le pays ont été impliqués activement. L'analyse thématique Afrique de l'Ouest, du Nord et Palestine sur le Travail décent reprend en détails les quatre piliers ou objectifs stratégiques de l'Agenda pour le Travail décent de l'OIT déjà cités plus haut.

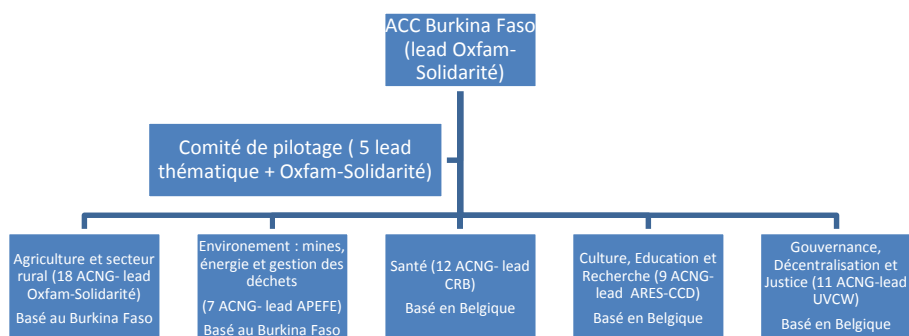
Au chapitre 3 de l'ACC Burkina Faso, le Travail décent est repris comme thème de l'analyse de la situation sociale du Burkina Faso. Ensuite, au cours du processus, les possibilités de complémentarité et de synergie en matière de Travail Décent ont été explorées. Elles sont reprises au chapitre 10 de l'ACC thématique. En ce sens, l'ACC-Burkina Faso et l'ACC thématique sont donc complémentaires et doivent être lues conjointement. Ensemble, elles constituent une seule et même analyse globale pour le Burkina Faso.

1.2 Le processus de participation des ACNG

Initialement 38 ACNG ont marqué leur intérêt pour l'ACC Burkina Faso. Afin d'organiser le travail, les membres se sont accordés, sur proposition du lead et en fonction des premières données récoltées (thèmes d'interventions...), sur un calendrier (annexe 2) et une méthode de travail par groupe thématique.

Cinq groupes thématiques correspondant aux différents domaines d'intervention ont ainsi été retenus par convention. La définition exacte du champ de chaque groupe a évolué légèrement au cours du processus afin d'éviter les doublons et assurer une couverture optimale des différentes thématiques. Le domaine d'intervention « environnement » a ainsi été scindé en deux volets : d'une part l'environnement en milieu rural (foresterie, lutte contre la désertification, gestion des ressources naturelles, gestion durable des terres ...) qui est présenté dans l'ACC avec le domaine d'intervention agriculture dans un regroupement « Agriculture et secteur rural » et, d'autre part, quatre domaines spécifiques d'interventions en environnement qui font l'objet d'un traitement à part.

Les ACNG se sont inscrits dans un ou plusieurs groupes. Un lead a été choisi pour chaque groupe thématique, l'ensemble de ces leads thématiques et le lead global formant un comité de pilotage de l'ACC. Des termes de références ont été élaborés pour les outputs attendus des groupes thématiques. Les groupes « Agriculture et Secteur rural » et « Environnement » ont mené leurs travaux depuis le Burkina Faso avec les représentants des ACNG et des partenaires locaux représentant les ACNG sans représentation permanente.



La participation des ACNG membres de l'ACC a été garantie par l'organisation de plusieurs réunions, l'usage d'une plateforme d'échanges en ligne et de réguliers échanges électroniques ou téléphoniques. (Aperçu en annexe 3). Des ACNG ont aussi participé au séminaire de consultation des acteurs locaux à Ouagadougou.

1.3 Le processus de participation des partenaires locaux et acteurs locaux

Jusqu'à aujourd'hui, les ACNG déjà actifs au Burkina Faso ont collaboré avec de nombreux partenaires. Ces partenaires et acteurs locaux ont été impliqués de plusieurs manières dans cette analyse commune :

- les analyses de contexte rédigées par les partenaires eux-mêmes ou par des acteurs locaux clefs ont été prises en compte (voir bibliographie-annexe 5) ;
- les partenaires, et parfois des acteurs locaux non partenaires, ont été impliqués de manière importante dans les analyses de contexte existantes des ACNG, et ces analyses ont fortement été utilisées pour la rédaction de l'ACC (un aperçu de ces consultations préalable se trouve en annexe 4) ;
- les partenaires ont parfois été consultés bilatéralement pendant le processus par certains ACNG sur des versions provisoires ou des chapitres spécifiques ;
- une sélection importante de partenaires et d'acteurs locaux (69 personnes au total) a pris part à différentes sessions constituant un séminaire de cinq jours d'ateliers de consultations ;
- un comité de relecture constitué de quatre experts locaux des différents domaines d'intervention a, en sus de sa participation aux ateliers de consultations, été engagé pour faire ses commentaires sur le document ;
- un consultant local a été chargé de veiller à la cohérence globale du document et à la prise en compte des critères transversaux Genre et Environnement ;
- partenaires ou non partenaires, des représentants de services techniques de l'Etat, de ministères et des autorités décentralisées ont été consultés, notamment en participant aux ateliers de consultation.

1.4 Le processus de participation d'autres acteurs locaux

1.4.1 Représentation belge

L'Ambassade belge a été tenue au courant du processus lors d'une réunion organisée par ses soins le 10 avril 2015 à la résidence du Consul. Une vingtaine d'ONG belges (et quelques partenaires d'ONG belges) étaient présents. Oxfam-Solidarité, en tant que lead ACC pour le Burkina Faso, a fait un compte-rendu du processus d'élaboration de l'ACC, en indiquant le mode opératoire de rédaction (participatif entre ONG belges). Elle a été conviée à assister comme observatrice aux ateliers de consultation et l'Ambassadeur et la nouvelle attachée de coopération ont été rencontrés en septembre 2015 pour faire le point sur le processus. Le représentant de WBI a aussi été convié aux ateliers.

1.4.2 ONGI

Les ONG internationales présentes sur le terrain et pertinentes pour les thématiques abordées ont souvent participé à l'élaboration des analyses contextuelles des ACNG membres de l'ACC. Nous pouvons citer Oxfam, UNICEF, Plan International, USAID... Leurs représentants ont également été invités à participer aux ateliers de consultations décrits ci-dessus (UNICEF, Plan International, Oxfam, USAID, Handicap International...)

1.4.3 UE

En 2014, l'Union Européenne a publié sa feuille de route pour l'engagement de l'UE envers la société civile ; cette analyse récente a servi largement dans l'élaboration du texte de l'ACC. Par ailleurs, la délégation de l'UE au Burkina Faso a été conviée aux ateliers de consultation.

2 Aperçu des programmes, projets, projets de synergie et projets de partenariat avec la coopération gouvernementale menés par l'ACNG, dans la période de cinq ans qui a précédé, dans le pays ou la région concerné

2.1 Tableau récapitulatif des programmes et projets des ACNG participants

(Un inventaire plus détaillé des programmes et projets est disponible en annexe 6.)

Nom de l'ACNG	Type de financement	Thématique
AADC	WBI	Eau, Santé
Africalia	DGD, UE	Culture (éducation, ...)
APEFE	DGD, WBI, Etat burkinabé	Agriculture irriguée
	DGD, WBI, Etat burkinabé	Secteur rural et Environnement (lutte contre la désertification, gestion des ressources naturelles, gestion durable des terres)
	Programme DGD WBI	Santé
ARES-CCD	DGD	Education Recherche
Autre Terre	DGD, WBI, CFSI	Agriculture
	DGD, WBI	Environnement et ressources naturelles (gestion des déchets)
Artsen Zonder Vakantie	Fonds propres	Santé
Broederlijk Delen	DGD	Agriculture (innovations paysannes, eau, gouvernance...)
	Fonds propres	Agriculture (environnement, éducation...)
Caritas International	Europaid, fonds propres	Sécurité alimentaire
Croix Rouge de Belgique	DGD, fonds propres	Préparation, prévention et réponse aux catastrophes, protection de l'enfance, diffusion des normes humanitaires, renforcement des capacités ; nutrition à base communautaire
	UE (ECHO)	Nutrition, eau et assainissement, Ebola
Défi Belgique Afrique	DGD, fonds propres	Eau et Assainissement
	Fonds propres	Education
	DGD, fonds propres	Agriculture et environnement
FIAN Belgium	Fonds propres	Agriculture et ressources naturelles
Handicap International	MAE Luxembourg, UE, Agence Française de Développement	Education, Santé, Reconstruction
Iles de paix	FBSA/FBS	Agriculture, (Education, Gestion de l'eau, Bonne gouvernance)
	UE	Sécurité alimentaire, Agriculture (Santé, Nutrition)
	DGD	Agriculture (Bonne gouvernance)
Institut de médecine tropicale d'Anvers	DGD	Santé
Médecins du Monde Belgique – Dokters van de WereldBelgië	WBI, Fondations, Fonds propres	Santé
Memisa	Fonds propres	Santé
Oxfam-Solidarité	DGD, Loterie Nationale, WBI	Agriculture (Gestion foncière, filières, gestion de l'eau...)
	DGD	Sécurité alimentaire
	DGD	Renforcement de la société civile, SSB
	WBI	Eau, changement climatique
Sensorial Handicap Cooperation	DGD	Education
Solidagro	FBSA	Agriculture, sécurité alimentaire
	FBSA	Eau, hygiène, assainissement
SOS Faim	DGD	Agriculture (gouvernance, résilience...)

Nom de l'ACNG	Type de financement	Thématique
	FBSA	Sécurité alimentaire
Tearfund	Fonds propres	Education
		Santé
		Infrastructures sociales et services
Trias	DGD	Agriculture (environnement, accès au crédit rural-financement, entrepreneuriat)
ULB Coopération	DGD, UE, AFD, UICN	Environnement (énergie, eau)
UVCW	DGD	Décentralisation - Gouvernance
VSF-B	USAID/OFDA, FBSA, IKEA/UNHCR, DFID	Agriculture (élevage)
		Environnement (ressources naturelles)
		Sécurité alimentaire
Vredeseilanden	DGD, UE	Agriculture

Un nombre important d'ACNG belges ont développé des interventions durant la période de référence témoignant du fort ancrage des acteurs belges dans le pays. 77 projets/programmes ont été/sont implémentés sur la période pour un total de près de 70 millions d'euros. Au vu du nombre d'ACNG impliqués et du nombre de projets ou programmes, ainsi que par les volumes financiers, les domaines du secteur rural, de l'agriculture, de l'environnement et de la résilience sont les plus présents. Education et santé sont deux secteurs bien représentés aussi. Les thèmes de renforcement de la société civile et de gouvernance sont présents de manière transversale et en stand alone dans certaines interventions.

2.2 Projets de synergie

Aucun projet de synergie (au sens d'un projet de synergie financé par la DGD sur la ligne du même nom) n'est à recenser sur la période 2010-2015.

2.3 Partenariats avec la coopération gouvernementale

Les ACNG présents au Burkina Faso n'ont pas de partenariat, en tout cas financier, avec les coopérations bilatérales non belges, exception faite de la France et du Luxembourg. Les ACNG ne reçoivent pas de financement pour leurs actions de la part de l'Etat burkinabé, à l'exception de l'APEFE. Néanmoins, au niveau national et décentralisé, les coopérations et recherches de synergie sont nombreuses.

2.4 Liens avec les pays voisins et les ACC des pays voisins

Les problématiques évoquées dans cette analyse présentent de nombreuses similitudes, notamment en matière d' « Agriculture et de secteur rural », avec d'autres ACC d'Afrique de l'Ouest. C'est pour ces raisons et au vu de l'importance des dynamiques régionales que les leads des ACC d'Afrique de l'Ouest ont cherché à se coordonner (cf. chap.1). On note aussi une série de synergies et de programmations communes à plusieurs pays de la région (Bénin, Mali...)

2.5 Quelques constatations concernant la synergie

L'inventaire des actions actuelles des ACNG laisse apparaître des synergies, au niveau organisationnel, informatif et opérationnel. (cf. annexe 6) Il est notable que ces synergies se développent tant avec les acteurs belges qu'avec d'autres ONGI (en Education ou en matière de lutte contre la désertification par exemple). Entre ACNG belges, on note une dynamique de synergie au niveau des programmes/projets dans l'Agriculture et le Secteur Rural autour d'actions communes, du partage de moyens ou de partenaires communs. Ces éléments sont discutés de manière plus aboutie dans le chap. 10.

3 Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale

3.1 Aperçu des indicateurs importants

INDICATEURS CLES (Sources: PNUD, CIA, AFDB, INSD, BM, Transparency Int., Freedom House)	2000 (sauf spécifié)	2013 (sauf spécifié)
Politique		
Freedom House Political Rights (0-7, 0= le plus libre)	4 (2001)	5
Freedom House Civil Liberties (0-7, 0= le plus libre)	4 (2001)	3
Indice de perception de corruption (Transparency Int.) (rang)		85/175 (2014)
Social		
Indice de Développement Humain	159/ 162	181/187
Coefficient de Gini	/	39,8
Population (en million)	11,2	16,93
Croissance annuelle de la population %	2,8	2,8
Pourcentage de Population Rurale	82,1	71,81
Espérance de vie à la naissance, en années	46,1	56,34
Taux de mortalité infantile (Pour 1000)	106 -199	66
Taux d'alphabétisation des adultes en %	23	28,7
Taux Brut de scolarisation en %	45,3	85
Indice de Développement Genre (rang)	0,306	0,924 (133/151)
Taux de prévalence VIH des hommes		0,4
Taux de prévalence VIH des femmes		0,5
Economique		
PIB (milliard de \$)	2,6	25,15
PIB par habitant (\$)	963	1.527,86
Croissance annuelle du PIB	6,4% (2005)	6,9%
Taux de croissance du PIB réel par habitant		4,1 %
Taux d'inflation		0,5%
Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB	0,6% (2005)	1,9%
Aide Publique au développement en % du PIB	12,4 (2005)	8,9
Stock de dette extérieure en milliard de \$	1,44	2,56
Pourcentage Population < 1 \$/jour (1,25 en 2013)	61,2	44,6
Pourcentage Population < 2\$/jour	/	81,1
Environmental		
Emission de CO2 (tonnes/ hab.)		0,11
Pourcentage de la population vivant sur des terres dégradées		73,2

3.2 Analyse de la situation politique

Le Burkina Faso vit un **tournant de son histoire politique** avec la fin du régime de Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 1987 suite à l'éviction de Thomas Sankara, dirigeant symbole du continent.

Pendant les 27 années de pouvoir de Compaoré, le Burkina Faso a été régi selon un modèle semi-autoritaire dans lequel répression politique et ouverture démocratique ont cohabité. Des institutions à vocation démocratique ont été mises en place mais sont restées peu opérationnelles en termes de jeu démocratique et fortement dépendantes du parti au pouvoir. Le Président a notamment su s'appuyer sur l'armée dont il est issu et sur les chefferies traditionnelles en pratiquant une certaine cooptation.

Certes, des tensions sont survenues de façon récurrente (affaire Zongo de 1998, affrontement militaires-policiers de 2006, émeutes contre la vie chère de 2008, crise de 2011...) mais le Burkina Faso a bénéficié d'une certaine stabilité politique. Le pays a bénéficié du repositionnement progressif de son Président comme médiateur de la sous-région, par exemple dans les crises ivoiriennes ou plus récemment malienne. Ses réseaux et le rôle stabilisateur du pays en bon terme avec les puissances occidentales (USA et France) ont contribué à préserver le Burkina Faso des conséquences néfastes des violences croissantes en Afrique de l'Ouest (Nigeria, Mali...). Notons aussi que le Burkina Faso est encore un des rares partenaires de Taiwan, ce qui l'exclut de fait de la plupart des dynamiques de la nouvelle Chine-Afrique.

Entre le 28 et le 31 **octobre 2014, un mouvement de désobéissance civile suivi d'une insurrection populaire** a mis fin au régime de Blaise Compaoré. La volonté du Président et de son parti (CDP et alliés) de modifier la constitution pour un 3^{ème} mandat a été le détonateur du mouvement. L'insurrection s'est appuyée sur la lassitude d'un pouvoir captant une grande partie de la richesse publique au profit de son clan, **l'incapacité du régime à réduire les inégalités**, les divisions au sein de l'armée et la montée en puissance d'une jeune génération urbaine. Elle s'est aussi appuyée sur une société civile et des médias plus ou moins indépendants qui se sont développés malgré des pressions liées à l'ambiguïté du régime Compaoré; c'est entre autres ce qui a permis la structuration de la contestation sociale ayant contribué à la chute du régime de Blaise Compaoré. Les partis politiques d'opposition ont aussi joué un rôle dans ce processus.

Le soulèvement était populaire (jeunes et femmes, aspirations démocratiques, relativement non violent et civique, structuré par des mouvements non partisans). Cela a été remarquable, au point d'y voir un exemple pour les pays voisins et plus, en évoquant un **« printemps africain »**.

Suite à cette insurrection, le pays est dirigé par un gouvernement de transition sous l'autorité d'Isaac Zida, premier ministre issu du corps de sécurité de l'ancien président (RSP) et par le président Michel Kafando, diplomate sous l'ancien régime. Un Conseil National de la Transition est aussi en place et réunit des représentants de la société civile, de l'armée et des partis politiques (ex majorité et opposition). Au niveau local, les conseils régionaux et communaux ont été démis de leurs fonctions au profit de délégations spéciales nommées qui devraient être remplacées à l'issue de nouvelles élections locales en janvier 2016.

L'année 2015 a été marquée par les tensions autour du sort du RSP et l'instauration d'un nouveau code électoral permettant l'exclusion de candidats ayant soutenu la réforme constitutionnelle dans les derniers jours du régime Compaoré. Un éphémère mais violent coup d'Etat animé par le RSP et le Général Gilbert Dienderé mi-septembre a mis en évidence un série de tendances dont l'analyse mérite d'être mieux approfondie: la puissante mobilisation populaire dans la capitale et en province avec toujours la jeunesse et les femmes en avant, témoignant d'un relatif consensus national autour de la poursuite de la transition, la relative maturité de l'armée régulière, l'influence du rôle clefs attribué au pays par la France et les Etats-Unis dans la sécurité de la région, le discrédit définitif du RSP, un certain ternissement de l'image des partis politiques qui ont soutenu le putsch, de fortes interrogations ou appréhensions vis-à-vis de la CEDEAO dans la médiation de ce conflit (et d'autres conflits du même type) et un regain de légitimité pour la transition...

Des perspectives pour les 10 ans à venir restent complexes à établir. A court terme, suite au coup d'Etat, le gouvernement de transition revenu au pouvoir va devoir organiser un report des élections prévues

initialement en octobre, sans excéder la fin de l'année 2015. La question de l'amnistie des putschistes de septembre 2015, celle de l'inclusion ou non des candidats exclus par le code électoral ou du sort du RSP restent en suspens. Les mouvements à l'origine de l'insurrection ont démontré une capacité de suivi de la qualité de la transition et de mobilisation large (syndicats, OSC...). Ils sortent renforcés du rôle joué pour faire échec au coup d'état ; alors que la crédibilité des partis politiques de l'ancien régime, particulièrement de leurs dirigeants actuels, qui ont soutenu ce coup d'Etat est atteinte.

Le Burkina fait face à une période d'incertitude quant à la confirmation des espoirs de démocratie qui requiert de la classe politique le rétablissement d'une confiance citoyenne en mettant fin à un système de prédation par des élites autour du pouvoir et ce quel qu'en soit le détenteur. La manière dont le nouveau président élu et son prochain gouvernement répondra aux **attentes de la jeunesse et des femmes** – fortement mobilisées depuis octobre 2014 – pour leur offrir ou non des perspectives d'avenir sera un élément décisif. Au niveau sécuritaire, la relative stabilité du Burkina Faso, dans un Sahel en crise (radicalisation...) pourrait être soumise à interrogation.

La scène politique actuelle, fragmentée avec plus de 140 partis, laisse entrevoir trois blocs : a) le CDP, ancienne majorité présidentielle toutefois discréditée, b) le MPP rassemblant principalement les dissidents de la dernière année du régime Compaoré, et c) l'UPC, les sankaristes, opposition historique. Le monde politique burkinabè est encore largement dominé par les hommes ; seulement 15% de femmes siégeaient à l'ancienne assemblée nationale ; elles restent peu présentes dans les organes de transitions avec 11% de femmes au CNT et quatre femmes ministres sur 26. Quelques femmes sont plus visibles, telle la présidente du PDC.

3.3 Analyse de la situation socio- économique (en ce compris l'analyse du travail décent)

Pays sahélien, le Burkina Faso fait partie des **pays les plus pauvres de la planète** ; il est dépendant de l'aide publique et fortement endetté. Selon l'index de la pauvreté multidimensionnelle, 82,8% (PNUD, 2014) de la population burkinabè est considérée comme pauvre en 2010. Malgré une légère amélioration de quelques indicateurs clés entre 2000 et 2013, le pays est encore loin de répondre aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Parmi les avancées, on peut noter une augmentation du taux brut de scolarisation, de la couverture vaccinale, de l'accès aux soins de santé, ou encore une stabilisation de l'évolution du VIH/SIDA. Par contre, la sécurité alimentaire demeure inaccessible pour certains groupes et très vulnérable aux chocs pour près de 50% de la population, le niveau des enseignements dispensés reste faible et les performances en matière de santé mauvaises (Cf. détails par domaine d'intervention).

Les femmes sont particulièrement affectées à travers leur accès limité aux ressources productives (terre, capital, crédit...). En 2009, le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) estimait le revenu annuel moyen des femmes à 895 \$US contre 1.354 \$US pour les hommes. Les femmes se recrutent dans les activités à bas salaires des secteurs rural et informel où elles constituent environ 60 % de la main d'œuvre (YEYE, 2015). Les instruments nationaux en matière d'équité de genre sont inspirés des initiatives régionales, continentales et internationales. Sur proposition du Burkina Faso, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté en 2012 la Résolution sur l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines dans le monde. Malgré des progrès dans les domaines de l'éducation des filles, la participation des femmes dans les instances de décision et l'équité entre les hommes et les femmes restent encore des défis qui conditionnent l'atteinte des OMD au Burkina et dans les pays de la sous-région.

Par rapport aux **droits des enfants**, le Burkina a ratifié en 1990 la convention relative aux droits des enfants (CDE) et en 1992 la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE). Au niveau national les droits des enfants sont également pris en compte dans le code des personnes et de la famille de 1989. Le pays dispose également de documents politiques publics de protection des enfants contre notamment la traite des personnes et les pires formes de travail. A ce titre, un Plan d'Action de Lutte contre la Traite et les Violences sur les Enfants est en relecture ; il se fonde sur la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS) de 2007. De façon

globale, malgré des efforts (entre autres dans l'éducation, la santé et le trafic des personnes), les droits et le bien-être de l'enfant restent encore faiblement couverts dans l'ensemble.

Selon le rapport mondial sur le handicap de l'OMS publié en 2011, 13,9% de la population burkinabé est en situation de handicap ce qui représenterait 2,3 millions de personnes. Au Burkina Faso, la marginalisation des personnes handicapées est très importante et multidimensionnelle: accès à l'instruction, à l'emploi, aux services de base (soins de santé, logement...). Cette situation de grande vulnérabilité est disparate selon les régions et le sexe des personnes handicapées : elle s'avère être plus importante en milieu rural et frapper plus durement les femmes et les filles.

Au plan économique, le PIB a été presque multiplié par 10 en 15 ans. Par contre, **la croissance économique favorable des dernières années n'a bénéficié qu'à une minorité de la population** alimentant les tensions politiques et sociales (grognés contre la vie chère). Les questions foncières, qui touchent à l'enjeu plus large des perspectives des jeunes et des futures générations, sont une source de tension continue, tant en milieu rural (bradages, spéculation foncière, déguerpissements en relation avec titres miniers et agrobusiness, etc.) qu'en milieu urbain et périurbain (lotissements, déguerpissements, etc.).

La croissance est tirée principalement par les secteurs tertiaire et primaire. Le Burkina a maintenu une croissance économique moyenne de 5,5%/an entre 2001 et 2012 (INSD 2013). La principale faiblesse de l'économie réside dans un manque de diversification de la gamme des produits exportables. La demande intérieure (consommation et investissement) a contribué aux progrès économiques réalisés. L'économie informelle est prépondérante. **L'augmentation démographique importante** a réduit les bénéfices de la croissance avec un nombre croissant de diplômés jeunes sans emploi. En 2012, plus de la moitié de la population avait moins de 18 ans et les perspectives soulignent la pérennité de cette tendance démographique pour au moins les 20 ans à venir. L'agriculture continue d'occuper plus de ¾ de la population active mais la population urbaine a fortement augmenté (près de 30% des burkinabés vivent en ville en 2013), alimentant les dynamiques de contestation et posant de réels défis pour l'avenir : e. a. offrir des services sociaux de base mais aussi un emploi aux millions de nouveaux urbains à venir.

La société burkinabé est souvent louée pour sa cohésion malgré les différents groupes ethniques la composant et la diversité des orientations religieuses qui la traversent ; toutefois cette construction d'une identité nationale plutôt réussie dans un pays où les revendications séparatistes ou ethno-régionalistes sont absentes ne doit pas masquer des tensions existantes (migrants et autochtones, agriculteurs et éleveurs). Des tensions politiques également subsistent autour de vérités officielles (affaire Sankara ou Zongo) considérées par plusieurs citoyens comme des mensonges d'Etat à élucider par la justice. A ces tensions, s'ajoutent les faits de l'insurrection populaire et du coup d'Etat de septembre 2015 avec plus d'une quarantaine de morts.

La situation économique du Burkina Faso est influencée par plusieurs dynamiques régionales. Les APE en voie de finalisation après un processus chaotique continuent de soulever les craintes de la société civile africaine, notamment à cause de leur impact supposé sur les filières économiques locales et principalement l'agriculture. Le Tarif Extérieur Commun (janvier 2015) protège assez peu le marché des pays de la région de la CEDEAO dont fait partie le Burkina Faso ; à ce titre, il fait l'objet de critiques des sociétés civiles nationales et de la société civile régionale. Les échanges commerciaux intra-régionaux ont progressé depuis 10 ans et représentent entre 10 à 12 % du total des échanges de la région. Au-delà de ce chiffre modeste, comparé à d'autres ensembles régionaux, se trouvent des dynamiques essentielles pour certains secteurs comme l'élevage. Des défis importants subsistent pour la sécurité alimentaire et la protection des marchés ouest-africains par rapport aux importations extérieures (riz, lait, textiles...).

Les tendances économiques internationales pèsent sur une économie burkinabé qui dépend de marchés internationaux volatiles pour ses deux plus importantes sources de devises : l'or et le coton.

Au niveau des enjeux et défis du **travail décent** au Burkina Faso, on note différents éléments.

Pour le pilier “créer des emplois durables”, il est nécessaire de :

- rendre possible un emploi rémunérateur et productif : (i) offrir des relations contractuelles de travail stables et transparentes (organiser la transition de l’informel vers le formel), (ii) améliorer la productivité des travailleurs de l’économie informelle par une amélioration de la formation professionnelle et un accès aux fonds de développement (micro-crédits, etc) en particulier pour les femmes et le milieu rural.
- rendre possible un emploi durable et librement choisi : (i) lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres (précarisation des revenus du travail) par des politiques actives et passives sur le marché du travail, (ii) lutter contre les formes modernes de l’esclavagisme et du travail forcé.
- Organiser un marché du travail accessible et inclusif du plus grand nombre et offrant de plus grandes sécurités d’emploi (Loi métiers, code du travail, Loi sur les agences privées d’emploi)

Pour le pilier “garantir les droits au travail”, il faut: (i) garantir l’effectivité des droits des travailleurs par un système judiciaire efficace, accessible et impartial et étendre la couverture de ces droits des travailleurs aux catégories les plus vulnérables (travailleurs de l’informel, femmes, journalistes); (ii) systématiser la ratification des instruments de l’OIT (en particulier la R204) et assurer un suivi de mise en œuvre au sein des organes du dialogue social (en particulier sur la lutte contre le travail des enfants); (iii) organiser un système d’inspection du travail dans tous les secteurs.

Pour le pilier “protection sociale”, il faut: (i) étendre la couverture des travailleurs aussi bien dans le secteur public que privé, dans l’économie formelle qu’informelle, (ii) rendre accessible le système de soins de santé par des politiques publiques durables, autonomes, actives et contributives, (iii) renforcer les capacités des mutuelles et assurer la participation des partenaires sociaux

Pour le pilier “promouvoir le dialogue social”, il faut (i) assurer la liberté syndicale de s’organiser et de négocier pour tous les travailleurs (économie formelle et informelle), (ii) renforcer les capacités des syndicats libres et démocratiques pour qu’ils puissent servir aux besoins des catégories les plus vulnérables à protéger, encadrer et émanciper (jeunes, migrants, travailleurs de l’économie informelle...), (iii) organiser le dialogue social pour que les accords entre partenaires sociaux puissent couvrir le plus grand nombre de travailleurs (économie formelle et informelle) et résoudre les conflits sociaux (organisation faïtière du dialogue social)

3.4 Analyse de la situation environnementale

Le Burkina Faso fait face à des **problèmes environnementaux majeurs notamment une sahélisation progressive** qui se manifeste par une dégradation des terres et des ressources en eau, l’érosion de la biodiversité et les changements climatiques. On note également comme problèmes environnementaux : une mauvaise gestion des ressources naturelles (prise au sens large) due entre autre à une pression démographique croissante, un système énergétique non durable et des problèmes d’environnement urbain croissants. Ces problèmes environnementaux sont fortement marqués dans le nord du pays à vocation pastorale (région du Sahel) où ce mode de vie est en souffrance.

Changements climatiques

Le phénomène des changements climatiques se manifeste au Burkina Faso par la baisse tendancielle du volume de la pluviométrie et une mauvaise répartition, (migration des isohyètes 600, 800 et 1 000 mm) mais également par l’effet de serre. En outre, l’accroissement de la fréquence et de l’amplitude des catastrophes naturelles notamment les inondations et les crises alimentaires (entre 1991 et 2009, le pays a dû faire face à 11 inondations de grandes ampleurs et 3 sécheresses) constitue la première dimension du bilan du risque climatique lié aux changements climatiques. Le Burkina Faso est donc **un pays vulnérable** de plus en plus confronté à un cycle de catastrophes qui fragilisent et précarisent les populations. Cela se manifeste par des pertes humaines, des dégâts matériels et des pertes importantes au niveau agricole, avec un impact évident sur la sécurité alimentaire et l’économie.

Dégradation des terres et des ressources en eau

Le pays est caractérisé par **un processus de dégradation accélérée des terres**. En effet, sur un potentiel de 11 Mha cultivables, 34 % sont plus ou moins dégradés par des **causes anthropiques** (agriculture conventionnelle, élevage, tenures, bois-énergie, etc.) et **climatiques**. La progression de la dégradation des terres est estimée chaque année à au moins 105 000 ha. L'amenuisement des ressources naturelles rend davantage vulnérable le pastoralisme et exacerbe les conflits entre les différentes communautés. Au niveau des ressources en eau, le potentiel régresse de manière significative et ne répond plus aux besoins croissants du pays (pluviosité faible et aléatoire, ensablement des retenues d'eau et des cours d'eau, abaissement du niveau des nappes phréatiques). Les facteurs (domestiques, agricoles par l'utilisation croissante des intrants chimiques, urbains, exploitations minières) à l'origine d'une pollution croissante des ressources en eau apparaissent comme une source de détérioration qualitative de la ressource. En 2008, les coûts des dommages et des inefficiences relatives à la dégradation des terres et des forêts étaient estimés à 4.7 % du PIB et pour l'eau à 4.6 % du PIB (MEF-MEDD, 2011).

Érosion de la biodiversité

La biodiversité est marquée par une **érosion due aux fortes pressions des activités humaines** (agriculture conventionnelle, élevage, bois de chauffe, urbanisation, etc.) qui sont à l'origine d'une fragmentation ou d'une destruction des habitats naturels (dégradation du couvert végétal, assèchement des zones humides, etc.), d'une vulnérabilité croissante des espèces végétales (plantes médicinales, produits forestiers non ligneux) et animales et de la disparition de certaines d'entre elles. La dégradation de ces ressources naturelles est due à différents facteurs : accès au foncier non ou peu sécurisé, faible concertation intercommunautaire pour la protection des ressources communes, productivité faible des systèmes agricoles, d'élevage et piscicole qui sont extensifs et inadaptés, utilisation des intrants chimiques, faible conscience et faible maîtrise de la gestion durable des ressources naturelles et manque de valorisation de la biodiversité.

Pour répondre à ces défis, le Burkina Faso a développé et adopté de nombreux instruments d'orientation, de planification, des réglementations, codes ou programmes d'action. Le Burkina Faso participe notamment au Programme « Initiative Pauvreté Environnement » (IPE) lancé par les Nations Unies en 2005 et a ratifié plus d'une vingtaine de conventions et accords internationaux relatifs à l'environnement. Cependant, la multiplicité des plans et des cadres nuit parfois à une vision d'ensemble et leur mise en œuvre est encore limitée. Des outils et instruments peuvent être cités :

Au niveau du cadre politique : la Politique Nationale Forestière, le programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD), la Stratégie nationale en matière de diversité biologique, la Politique nationale en matière d'Environnement (PNE), opérationnalisée au travers du Programme décennal d'Action du Secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/ECV), l'existence d'un cadre stratégique d'investissement sur la gestion durable des terres.

Au niveau du cadre législatif : le code de l'environnement, le code forestier, le code hygiène, le code minier ; la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, celle d'orientation sur le pastoralisme, celle d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des risques humanitaires et des catastrophes ; la ratification d'une vingtaine de conventions et accord internationaux relatifs à l'environnement.

Au niveau du secteur de l'eau : de nouvelles orientations politiques (code de l'eau) recentrent le rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, transfèrent les compétences de maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales et impliquent les usagers dans le paiement des coûts et l'organisation de la gestion. Le genre est pris en compte dans le secteur de l'eau ; l'approvisionnement des ménages en eau reste une tâche principalement des femmes.

Au niveau de la prévention et de la réponse aux catastrophes naturelles (sécheresse, inondations) : Un plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes a été adopté en 2009 et révisé en 2013. Ce plan est mis en œuvre par le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) et ses démembrements aux niveaux régional, provincial, départemental et villageois. La politique nationale met l'accent sur les communautés et le développement de stratégies d'adaptation pour faire face aux catastrophes.

Cependant, peu de communautés disposent de ces outils (plans de préparation et réponse, système d'alerte précoce, etc.) pour pouvoir prévenir, se préparer et répondre aux risques et aléas auxquels elles font face.

Au niveau de la lutte contre la désertification : Le Burkina Faso participe à des efforts au niveau sous-régional pour lutter contre la perte de la diversité biologique et le changement climatique. Il est membre du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et participe à l'Initiative de la Grande muraille Verte Pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) regroupant plus de 20 pays africains. Le pays est signataire depuis juin 2010 de la Convention créant l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV). En juin 2012, le Burkina Faso a adopté sa stratégie et son plan d'action national relatif à l'IGMVSS en phase avec les lignes directrices sous régionales.

3.5 Analyse par domaine d'intervention

3.5.1 Agriculture et secteur rural

Le Burkina Faso, un pays agro-sylvo-pastoral confronté aux changements climatiques décrits ci-dessus, doit relever de grands défis pour **son secteur agricole et rural qui est la principale source de revenus du pays**. En effet, 40% du PIB provient de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche (Ministère de l'Agriculture, 2014). Les terres à potentialité agricole sont estimées à 11Mha dont seulement 5,7Mha sont cultivées. Les systèmes de production agricole reposent en grande partie sur des exploitations familiales de tailles diverses, **occupant environ 90 % de la population active** (Ministère de l'Agriculture, 2014). Le Burkina Faso a en partie pris la mesure des enjeux en étant l'un des pays à se conformer aux engagements de Maputo (10%) – bien que le calcul précis soit soumis à discussion.

Au plan régional, l'UEMOA et la CEDEAO dont le Burkina Faso est membre ont développé des politiques agricoles communes (PAU- Politique Agricole de l'Union et l'ECOWAP), inspirées d'initiatives continentales, en l'occurrence pour l'ECOWAP du NEPAD et son Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). La CEDEAO a aussi lancé le Programme Régional d'Investissement dans l'Agriculture (PRIA) d'où découlent les Programmes Nationaux d'Investissements dans l'Agriculture (PNIA)- PNSR au Burkina Faso. Le PRIA fédère les priorités régionales et combine les investissements et les réformes de politiques. Il est structuré autour de trois objectifs : (i) la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire (riz, maïs, manioc, bétail et produits animaux, produits halieutiques), (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole ; et (iii) l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation. L'UEMOA et la CEDEAO ont aussi développé des initiatives plus ou moins abouties en matière foncière dont l'*Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest* (ORFAO). Les organisations régionales (CILSS, UEMOA, CEDEAO) déploient aussi des synergies d'actions dans la prévention des crises alimentaires, via le RPCA/PREGEC par exemple. Enfin, le franc CFA, monnaie commune aux pays de l'UEMOA et lié à l'Euro, joue un rôle important dans la structuration économique régionale.

Par rapport aux politiques publiques du Burkina, le secteur rural (agriculture, élevage, environnement...) est pris en compte dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ; ses orientations sont précisées dans Stratégie Nationale De Développement Rural (SDR) et son programme d'opérationnalisation(PNSR). Au-delà des documents de politiques, certains **discours officiels orientent davantage le développement rural et la modernisation du secteur agricole vers des investissements pour l'agro business et les marchés d'exportation**.

L'agro business et la privatisation des services, souvent perçus comme une alternative pour le développement de l'agriculture de la sous-région, suscitent à la fois espoir et inquiétude chez les acteurs. L'espoir repose sur la mobilisation des financements du secteur privé. Ces investissements du privé peuvent se faire au détriment des petits producteurs (par ex. : par l'accaparement des terres rurales, le désinvestissement public dans l'agriculture familiale, la dépendance des grandes entreprises et la concurrence immédiate et forte) ; ce qui constitue des inquiétudes. Malgré la faible présence d'investisseurs étrangers au Burkina Faso, la création de pôles de croissance agricole, notamment pour la production rizicole, et l'adhésion en juin 2012 au cadre de

coopération du G8 pour l'appui à la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (NASAN) oriente davantage sur cette logique d'agro business. La NASAN s'exécute à travers le Programme National du Secteur Rural (PNSR). Dès le début, la société civile a exprimé ses doutes par rapport à cette initiative notamment en raison de son manque de transparence et de son potentiel à porter préjudice aux petits producteurs africains (accès aux semences, foncier) (MCNEELY, 2013- AFSA, GRAIN 2015 – OXFAM, 2014).. Le Burkina Faso a également rejoint le mouvement SUN (Scaling-Up Nutrition) en juin 2011. Ce mouvement promeut la mise à l'échelle au niveau des pays les plus affectés, des interventions directes pour réduire la malnutrition ainsi que le développement de stratégies nationales multisectorielles pour s'attaquer aux causes de la malnutrition. Pourtant les critiques et mises en garde par rapport à cette approche mettant l'accent sur les « produits » commerciaux et les solutions de haute technologie à la malnutrition, plutôt que des solutions émanant des populations et enracinées dans les droits humains et l'équité, s'accumulent (FIAN, 2015).

Tel que mentionné dans les chapitres introductifs, la production agricole ne couvre pas encore les besoins alimentaires de toutes les populations, notamment ceux des **communautés rurales qui sont les plus exposées aux crises alimentaires**. Le Burkina Faso a adopté en 2014 une Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) pour assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025 ; cette politique est soutenue par un Plan National de Sécurité Alimentaire et de Nutrition.

L'agriculture familiale qui concerne la grande majorité des populations rurales, assure de multiples fonctions économiques, environnementales et socioculturelles. En effet, la FAO (2014) constate que les petits agriculteurs produisent des denrées alimentaires de façon plus efficace et plus durable que les grandes plantations. Les exploitations familiales constituent une source importante de cohésion sociale au sein des familles et des communautés, et peuvent être une porte d'entrée efficace pour favoriser le respect des droits pour les femmes et les jeunes et faciliter leur participation active à la vie sociale, économique et politique. Les agriculteurs familiaux sont aussi ceux qui souffrent d'insécurité alimentaire. **Les femmes paysannes sont les plus vulnérables et défavorisées, ayant un accès et un contrôle limité sur les moyens de production** (tels la terre, l'eau et le financement), malgré leur rôle principal dans l'agriculture familiale. Les femmes contribuent à plus de la moitié des denrées alimentaires de base. Par contre, elles gagnent moins d'argent que les hommes agriculteurs (en moyenne 25% de moins – selon les Nations unies), ne représentent que 8% des propriétaires fonciers, et accèdent à seulement 10% du crédit disponible pour l'agriculture en Afrique de l'Ouest.

La question de l'accès aux moyens de production est cruciale. A cet égard, la sécurisation foncière constitue l'une des contraintes principales de développement de l'agriculture au Burkina Faso. Malgré la loi 34-2009 portant régime foncier rural, les possibilités de privatisation (individuelle ou communautaire) des terres ouvrent sur des risques de fragilisation des droits pour les populations rurales pauvres, et particulièrement les femmes et les jeunes. En effet le coût d'acquisition de l'attestation de possession foncière rurale risque de faciliter une accumulation des terres au détriment des exploitations familiales. Les élites nationales sont déjà impliquées dans des pratiques d'acquisition des terres rurales avec une faible mise en valeur ; ce qui contribue à réduire les espaces et exacerber les conflits fonciers entre les agriculteurs et éleveurs.

Ces contraintes et défis liés aux facteurs de production rejoignent les éléments évoqués dans l'analyse de la situation environnementale : protection et restauration du couvert végétal, de la biodiversité et des sols dans **un contexte de changement climatique et de pression démographique**. La diversification des activités agricoles appuyée sur des financements appropriés et des semences adaptées aux réalités locales constitue un élément clé dans la promotion d'une meilleure alimentation et d'une augmentation de la résilience des populations.

En milieu rural, **l'élevage** qui représente 18 % du PIB et 26 % des exportations en valeur, constitue **un levier important de renforcement des moyens de subsistance** des communautés agro-pasteurs. Il s'agit d'une épargne mobilisable en cas de besoin et elle revêt également une fonction sociale importante. Généralement, les femmes sont propriétaires de petit élevage (volaille, petits ruminants) et du lait des vaches. Les

investissements publics restent cependant faibles dans le sous-secteur rural avec moins de 5% du budget de l'Etat (PNDEL 2010).

Les aménagements pour la maîtrise de l'eau restent faiblement développés ; seuls 0,6% des terres cultivées sont irriguées et 9% des superficies irrigables sont valorisées (PNSR, 2011). Malgré les efforts de l'Etat pour développer la production de riz, le pays est encore fort dépendant des importations, entre autres à cause de l'absence de mécanismes de régulation des importations en relation avec les stocks disponibles de riz local. Le maraichage contribue de manière importante aux revenus des familles et à l'amélioration de la qualité des repas, et constitue une activité de contre-saison importante, surtout pour les femmes et les jeunes. Un point d'attention lié au maraichage et aux cultures irriguées concerne l'utilisation anarchique et abusive des intrants chimiques dont la plupart n'est pas homologuée.

D'autres activités du secteur concernent l'exploitation des Produits Forestiers Ligneux (PFL), des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), la faune et les ressources halieutiques. Elles sont importantes en termes d'emplois et de revenus générés pour les populations et l'Etat. Elles contribuent substantiellement au bilan énergétique du pays, à la sécurité alimentaire et à la mobilisation des devises par le biais des exportations avec un apport de l'ordre de 6,58% au PIB en 2008, soit une valeur de 243 milliards de FCFA (MEF-MEDD, 2011).

Enfin, globalement, **les produits locaux restent encore confrontés à des défis en termes notamment de qualité et de quantité** (disponibilité et accessibilité) pour conquérir davantage de marchés dans un contexte commercial défavorable (concurrence de produits importés) où ils sont parfois en **concurrence avec des modèles agricoles ultra-productifs** et intensifs en capital. Sur les marchés d'exportations vers l'hémisphère Nord (coton, sésame, fruits séchés...), le cadre commercial international est inéquitable - barrières tarifaires et non tarifaires, monopole/oligopole de grandes entreprises/commerçants, subventions- et limite le potentiel économique de certaines filières bien que le commerce équitable soit en développement.

3.5.2 Environnement : mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes naturelles

Tel qu'explicité au point 1.2 de l'ACC sur la méthode de travail, sont traitées dans ce domaine d'intervention environnement la problématique des mines, de l'énergie, de la gestion des déchets et de la gestion des catastrophes naturelles. Plus précisément pour le chapitre 3, à l'exception des 4 problématiques précitées, l'analyse environnementale se trouve au point 3.4 et 3.5.1.

Systeme énergétique non durable

La forte **croissance de la demande d'énergie** entraîne : (i) une surexploitation des ressources ligneuses, source de dégradation du couvert végétal et de la fertilité des sols, (ii) la destruction des puits primaires de séquestration de carbone indispensables à la régulation climatique, (iii) une pollution croissante de l'air en milieu urbain et (iv) de l'émission de gaz à effet de serre.

Problèmes croissants d'environnement urbain

L'urbanisation connaît une forte expansion au Burkina Faso, avec des répercussions sur l'environnement : (i) une démultiplication de la consommation des ressources naturelles (eau, énergie, alimentation, matériaux de construction, etc.), (ii) une accumulation et une concentration de nuisances en milieu urbain et le développement de l'insalubrité, (iii) développement de la précarité et de la pauvreté en rapport avec les impacts de la dégradation de l'environnement urbain, (iv) peu ou pas de gestion intégrée des déchets solides et manque d'infrastructure et d'investissement en la matière.

Impacts de l'industrie extractive

L'exploitation des ressources minières a connu, ces dernières années, un développement considérable au Burkina Faso. L'industrie minière reste dominée par la production de l'or ; l'extraction du cuivre, du manganèse et du nickel prend aussi un essor. L'or est exploité de façon industrielle et artisanale (orpaillage). Malgré les retombées économiques, **l'impact négatif** de cette activité est préoccupant, particulièrement pour les communautés locales sur les questions de la terre, de l'eau et des ressources naturelles. Elle engendre aussi des déplacements des populations et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage (perturbation de l'éducation)

et des pratiques de prostitution (parfois de mineures). En 2015 le CNT a adopté un code minier visant à mieux réglementer le secteur. Le pays qui a adhéré à l'ITIE en 2008 a obtenu le statut de pays conforme en février 2013.

Les catastrophes naturelles

Le Burkina Faso est confronté à de nombreux **risques environnementaux** qui entravent son processus de développement, et dont les principaux signes sont les sécheresses, les inondations et les invasions acridiennes... avec notamment pour conséquences des crises alimentaires.

3.5.3 Santé

Les principales maladies en santé publique au Burkina Faso sont le paludisme (36,4% des causes de décès en 2012), les infections respiratoires aiguës, la malnutrition (29,1 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et 8,6 % de malnutrition aiguë), la drépanocytose, les maladies diarrhéiques et les infections sexuellement transmissibles dont le VIH/sida (prévalence du VIH chez les jeunes (15 -24 ans) est de 0.3%), la tuberculose, la lèpre et les maladies tropicales négligées. En outre, le pays est régulièrement confronté à des flambées épidémiques (méningite cérébro-spinale, rougeole, fièvre jaune, choléra). L'apparition en 2014 de la Maladie à Virus Ebola en Afrique de l'Ouest fait aussi peser un risque au Burkina-Faso. Par ailleurs, l'impact des infections sévères bactériennes et la résistance aux antibiotiques sont considérables et à peine étudié. Une étude pilote à l'Unité de Recherche Clinique de Nanoro (2013) démontrait des infections bactériennes sévères chez 9,7% des enfants suspects du paludisme, avec un taux de mortalité de 23,4%. D'autres indicateurs encore mal documentés concernant les maladies non transmissibles évoluent défavorablement (traumatismes dus aux accidents de la route, maladies chroniques, hypertension, diabète, insuffisance rénale, cancer). Nombreuses sont les maladies qui occasionnent des complications dégénératives et qui sont de grands vecteurs d'incapacité et de handicap. Avec la malnutrition, elles sont à l'origine de déficience et/ou de retard de développement psychomoteur pour les enfants

Concernant les **disparités liées au genre**, les femmes en âge d'avoir des enfants sont très vulnérables aux affections liées aux grossesses rapprochées ou non désirées (seulement 15 % des femmes mariées entre 15 et 49 ans utilisent la contraception moderne). Les complications obstétricales sont ainsi responsables à 80 % des décès maternels. En outre, d'autres facteurs d'inégalité des femmes face à la santé existent, tels qu'une plus faible accessibilité aux services de santé (faible pouvoir d'achat et de décision au sein du ménage), les mutilations génitales féminines, les avortements clandestins, le mariage précoce (qui renforce notamment les risques de décès en cas de grossesse et d'accouchement) et les pesanteurs socio-culturelles en général.

Au niveau de **l'hygiène et de l'assainissement**, en 2011, 10% des ménages ruraux utilisent les latrines traditionnelles et 75% pratiquent la défécation à l'air libre. 26% de la population rurale consomme de l'eau des sources non-protégées (eaux de surface, puits non couverts). Seul 19% de la population accède à un système d'assainissement. 6 ménages sur 10 déposent leurs déchets dans la rue ou dans des dépôts sauvages. 2,3% des ménages ont recours au réseau d'égouts ou à des puisards. Il y a également un impact potentiel des mines artisanales sur la pollution de l'eau et donc sur la santé des habitants. Des éléments pointent l'effet négatif sur l'état de santé des populations de l'orpillage artisanal et l'utilisation des insecticides. L'utilisation d'insecticides soit non homologués soit de manière non adéquate pouvant avoir un impact direct sur la toxicité des aliments mais également augmenter la résistance des insectes (ex: moustiques,..) vecteurs de maladies (ex: paludisme). Il n'existe toutefois pas à ce jour d'enquête nationale sur ces sujets.

Le **taux de mortalité** générale est élevé au Burkina (11,8‰). La mère et l'enfant constituent les groupes les plus vulnérables. Le taux de mortalité maternelle est de 341 pour 100000 naissances vivantes en 2010 (EDS, 2010). Les taux de mortalité chez l'enfant sont également élevés : le taux de mortalité infantile de 65 pour 1000 naissances vivantes et le taux de mortalité infanto-juvénile est de 129 pour 1000 naissances vivantes. Les causes de morbidité et mortalité néonatales sont essentiellement les infections sévères (32%), la prématurité/faible poids à la naissance (22%), l'asphyxie (21%) et le tétanos néonatal (12%). Les décès infanto-juvéniles sont dus à la pneumonie (24%), au paludisme (20%), à la diarrhée (19%), aux causes

néonatales (18%), au VIH/SIDA (4%) et à la rougeole (3%). Ces décès surviennent sur des terrains de malnutrition dans 54% des cas, cette dernière étant principalement due au Burkina au manque de connaissances des bonnes pratiques et de disponibilité des aliments de qualité. La pauvreté et l'insuffisance d'accès à des services de base de qualité (eau potable et assainissement, services de santé, éducation, logement) sont quelques-uns des défis affectant l'état de santé de la population burkinabé et qui impactent la morbidité et la mortalité. Dans un contexte d'éloignement des structures, le manque de connaissances et de moyens des communautés pour prévenir et répondre aux problèmes de santé et d'hygiène, y compris urgents (épidémies, accidents domestiques) renforce les risques.

La consommation de drogue : la prévalence la plus élevée au monde de l'usage du cannabis est constatée en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. En 2010, près de 12,4 % des adultes d'Afrique de l'Ouest âgés de 15 à 64 ans ont consommé du cannabis. Par ailleurs, au Burkina Faso, 20% des personnes consommant des drogues mentionnent consommer de la cocaïne et des stimulant de type Amphétamine (STA).

L'accessibilité aux soins médicaux primaires, secondaires et paramédicaux de qualité reste très limitée pour la grande majorité des Burkinabés pour des raisons financières, géographiques et culturelles. De nombreuses expériences d'offre de services à base communautaire ont été développées pour améliorer l'accès des soins de santé. Il existe un cadre légal propice au développement des mutuelles sociales au niveau UEMOA (Règlement n°07/2009/CM/UEMOA) et un processus national pour l'adoption de l'Assurance Maladie Universelle est en cours en 2015.

La bonne qualité des soins médicaux primaires, secondaires et paramédicaux, définie par le nombre de professionnels médicaux disponible sur le terrain (à côté du patient), le niveau de professionnalisme et l'empathie est limitée due (i) à l'insuffisance d'accès aux infrastructures d'enseignements/stages modernes et efficaces, (ii) au manque de formation continue et à l'insuffisance de la qualité de l'offre de formation initiale et continue adaptée aux besoins du système de santé et (iii) à l'attitude du professionnel de la santé envers les patients. Concernant **l'offre de soins**, le sous-secteur sanitaire public cohabite avec celui privé qui compte 398 structures majoritairement à but lucratif (81%) et des établissements confessionnels gérés par des associations et ONG. Le secteur privé (à but lucratif et confessionnel), est très développé surtout dans la capitale et à Bobo-Dioulasso, et contribue à la fourniture des services de santé aux populations en collaboration avec les pouvoirs publics. Les entreprises travaillant dans le secteur de la santé sont regroupées au sein d'une association dénommée (CNSPE). Cette association fait partie de la plateforme de la société civile pour la santé. Le secteur traditionnel privé ou les « tradipraticiens » de santé sont aussi assimilés au secteur privé.

La Politique nationale de santé a comme objectif de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations. La mesure de ce résultat démontre qu'une attention spécifique est portée à la réduction des taux de mortalité des mères et des enfants (inclus néonatale), ainsi qu'aux maladies dont la létalité est importante à savoir : le paludisme, la tuberculose, le VIH et la malnutrition. Cette politique est traduite dans un plan de développement sanitaire (PNDS 2011-2020). Il existe plusieurs documents stratégiques en plus de cette politique et de ce plan. Le **Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (AEPA)** constitue l'instrument par lequel le Burkina Faso vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour le secteur AEPA. Il a pour objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005. Citons également la « Stratégie nationale de développement de la réadaptation fonctionnelle 2010-2020 » qui correspond à une première tentative du Ministère de la Santé pour améliorer le secteur des soins réadaptatifs particulièrement peu développés malgré des besoins très importants.

Au niveau du **financement du secteur**, malgré une participation encore importante des populations et des Partenaires Techniques et Financiers, des efforts sont faits par l'Etat à travers une augmentation du budget national de la santé de 30% de 2007 à 2012.

3.5.4 Culture, Education et Recherche

Les différents aspects de cette thématique assez large seront traités de manière successive dans l'ordre suivant : culture – éducation de base – enseignement secondaire et formation technique et professionnelle – enseignement universitaire et recherche – enseignement des personnes vivant avec un handicap.

Culture

La culture contribue à la formation du revenu national ; en 2009, elle a apporté 2,02% du PIB, soit 79 677 millions de FCFA. Elle génère des emplois directs pour 164 592 personnes, et a aussi des effets positifs indirects sur les emplois du secteur tertiaire (hébergement, restauration, artisanat, transports et éducation).

En outre, la culture et les arts jouent un rôle social, politique et symbolique très important dans les différentes communautés. Ils constituent un levier pour l'affirmation de valeurs identitaires, la prévention et la gestion des conflits, la recherche de la cohésion communautaire. Ils demeurent des moyens d'expression accessibles à toutes les couches de la société, contribuant ainsi à l'expression démocratique et au renforcement de la bonne gouvernance.

Le Burkina Faso se positionne parmi les pays africains les plus dynamiques sur le plan culturel. La richesse du patrimoine culturel et la créativité des acteurs ont conduit à l'émergence de nombreuses activités culturelles d'importance qui soutiennent le rayonnement international du pays. Ce sont entre autres : le Festival International du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), la Semaine Nationale de la Culture (SNC), le Festival International de Théâtre et de Marionnettes de Ouagadougou (FITMO), les Nuits Atypiques de Koudougou (NAK), le Festival Yeleen (Contes), Jazz à Ouaga (festival de Musique Jazz). Plusieurs plateformes fédératives travaillent à améliorer les conditions de production et de diffusion du secteur, par une mutualisation de leurs capacités et de leurs compétences ; les plus visibles sont : La Plateforme Culturelle du Burkina Faso (PCBF), le Carrefour International de Théâtre de Ouagadougou (CITO), les Cartel et la Plateforme « Plus Loin Ensemble » (PLE). Plus récemment, la Coalition des artistes et intellectuels du Burkina Faso a rendu un mémorandum pour inciter les prochains mandataires politiques du pays à mettre la culture au centre des politiques publiques.

Au plan institutionnel, l'Etat et ses partenaires accompagnent la dynamique culturelle, à travers plusieurs instruments de politique et d'aide à la promotion de la culture :

- adoption de cadre politique et législatif (Politique Nationale de la Culture –PNC, Stratégie Nationale de Développement des Industries Culturelles et Créatives –SN-DICC, Stratégie Nationale de Valorisation des Arts et de la Culture dans les ordres d'enseignement – SNVAC, adoption du statut de l'artiste...);
- mise en œuvre du Programme de Développement des Entreprises Culturelles (PDEC), et du Programme de Protection et de Promotion des Produits Culturels et Artistiques (PPCA) ;
- inscription en 2011 de la Culture comme un des « piliers de la croissance accéléré » dans la SCADD;
- institution en 2013 des Prix Lompolo pour encourager les professionnels du monde théâtral ;
- mise en place de l'Agence de Développement des Industries Culturelles et Créatives (ADIC) ;
- opérationnalisation du projet "Décentralisation et politique culturelle : un nouveau modèle de gouvernance de la culture au Burkina Faso" (sur fonds FID).

Education et recherche

Le Burkina a une **population jeune à croissance rapide, majoritairement rurale peu instruite et peu qualifiée**. Le système éducatif au Burkina Faso reste marqué par **des défis importants quant à la qualité de l'enseignement** et aux fortes inégalités d'accès et de réussite entre filles et garçons, entre hommes et femmes, entre zones urbaines et zones rurales. Ce système éducatif dans sa composante formelle, comprend quatre ordres d'enseignement : le préscolaire, le primaire, le secondaire et le supérieur. La Loi d'Orientation de l'Education du 30 juillet 2007 a permis à l'Etat burkinabé d'engager une réforme de son système éducatif, en visant un système éducatif plus adapté au développement socioéconomique et culturel du pays.

La Politique Sectorielle de l'Education (PSE 2014-2023) se veut le cadre d'opérationnalisation de l'axe 2 de la SCADD, à savoir la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale, qui intègre les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la formation technique et professionnelle, et de la promotion de la protection sociale.

L'éducation de base

L'objectif du projet mondial '**éducation pour tous**' pour le cycle primaire ne sera pas atteint à l'échéance 2015. Des progrès ont été réalisés notamment au niveau de la scolarisation des filles ; le taux net de scolarisation primaire est de 65,2 % pour les garçons et 61,10 % pour les filles (UNICEF 2008-2012).

L'enseignement secondaire

Il comprend (i) l'enseignement secondaire général et (ii) l'enseignement secondaire technique et professionnel. L'enseignement secondaire général constitue un cycle unique de trois ans et est couronné par le Baccalauréat d'enseignement général. Il prépare aux Études universitaires. L'enseignement secondaire technique et professionnel s'organise autour de formations qui préparent les jeunes à l'exercice ou au choix d'un métier ou d'une filière de formation. **La formation technique et professionnelle** comprend la formation professionnelle initiale (FPI), la formation professionnelle par apprentissage (FPA) et la formation professionnelle continue (FPC).

Le système éducatif burkinabé connaît un **taux de déperdition et d'inégalité élevé pour tous les niveaux** : près de 60% des garçons (et 40 % des filles) des ménages les plus aisés accèdent au premier cycle de l'enseignement secondaire, contre 5 % seulement au sein des ménages pauvres et très pauvres (ETA 2012).

L'éducation formelle et non formelle reçoit à peine 10% de la population potentielle à former. La majorité des instituts de formation sont concentrés dans la capitale et la ville de Bobo-Dioulasso.

Un certain **nombre de problématiques** a été souligné au primaire et secondaire par la PSE (PSE 2014-2023) :

- insuffisance de l'offre éducative (manque d'infrastructures, personnels enseignant et encadrement pédagogique) ;
- problème d'accès à la formation secondaire ;
- insuffisance de l'efficacité externe et efficacité interne du système éducatif - (Inadéquation formation/emploi) ;
- absence/insuffisance de processus de décentralisation au niveau éducatif ;
- insuffisance de personnel et d'encadrement pédagogique (défi au niveau de la valorisation et la motivation des enseignants) ;
- manque d'un cadre de concertation avec toutes les parties prenantes ;
- insuffisance dans l'équité du système éducatif ;
- insuffisance des fournitures de services sociaux aux élèves et étudiants.

La formation universitaire

Les difficultés sont liées notamment à **l'accroissement du nombre d'étudiants, l'insuffisance des infrastructures et du personnel enseignant, la faible déconcentration des universités et la faiblesse des ressources financières et matérielles**. Un autre défi est la généralisation du système LMD (Licence, Master, Doctorat) qui est l'axe central d'une meilleure adaptation des filières de formations universitaires au marché de l'emploi. L'appui à la recherche consiste à doter de moyens les unités de recherche pour la réalisation d'activités en lien avec les différents projets exécutés par les ministères. Un plan de recrutement est mis en œuvre par l'Etat burkinabé pour assurer la relève dans les domaines prioritaires de la recherche. L'appropriation des technologies par les utilisateurs fait également partie des orientations dites prioritaires du gouvernement.

La formation des personnes vivant avec un handicap

Différentes études indiquent qu'entre 15% (OMS) et 7,5 % des personnes vivent avec un handicap (RGHP, 2006). Sur ce total, il y aurait 12% de sourds et 17% d'aveugles, dont 3,7 % des sourds et 2,9 % des aveugles de

plus de 10 ans sont alphabétisés (RGHP, 2006). **Les personnes avec un handicap sensoriel ont difficilement accès au marché du travail et à l'éducation.** Un des objectifs du millénaire est : l'Education pour Tous donc également pour les personnes avec un handicap. Le droit à l'enseignement pour les enfants handicapés au Burkina Faso a été intégré au Programme Stratégique de Développement de l'Education de Base (PDSEB) 2012-2021. L'Etat burkinabé a mis en pratique les premières initiatives pour favoriser l'enseignement pour les personnes avec un handicap depuis 2014.

3.5.5 Gouvernance, Décentralisation et Justice

Gouvernance de la décentralisation

La Constitution de 1991 mentionne explicitement l'organisation du territoire en collectivités. Sur cette base, le Burkina a commencé un processus de décentralisation (chap. 3), avec cinq premières lois adoptées en 1993. En 1998, quatre lois ont été adoptées sous forme d'un recueil des Textes d'Orientations de la Décentralisation (TOD), comportant des lois relatives à :

- l'orientation de la décentralisation (n° 040/98/AN du 3 août 1998) ;
- l'organisation de l'administration du territoire (n°041/98/AN du 6 août 1998) ;
- l'organisation et fonctionnement des collectivités locales (n° 042/98/AN du 6 août 1998) ;
- la programmation de la mise en œuvre de la Décentralisation (n° 043/98/AN du 6 août 1998).

Ces quatre lois ont insufflé une dynamique particulière au processus de la décentralisation au Burkina Faso qui était mis en œuvre seulement dans les centres urbains. Après des modifications en 2001 et 2003, une loi n°055/2004/An a été adoptée sous forme d'un code général des collectivités territoriales (CGCT). Avec cette loi, la décentralisation est caractérisée par la couverture de l'ensemble du territoire avec 47 communes urbaines (dont deux à statut particulier) et 302 communes rurales, d'où l'appellation « communalisation intégrale ». Elle a également permis la mise en place de 13 collectivités régionales. Le Burkina Faso dispose également d'une Politique nationale de bonne gouvernance (2005-2015) qui soutient la décentralisation.

La décentralisation consacre **le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.** Les élections locales d'avril 2006, suivies de celles de décembre 2012, ont permis de mettre en place des conseils municipaux et des conseils régionaux pour toutes les collectivités territoriales. Les communes rurales et urbaines sont constituées de villages et/ou de secteurs. Les villages sont impliqués dans l'animation citoyenne et le développement local à travers les Conseils Villageois de Développement (CVD) qui regroupent les forces vives des villages.

La décentralisation constitue également l'un des piliers de la SCADD. Un Cadre stratégique de Mise en œuvre de la Décentralisation (CSMOD, 2006-2015), constitue un instrument d'organisation de la mise en œuvre de la décentralisation suivant des axes prioritaires. Malgré certaines avancées en matière de participation citoyenne, **la mise en œuvre de la décentralisation reste confrontée à la faible effectivité des transferts des compétences et surtout des ressources financières et humaines.** Depuis plusieurs années, la santé primaire (CSPS), l'éducation de base, l'eau, la culture, les sports et loisirs ont fait l'objet de transfert aux communes. En octobre 2014, 21 nouveaux domaines ont été transférés aux collectivités territoriales. L'opérationnalisation de ces nouveaux transferts de compétences doit cependant encore être réalisée.

Gouvernance judiciaire et respect des droits humains

Le Burkina Faso est un état de droit démocratique, où coexistent un système de droit public moderne et des droits coutumiers. L'article 129 de la Constitution, révisée en 1997 consacre l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le pays a également ratifié la plupart des Conventions internationales relatives à la protection des libertés et droits fondamentaux.

La Politique Nationale de Justice 2010-2019 identifie un certain nombre de défaillances au niveau de la justice :

- lenteur, coût élevé et complexité ;
- manque d'indépendance et indice de corruption élevé ;

- accès géographique limité ;
- applications des peines non contrôlées ;
- absence d'application de la loi sur l'assistance judiciaire ;
- désuétude du système pénitentiaire ;
- surpopulation carcérale, malnutrition et insuffisance du personnel.

En outre, malgré la question des libertés fondamentales abordée dans la Constitution et une Politique Nationale des Droits Humains et de la Promotion Civique (2013), certains **droits demeurent violés** dans le pays et la répression violente de manifestations pacifiques est chose récurrente depuis des années. Il est incertain d'évaluer l'impact de la transition politique en cours sur les libertés civiles.

4 Description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics et de leurs principaux partenaires financiers

4.1 Description de la société civile locale et des principaux partenaires financiers

4.1.1 Notion de définition de la société civile

Les ACNG accordent un contenu vaste à la notion de société civile :

« Tout ce qui n'est pas « l'État » et qui n'est « pas lucratif », ni parti ou formation politique, mais a l'intention de défendre les intérêts de ceux qui partagent des valeurs similaires. Il peut s'agir de syndicats, d'associations professionnelles, de groupes philosophiques, d'ONG, de réseaux ou de plates-formes, de comités de quartier, d'associations de loisirs, d'individus, etc. La société civile est active dans les domaines suivants :

- *la sensibilisation, la mobilisation et la défense des intérêts des individus et des groupes et pour ceux-ci ;*
- *la création d'un espace d'expression et de pratique d'activités sociales, religieuses, culturelles et artistiques ;*
- *la limitation de la tendance des gouvernements à renforcer unilatéralement le contrôle ;*
- *la démocratisation, son développement et son soutien. »*

4.1.2 Description de la société civile au Burkina Faso

La société civile présente une **grande diversité d'organisations** du point de vue du statut juridique, des fonctions assumées et du schéma organisationnel. Le cadre juridique burkinabé n'est pas très contraignant, ce qui participe à cette mosaïque d'organisations : loi 010 sur la liberté d'association, loi 14 sur les coopératives, loi 28 sur les syndicats... et une évolution vers l'acte unique de l'OHADA. On dénombre plus de 12000 OSC (UE, 2014) qui interviennent dans différents domaines : la fourniture de services de base à la population, l'influence sur les politiques de l'Etat en matière de gouvernance, de la lutte contre la pauvreté, etc.

Certaines faiblesses limitent leur efficacité et réduisent leur crédibilité, visibilité et légitimité. L'émiettement des OSC entraîne notamment des duplications, des rivalités stériles et un manque de coopération. Elles sont associées régulièrement, au moins formellement, à la définition et aux suivis des politiques publiques (comme la SCADD) mais la « prolifération de ces cadres de dialogue entraîne toutefois des chevauchements et nuit à l'efficacité globale du processus » (UE, 2014). Elles se concertent peu entre elles, manquent parfois (voire souvent) de vision propre et claire et sont peu autonomes financièrement, avec du reste des problèmes de gouvernance interne.

Malgré ces défauts, des exemples probant d'alliances et de synergies existent et cette société civile a joué un rôle clef dans les bouleversements politiques d'octobre 2014, avec de nouvelles structures fortement sensibilisées aux questions de liberté civile et déployant de nouvelles méthodes de mobilisation sociale. Ces organisations **constituent une force** d'avant-garde qui projette d'exercer un contrôle citoyen sur les décideurs et la gestion des ressources publiques.

Pour affiner la description de la société civile burkinabé, nous proposons une classification basée sur les définitions de la société civile mentionnée plus haut, sur la feuille de route de l'UE et sur les discussions avec les acteurs locaux. Cette classification **reflète le consensus au sein des ACNG belges** rédigeant cette analyse.

Associations de développement, coopératives au niveau local

Très nombreuses, la majorité vise le développement de projets locaux et/ou de services à leurs membres. Seule une minorité intègre des stratégies de construction de redevabilité des autorités locales. Avec la décentralisation, elles sont néanmoins considérées comme des interlocutrices par certaines autorités locales.

Ces organisations locales sont surtout actives dans les domaines du **secteur agricole** (OP), de **l'environnement** (lutte contre la dégradation des ressources naturelles et la désertification); de la **santé** (gestion d'établissement sanitaire/sensibilisation); de **l'éducation** (formation professionnelle/alphabétisation); et de l'action **culturelle**.

Partenaires financiers: ONG internationales, coopérations bilatérales et multilatérales, organisations religieuses.

Institutions de microfinance

Les institutions de microfinance (bien que lucratives), particulièrement en milieu rural, sont assimilées à la société civile. En effet, de nombreux acteurs cumulent une activité de microfinance avec d'autres actions de développement ou de soutien aux membres. Ils doivent répondre à un cadre législatif en vigueur dans toute la zone UEMOA (depuis 1993 et réformé en 2007). La réglementation qui porte sur les Institutions Mutualistes et Coopératives d'Épargne et de Crédit (Imcec), les Associations et les Sociétés Anonymes a entraîné un assainissement du secteur, la diminution du nombre d'acteurs, et pèse sur la réalisation de leur mission sociale.

Partenaires financiers : Etat burkinabé, ONG internationales, coopération multilatérale et bilatérale, secteur privé international et national (banques et investisseurs sociaux).

ONG

Les ONG sont présentes au niveau local et national et surtout actives dans l'offre de service et la promotion de projets de développement. Certaines développent, au niveau national ou à partir d'un réseau local, des actions de plaidoyers. Les thématiques couvertes sont très variées, et peuvent inclure l'aide humanitaire aux plus démunis, les droits humains, les droits fonciers des populations rurales...

Partenaires financiers: ONG internationales, coopérations bilatérales et multilatérales, Etat burkinabé (fourniture de service), organisations religieuses.

Fédérations/Unions/ Réseaux nationaux et associations à portée national:

Il existe au Burkina de nombreux réseaux, coalitions, plateformes et campagnes au niveau national qui regroupent des ONG, des associations locales, des organisations paysannes, des organisations des collectivités territoriales, des ordres professionnels, des sociétés savantes, etc. Ces regroupements sont organisés autour de questions/thématiques précises, d'interpellations/doléances partagées, de filières économiques, etc. Ces faitières nationales sont des acteurs clés de la participation de la société civile au débat public national et au dialogue avec l'Etat. Certains appartiennent aussi à des organisations régionales ouest-africaines.

Partenaires financiers: ONG internationales, coopérations bilatérales et multilatérales,...

Syndicats

Diverses organisations syndicales participent à la défense des droits des travailleurs. Les plus actives se retrouvent au niveau de l'éducation, de la santé (plus de 5), de la justice et des services financiers.

Partenaires financiers : appui (non financier) du Ministère en charge de la fonction publique mais pas de financement direct, possibilité de financement d'activités ou de projets, syndicats étrangers

Organisation de défense des droits de l'homme

Diverses OSC sont directement actives en matière de droits humains et de citoyenneté, telles que la Centre pour la Gouvernance Démocratique, la Coalition Burkinabé pour les Droits des Femmes, le Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples, le Réseau National de Lutte Anti-corruption, la Fédération burkinabé des Associations pour le Promotion des Personnes Handicapées, le Réseau National des Organisations pour les Personnes Handicapées ...

Partenaires financier: ONG internationales, Coopération bilatérale...

Instituts privés de recherche et de formation académique assimilés à la société civile

Une offre privée significative de formation dont des universités fondées par des entités religieuses a été développée au Burkina Faso. Certains instituts sont liés aux universités (et de portée ouest-africaine) ; d'autres sont liés aux ministères en matière de politique de formation. Leurs domaines d'expertises couvrent l'agriculture, l'environnement et le secteur rural, la santé, la formation artistique, la formation professionnelle, etc.

Partenaires financiers: Peu financés par l'Etat burkinabé, groupes religieux, coopérations bilatérales, ONG

Acteurs et associations culturelles

Il existe des associations et plateformes culturelles non étatiques qui mettent en place des événements et/ou des formations techniques, managériales, artistiques professionnalisantes. Ces acteurs travaillent en harmonie avec l'administration culturelle et participent aux réflexions en vue d'un secteur culturel dynamique et professionnel susceptible d'apporter efficacement sa contribution au développement durable du pays. Les acteurs culturels se situent majoritairement à Ouagadougou mais de plus en plus d'initiatives voient le jour dans les autres grandes villes du pays comme Bobo-Dioulasso, Koudougou ainsi que dans les zones rurales.

Partenaires financiers: Etat burkinabé, autorités décentralisées, coopération multilatérale, coopération bilatérale, et autres institutions (Institut Français...)

Médias

Les Médias ont connu un développement important ces dernières années, y compris les médias indépendants ou communautaires comme certaines stations radios ou journaux qui viennent compléter l'offre officielle. Des versions en ligne existent pour la plupart. L'insurrection populaire d'octobre 2014 a démontré cette liberté de ton (radio oméga...) mais aussi le rôle des nouveaux médias et réseaux sociaux. Toutefois, les médias ont encore souvent tendance à couvrir l'actualité avec peu d'esprit critique et sous l'angle de la communication institutionnelle. Les médias ont, au niveau local, un rôle majeur à jouer en matière de gouvernance, de soutien à l'agriculture durable et à la gestion saine des ressources naturelles et de l'environnement, ainsi qu'à la santé etc.

Partenaires financiers: ONG internationales, coopérations bilatérales et multilatérales...

Groupes religieux

Il existe une grande diversité de groupe religieux au Burkina Faso où cohabitent animisme, islam, catholicisme, protestantisme, nouvelles églises évangélique... Ces groupes développent des œuvres sociales (santé, éducation...).

Partenaires financiers : ONG internationales, Etats étrangers qui développent une coopération sur base confessionnelle (Pays du Golfe), soutien d'organisations religieuses internationales...

Autorités coutumières/traditionnelles et religieuses

Les autorités traditionnelles et religieuses sont également importantes. Au niveau local, elles sont une autorité morale et jouent un rôle clef dans l'organisation de la vie communautaire. Elles ont également un impact sur la vie politique nationale, notamment comme médiatrices lors de crises politiques ou institutionnelles, ou lors de conflits entre groupes d'intérêt au niveau local, en lien avec la gestion agricole (foncier surtout), dans la santé (mobilisation des populations), en termes d'équité de genre, pour l'appui à la décentralisation...

Partenaires financiers: l'Etat burkinabé, les collectivités locales

Groupes de femme (OSC féminines)

Au niveau national, des OSC féminines individuelles ou en réseaux interviennent surtout sur la question des droits et mènent des actions de plaidoyer. Cependant, elles mènent souvent peu d'activités en tant que réseaux et fonctionnent plutôt sur la base des ONG membres ; elles sont par ailleurs insuffisamment structurées en des entités thématiques fortes.

Le mouvement des femmes et de la promotion de l'équité comprend des OSC 'mixtes', dans lesquelles les femmes sont souvent sous-représentées avec une participation ni effective ni qualitative. Un grand nombre d'OSC féminines agissent souvent en traitant les 'symptômes' de l'inégalité sans s'attaquer aux causes. Ainsi, une approche femme et développement continue d'être promue, au détriment de l'approche genre.

Au niveau local, existe aussi un grand nombre d'associations et d'ONG féminines qui rencontrent les mêmes problèmes organisationnels que les autres OSC. En plus, les OSC féminines sont souvent confrontées à un manque d'expertise interne.

Partenaires financiers : Etat, ONG internationales, coopérations bilatérales et multilatérales...

Groupes de jeunes/Organisations de jeunesse

Les organisations de jeunesse existent au niveau national et local (intégrant même des dynamiques sous régionales). Elles partagent les insuffisances communes aux organisations de la société civile en termes d'émiettement, de faiblesse de concertation, et de manque de vision propre construite en interne et partagée par les membres. La conséquence du manque de vision propre est la facilité à l'éclatement face à des questions émergentes.

Malgré ces lacunes, des organisations de jeunesse sont dynamiques au niveau national en matière d'influence de suivi des politiques publiques dans le domaine de la décentralisation et de la gouvernance. Elles ont été particulièrement actives dans le changement politique intervenu en octobre 2014 et continuent de suivre les actions des instances de la transition.

La stratégie nationale de promotion de l'emploi et la Politique Nationale de la Jeunesse adoptées en 2008 promeuvent le volontariat en maximisant l'engagement volontaire, notamment des jeunes (loi sur le volontariat adoptée en 2007).

Partenaires financiers : Etat, ONG internationales, coopérations bilatérales et multilatérales...

OSC régionales

Au vu des similitudes entre pays de la région et de l'existence d'une dynamique d'intégration régionale portée par de nombreuses institutions, une série d'organisations de la société civile à portée régionale se sont constituées sur différentes thématiques liées, entre autres, aux enjeux agricoles au sens large. On peut noter le ROPPA, réseau des faitières paysannes de nombreux pays de la région, RBM et APASS, actif sur les questions d'élevage et de pastoralisme, WILDAF-AFO, sur les questions de genre, ou encore POSCAO, la plate-forme des OSC ouest-africaine, et le réseau Afrique jeunesse. La majorité comprend des organisations nationales adhérentes au Burkina Faso.

Partenaires financiers : ONG, Institution régionale, ONU (FAO-FIDA...), UE...

4.2 Description des administrations publiques, des autorités décentralisées, et leurs principaux partenaires financiers

Gouvernement

Au niveau national, l'administration publique burkinabé est organisée sur la base d'un nombre variable de départements ministériels ; l'ensemble des ministères avec un premier ministre forme le gouvernement. Depuis les événements d'octobre 2014, un gouvernement de transition de 24 ministères est en place jusqu'aux élections présidentielle et législatives d'octobre 2015. Les gouvernements précédents comportaient un nombre de ministères compris entre 30 et 35 ; ce nombre de ministères reste donc variable entraînant des remembrements et changements de leur dénomination. Dans le cadre de l'ACC seuls les ministères en charge des cinq domaines d'intervention retenus sont décrits.

Ministères et autres institutions publiques dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural

Le secteur rural relève de trois ministères : le ministère en charge de l'Agriculture, celui en charge des Ressources Animales et le ministère en charge de l'Environnement. Ces départements ministériels sont structurés en directions générales et centrales, avec des structures rattachées, notamment des Etablissements Publics de l'Etat (EPE). Ils sont représentés aux trois niveaux de déconcentration. D'autres départements ministériels interviennent également dans le secteur rural pour les aspects de la recherche, le commerce et l'industrie agro-alimentaire, la promotion de la femme...

Institutions publiques de portée régionale dans le domaine de l'Agricultures le secteur rural

Des institutions (telle l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, l'APGMV...) œuvrent à promouvoir la coopération régionale entre les Etats en matière de politique agricole (ECOWAP-PRIA). Elles jouent aussi un rôle dans les négociations commerciales (TEC, APE,...).

Ministères et autres institutions publiques dans le domaine de l'environnement : mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes naturelles

Ce domaine thématique relève en partie du ministère en charge de l'environnement qui intègre la gestion des déchets. D'autres composantes relèvent du ministère en charge des mines, des carrières et de l'énergie. Les aspects des déchets et des catastrophes relèvent de plusieurs ministères dont ceux en charge de l'action sociale, de l'environnement, de la santé, de l'agriculture. En matière de prévention, de préparation et de réponses aux catastrophes : Le CONASUR est en charge de l'application de la stratégie nationale sous le couvert du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale. Le CONASUR a des démembrements au niveau régional, provincial, et départemental. Dans le cadre des changements climatiques, des institutions sous-régionales sont actives dont le CILSS qui a son siège à Ouagadougou.

Ministères et autres institutions publiques dans le domaine de la santé

L'organisation administrative du secteur de la santé comprend trois niveaux : le niveau central (autour du cabinet du Ministre et du Secrétariat général) ; le niveau intermédiaire qui comprend les 13 directions régionales de la santé ; et le niveau périphérique constitué des districts sanitaires qui sont les entités opérationnelles les plus décentralisées du système national de santé. On dénombre 70 districts sanitaires dont 63 opérationnels auxquels se combine un système de « santé communautaire » à la base, qui n'est cependant pas sous la responsabilité du Ministère. La Centrale d'Achat des Médicaments Génériques (CAMEG) et le Laboratoire National de Santé Publique contribuent à la mise en œuvre des politiques de santé par l'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé et par le contrôle de la qualité des biens de consommation courante.

La gestion de l'eau potable et l'assainissement, relève du ministère en charge de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire, soutenu par la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et la Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas (DGAEUE). Au niveau local, les collectivités décentralisées assurent la maîtrise d'ouvrage de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et des excréta.

Ministères et autres institutions publiques dans le domaine de la culture, de l'éducation et de la recherche

Ces trois secteurs de l'ACC relèvent principalement de plusieurs ministères. Le ministère en charge de la culture et parfois les autorités décentralisées, jouent un rôle de soutien important aux acteurs culturels non étatiques. L'éducation comprend un niveau de base qui relève du ministère en charge de l'éducation nationale et de l'alphabétisation; il couvre l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et post-primaire et l'éducation non formelle. L'enseignement technique et la formation professionnelle ont des ministères spécifiques et des services techniques en charge de la matière (PN – EFTP 2008). Le niveau supérieur qui constitue le monde académique avec des universités et des grandes écoles, relève du ministère en charge des enseignements secondaire et supérieur ; il est responsable en matière d'enseignement public et privé secondaire et supérieur. La recherche scientifique est rattachée au ministère en charge de la recherche scientifique et de l'innovation, créé en 2013 ; elle relevait auparavant du ministère de l'enseignement supérieur.

Ministères et autres institutions publiques dans le domaine de la gouvernance, de la décentralisation et de la justice

La dimension de la gouvernance relève de plusieurs ministères. Le ministère chargé de la justice et des droits humains est responsable de l'éducation au civisme et notamment de la promotion du bien public et de l'intérêt général ; il couvre également les droits de l'homme. Le ministère chargé de l'économie et des finances (MEF) est compétent en matière de lutte contre la fraude, le faux et la corruption. Le ministère en charge de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale est aussi chargé de la promotion de la bonne gouvernance et de la modernisation de l'administration publique.

Le ministère chargé de l'action sociale et de la solidarité nationale et celui en charge de la promotion de la femme et du genre jouent aussi un rôle important dans la défense des droits de certains groupes vulnérables.

D'autres institutions jouent un rôle important dans ces matières dont le Conseil Supérieur de la Magistrature et l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion Sociale, la Commission Nationale des Droits Humains...

La décentralisation relève de plusieurs ministères dont celui en charge de l'administration territoriale qui assume la tutelle administrative générale. Chaque ministère a une mission d'assistance technique et de tutelle administrative spécifique vis-à-vis des collectivités territoriales en fonction de ses missions propres. Le ministère en charge de l'économie et des finances (MEF) comprend également une direction générale de l'aménagement du territoire. La Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) et le Service de la Coopération décentralisée sont d'autres institutions parties prenantes au processus de décentralisation.

Administration publique déconcentrée et autorités décentralisées

En dehors de l'administration centrales, l'administration publique est organisée en **trois niveaux déconcentrés** dont (i) 13 **régions** administrées par des Gouverneurs, (ii) 45 **provinces** avec des Haut-Commissaires, (iii) et 350 **départements** administrés par des Préfets. Un décret (n°2005-045 du 03 février 2005) précise les responsabilités et attribution de ces autorités administratives déconcentrées. Chaque autorité locale est techniquement assistée par des directeurs ou chefs des services déconcentrés. Cependant, cette déconcentration ne concerne pas encore le ministère en charge de la justice, ni prévue pour celui en charge des mines, des carrières et de l'énergie. Dans le domaine de l'agriculture, un réseau des **Chambres Régionales d'Agriculture** (CRA) a également été mis en place dans les 13 régions du Burkina Faso. Les CRA sont des établissements publics à caractère professionnel, dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion, gérées par des élus de la profession agricole.

Les **services publics provinciaux** sont sous l'autorité administrative d'un Haut-Commissaire relevant également du ministère chargé de l'administration territoriale ; il est assisté techniquement par des directeurs provinciaux dont ceux en charge des cinq domaines de l'ACC Burkina (sans les mines et l'énergie, et la justice). La même configuration se retrouve au niveau des **services publics départementaux** avec un Préfet comme autorité administrative de tutelle et des services techniques départementaux.

En matière de décentralisation, **deux types de collectivités territoriales** existent (sans niveau ou relation de hiérarchie), comprenant 13 **régions** et 351 **communes** (dont 47 urbaines ou 302 rurales). Les **autorités décentralisées** comprennent les **élus locaux** (conseillers municipaux ou régionaux). Ils font partie des organes de gestion des collectivités constitués de conseils régionaux pour les régions et de conseils municipaux au niveau communal. Ces conseils des collectivités territoriales constituent les organes délibératifs locaux avec à leur tête respectivement les **maires** et les **présidents des conseils régionaux**. Ceux-ci sont également les premiers responsables des organes exécutifs locaux; ils sont assistés par des adjoints.

Les cinq domaines d'intervention retenus dans l'ACC comportent des niveaux de compétences transférés aux collectivités territoriales. Dans le domaine de l'agriculture, en lien avec le régime foncier rural, des services fonciers ruraux (SFR) commencent à émerger dans les communes en lien avec les CVD, CFV et CCFV dans les villages. Dans le domaine de l'environnement les transferts sont en attente. La santé primaire (CSPS) est transférée aux communes ainsi que l'éducation de base, l'hydraulique, la culture, les sports et loisirs.

4.3 Description des principaux partenaires financiers de la société civile et des administrations publiques et des autorités décentralisées domaine d'intervention

Le tableau descriptif ci-dessous récapitule les principaux partenaires financiers présents au Burkina Faso en fonction des thématiques constituant les domaines d'intervention de l'ACC.

Thématiques	Partenaires financiers
Agriculture et secteur rural	Environ 80% du budget du secteur rural provient des ressources extérieures. BM, Agences des Nations Unies, UE, BAD, organisations sous régionales ..., Coopérations : allemande, danoise, française et américaine (secteur de l'agriculture), suédoise et luxembourgeoise (secteur rural/environnement) SONAGESS, PAM (acheteurs institutionnels).
Santé	UE et BM; Coopération Allemagne (santé reproductive), française et canadienne (renforcement des systèmes de santé).
Environnement : mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes naturelles	UE (appui aux parcs nationaux, promotion de l'énergie solaire...) DGD, USAID, DFID (renforcement des capacités en préparation et réponse aux catastrophes).
Culture, Education et recherche	Coopération suisse, française/AFD, néerlandaise, allemande, canadienne, luxembourgeoise, UEMOA, SCAC, OIF, Unesco, etc., UE, BM, BAD, et PNUD-UNICEF.
Gouvernance, Décentralisation et Justice	Nombreuses coopérations nationales (européennes et nord-américaines) et multilatérales (PNUD, UNICEF, BM, UE, etc.)

5 Analyse de la situation de la société civile locale, des administrations publiques et des autorités décentralisées, et des pistes envisagées pour favoriser les conditions de leur renforcement

5.1 Analyse générale de la situation de la société civile locale et des pistes envisagées pour favoriser les circonstances de leur renforcement

5.1.1 Analyse de la situation de la société civile locale

Les OSC ont de manière générale encore des **défis importants à relever sur le plan institutionnel, organisationnel et financier.**

Sur le plan institutionnel, une marge de progression demeure quant au fonctionnement démocratique, la prise de décision, etc. Les OSC ont souvent une difficulté d'appropriation de leur rôle/mission: être au service de leurs membres, voire de la société. Elles intègrent encore **peu de stratégie d'influence.** En général, **les femmes et les jeunes sont encore faiblement représentés** au sein des organes de décision des OSC ; ce qui limite la prise en compte de leurs préoccupations.

La dimension du genre et l'amélioration de la position de la femme burkinabé pose encore plusieurs **difficultés.** Le concept reste encore mal compris conduisant à des visions restreintes ou trop élargies. La faible institutionnalisation du genre a une répercussion sur le champ d'action des OSC qui n'arrivent pas à bien prendre cette dimension en charge (PROS, 2009). Cependant, il existe de plus en plus d'organisations féminines qui émergent et qui portent la voix des femmes ; elles ont besoin d'accompagnement spécifique.

Au plan financier, le mode de financement des OSC, souvent sur le court terme, contribue à une mobilité des différents acteurs de développement et à une faible durabilité des actions et des résultats. La concurrence pour l'accès aux financements entrave également des synergies ou complémentarités d'actions avec des risques d'instrumentalisation et de politisation.

Comme déjà mentionné (cfr chap. 4), de nombreuses organisations de la société civile au niveau régional partagent en partie les faiblesses des OSC nationales : problème de transparence et de gestion, capacité de mise en œuvre variable... Elles peinent souvent à renforcer les capacités des organisations nationales qui en sont membres. Par contre, elles développent en général une expertise de qualité sur leur thématique de prédilection et ont des compétences d'influence politique mieux structurées que les organisations nationales. Elles sont reconnues comme interlocuteurs par de nombreuses institutions régionales et, à ce titre, accèdent aux espaces de concertation et de dialogue régionaux ; certaines sont en outre parties prenantes de comités de mise en œuvre et de suivi. Par ailleurs, il existe une dynamique de collaborations, certes imparfaite, entre ces OSC au sein de campagnes régionales. Ces organisations, en dépit de leurs faiblesses, constituent des acteurs pivots d'influence des politiques régionales, de la construction d'une redevabilité des instances de décisions régionales et de renforcement des sociétés civiles nationales.

5.1.2 Pistes envisagées pour le renforcement de la société civile

Au niveau organisationnel, les capacités des OSC nécessitent souvent **d'être renforcées pour plus d'efficacité et d'efficience de fonctionnement.** Les capacités humaines sont à renforcer aussi techniquement, entre autre pour la promotion d'innovations. Les besoins existent aussi en matière de capitalisation, **d'analyse de politique et de plaidoyer pour mieux valoriser les opportunités de dialogue** avec les autorités centrales. Au niveau local en particulier, la société civile a un grand rôle à jouer pour l'ancrage d'une culture de redevabilité dans l'appui de la décentralisation ; et cela requiert un renforcement de ses capacités. Des renforcements sont aussi nécessaires en matière de construction de vision et de mobilisation de ressources financières propres ; cela implique aussi une **meilleure gouvernance interne.** Enfin, un axe d'appui concerne l'amélioration des concertations (complémentarités, synergies d'action) pour plus d'efficience.

SWOT société civile au Burkina Faso	
Forces	Faiblesses
Existence d'un cadre réglementaire favorable aux OSC	Faible capacité organisationnelle
OSC de plus en plus impliquées dans le suivi des politiques publiques au niveau national + régional	Faible capacité de gestion et d'autonomie financière
Transition récente, ouvertures démocratiques, prise de conscience des OSC de leur rôle	Faiblesse au niveau de la définition d'une vision et des domaines d'intervention
Existence des OSC à tous les niveaux	Faible capacité d'influence politique (capacité d'analyse)
	Faible autonomie de certaines OSC
Bonne expérience de collaboration avec les ONG du Nord	Faible représentativité
Opportunités	Menaces
La transition politique	Dynamique concurrentielle entre certaines OSC vs recherche de collaborations sur des enjeux partagés
Contexte sous régional et international considère OSC comme acteurs incontournables de développement	Transition politique
	Récupération des OSC par des partis ou organisations politiques
	Stratégies basées sur la prise en compte des priorités des bailleurs de fonds sans pour autant tenir compte des aspirations des membres.

5.2 Analyse de la situation des administrations publiques et des autorités décentralisées et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement

5.2.1 Analyse de la situation des administrations publiques et des autorités décentralisées

Administrations publiques centrales

L'élaboration et l'orientation de la mise en œuvre des politiques publiques du Burkina sont assurées par une administration publique centrale organisée autour des départements ministériels réunis au sein d'un gouvernement; comme mentionné le nombre des ministères est variable (Cf. 4.2). Cette administration publique se caractérise par une inadéquation dans la ventilation des ressources humaines entre les administrations centrales qui concentrent la majorité des ressources humaines dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Plus de 90% des agents étatiques étaient à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dans les années 2008 ; contre à peine 10% dans les régions, provinces et départements (Cf. MFPRE, 2008). Malgré des efforts consentis dans le cadre de la réforme de l'état et la modernisation de la fonction publique, **les ressources humaines restent toujours fortement centralisées** dans ces deux grandes villes, et de façon secondaire dans les autres centres urbains (chefs-lieux des régions et des provinces). Par contre, dans le milieu rural qui compte 350 départements, les ressources humaines sont faiblement présentes et faiblement qualifiées (inadéquation des formations). Les services déconcentrés sont globalement moins renforcés que les services du niveau central ; ce qui pénalise leur appui technique aux collectivités territoriales et aux initiatives de la société civile.

L'administration publique étatique se caractérise également par **une forte mobilité des agents** en l'absence de critères rigoureux de la gestion de cette mobilité. Cela pose des problèmes de continuité dans les actions de développement initiées au niveau local en lien avec la variabilité de la qualité des ressources humaines.

Concernant les ministères en charge des cinq domaines thématiques d'intervention, la déconcentration est effective jusqu'au départemental pour ceux en charge de la santé, de l'éducation primaire et secondaire, de l'agriculture et l'environnement. Par contre, les dimensions mines et énergie ainsi que la justice restent fortement centralisées (Chap. 4).

Administrations publiques déconcentrées et autorités décentralisées

Les administrations centrales s'appuient sur une déconcentration administrative des services publics qui vise à rapprocher les administrés dans une perspective d'impliquer tous les citoyens au développement du pays et faciliter l'accès aux services publics. Dans les faits, **la faiblesse de la déconcentration limite l'effectivité du rapprochement des services et des populations**. Malgré les efforts en cours, **l'offre quantitative et qualitative reste encore en dessous des besoins des populations**. Certains services publics (administration territoriale, service des eaux et forêts) ont longtemps poursuivi une logique d'administration de commandement et non de développement, ce qui a maintenu une distance avec les citoyens.

La décentralisation a été initiée pour pallier aux manques d'implication des citoyens dans les politiques de développement. La mise en œuvre de cette décentralisation est seulement effective sur tout le territoire depuis à peine une décennie (Cf. « communalisation intégrale » chap. 3.5.5). Malgré l'effectivité sur l'ensemble du territoire (avec un cadre juridique et réglementaire existant), la décentralisation comporte encore plusieurs défis pour son efficacité en matière de services de proximité pour les citoyens. L'administration décentralisée est aussi confrontée à une faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines. Les compétences des ressources humaines disponibles sont très variables et on observe une mobilité fréquente du personnel qui touche souvent les meilleurs agents, notamment au niveau des communes rurales éloignées des centres urbains. Les conseils municipaux souffrent du manque d'expérience, de connaissances limitées de la gestion des affaires locales et d'une faible vision stratégique ne leur permettant pas de promouvoir efficacement un développement intégré et/ou durable. Ils se retrouvent avec de plus grandes responsabilités sans y avoir été préparés

Les timides **transferts de compétences ne sont pas assis sur des transferts budgétaires conséquents** (faible part contributive des appuis financiers de l'Etat (4,5%) aux collectivités), ni des mécanismes structurels de mobilisation des ressources propres comme les transferts de fiscalité. Ces lacunes traduisent un faible niveau d'appropriation politique de la décentralisation (faible prise de conscience des enjeux) par les décideurs centraux et les acteurs de la vie politique nationale. Au niveau des services publics déconcentrés, la décentralisation n'est pas non plus encore acceptée par des agents étatiques ; cela a pour conséquence des difficultés de collaboration avec les autorités décentralisées et des réticences pour les appuis techniques nécessaires aux autorités décentralisées et leurs services locaux émergents.

5.2.2 Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées

Dans le cadre de cette ACC, les pistes pour le renforcement des administrations publiques centrales restent liées à leur niveau d'intervention (directe ou indirecte) dans les cinq domaines d'intervention retenus. Toutefois, de façon générale, la question du **renforcement des capacités des ressources humaines** constitue un axe de besoins stratégiques. De plus, au niveau des administrations déconcentrées et des autorités décentralisées, un besoin de renforcement concerne **l'accompagnement pour un fonctionnement de la concertation avec la société civile**. Enfin, les faibles **moyens financiers** à la disposition de l'Etat dessinent l'enjeu de renforcement incarné par l'augmentation équitable des recettes publiques.

De façon spécifique, en lien avec la décentralisation les pistes de renforcement concernent :

- l'accompagnement du processus en matière de transfert effectif des responsabilités et compétences, et des ressources humaines/financières vers les collectivités territoriales, afin que toutes les parties prenantes puissent jouer efficacement leur rôle;
- l'accompagnement des autorités décentralisées pour améliorer les capacités de prise en charge des compétences transférées ; en lien avec le développement de capacités de réflexions stratégiques pour le développement communal ;
- la promotion de l'auto prise en charge des communes, à travers les divers mécanismes disponibles (recettes fiscales communales, transfert des ressources de l'État, appui direct de PTF, etc.);
- l'accompagnement de la participation effective de toutes les composantes de la population (femmes, jeunes, groupes socioprofessionnels, etc.) dans les instances de gestion et de concertation au niveau politique.

5.3 Analyse de la situation de la société civile, des autorités décentralisées et des administrations publiques dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement

5.3.1 Analyse de la situation de la société civile dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural

Une spécificité des OSC dans le domaine du secteur rural est leur structuration en coopératives ou organisations de producteurs avec parfois un grand nombre d'adhérents. Leur **membership leur confère une légitimité** tout en posant des défis de gouvernance/démocratie.

Les **organisations paysannes (OP)** spécifiquement, sont structurées **par filières**, généralement pour la production et, dans une moindre mesure, la vente groupée. Peu d'OP se lancent dans la transformation, le transport, l'information etc, et encore moins fonctionnent selon les principes d'une économie sociale et solidaire. Au niveau national, il existe plusieurs fédérations d'organisations paysannes, dont la Confédération Paysanne du Faso (CPF), qui est le porte-parole principal des paysans et qui fait partie ROPPA. Les fédérations nationales fonctionnent sous le principe de subsidiarité et de complémentarité avec leurs membres. Ces fédérations nationales manquent parfois d'ancrage local ; les relations avec les OP de base restent relativement limitées.

Les filières importantes économiquement (riz, oignon, céréales, lait, viande, produits forestiers non ligneux...) sont organisées en interprofessions qui englobent les différents acteurs de la chaîne : producteurs, transformateurs, transporteurs et commerçants. Cependant, les relations demeurent très peu fonctionnelles entre ces différents acteurs ; avec, pour conséquence, **l'absence de véritables négociations et le manque de confiance**. Au plan financier, les OP et associations de base ont une faible capacité d'autonomisation financière. La mobilisation des cotisations (annuelles), frais d'adhésion et autres sources internes provenant des services économiques est encore difficile. Les OP n'arrivent alors pas à offrir des services adaptés à leurs membres (comme faciliter l'accès au crédit, aux intrants, etc.). Seules quelques-unes qui ont su développer des services économiques payants pour leurs membres sont en passe d'autonomisation.

Malgré un intérêt d'institutions financières (IMF et certaines banques commerciales) au secteur agricole et au développement du monde rural, très peu de projets avec les OP permettent aux agriculteurs familiaux d'avoir suffisamment **accès aux crédits** (accessibilité géographique, conditions de crédit, risques liés à la production, etc.). Les institutions de financement proposent des services peu innovants et non adaptés au besoin du secteur agricole. La faible autonomie financière des organisations pèse sur leur souveraineté et leur droit à l'initiative.

Enfin, les OP sont tenues de s'aligner sur l'Acte uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE adopté en 2014 (en lieu et place de la loi 014 sur les coopératives) ; toutefois, les décrets d'application de l'Acte ne sont pas en vigueur, créant un flou juridique pour les OP. Plusieurs OP ou associations locales sont devenues des ONG ; ce qui rend également flou la limite entre les OP et les ONG.

A l'image des OP, les ONG présentent les mêmes difficultés organisationnelles, financières et techniques. Les ONG autonomes sont rares ; celles qui agissent comme des agences d'exécutions des ONG internationales ou des organisations sous régionales ont un niveau de fonctionnement satisfaisant. Le nombre d'ONG du secteur agricole capable de mobiliser des financements auprès de partenaires institutionnels est également limité ; et ceci tient surtout au manque de spécialisation des organisations, à leur faible capacité à identifier des pistes d'innovation et à monter des dossiers de financements de bonne qualité. Malgré ces contraintes, quelques ONG locales sont assez bien structurées et professionnelles ; elles ont surtout bénéficié des actions de renforcement de capacités par des ONGI.

Des **dynamiques de réseautage d'ONG** existent au Burkina comme le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) ainsi que de nombreuses coalitions, elles facilitent la coordination et la synergie d'actions au niveau national et collaborent avec les OP lors de campagnes de plaidoyer. Leur adhésion à des regroupements sous régionaux leur permet d'avoir une bonne visibilité et **d'influencer certaines politiques agricoles**, de concert avec des OP. Des exemples et pratiques de concertation progressive émergent autour de certaines thématiques

liées à l'agriculture et au secteur rural comme l'agro-écologie, le changement climatique, les semences paysannes, les droits fonciers...

5.3.2 Pistes pour le renforcement de la société civile dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural

Dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural, **un axe d'appui stratégique concerne la défense du modèle de l'agriculture familiale et le développement d'un esprit entrepreneurial** pour assurer l'émergence d'un entrepreneuriat rural (également non agricole) afin de rendre le milieu rural plus attractif (et de réduire l'exode rural). En lien avec ce besoin de renforcement des capacités, il est important d'assurer un accès sécurisé des producteurs familiaux à la terre, principal facteur de production, source de **sécurité et d'une souveraineté alimentaire**, de solidarité et stabilité sociale. A cet effet le renforcement des connaissances des OSC sur la loi 034-2009, son application et ses implications pratiques et futures est primordial. Cela doit être accompagné **d'un renforcement des capacités des OP et de leurs fédérations** afin que celles-ci définissent et s'approprient une vision pour mieux influencer les politiques publiques. Il est important également de promouvoir des approches ou des outils qui permettent aux populations de faire face d'une manière plus efficace aux périodes de soudure et aux crises alimentaires récurrentes

Par ailleurs un appui des OSC et OP reste aussi pertinent pour le développement des structures entrepreneuriales d'économie sociale et solidaire, en phase avec les besoins des populations. Cela requiert une meilleure prise en compte de la dimension genre et l'intégration des jeunes ainsi que la **promotion de valeurs d'agro-écologie, de durabilité écologique et sociale**, la préservation et la valorisation des semences traditionnelles. Dans ce cadre une collaboration est nécessaire avec la recherche et la recherche-action pour construire un argumentaire solide sur les avantages de l'agro écologie.

Un besoin d'appui concerne **les partenariats et les échanges multi acteurs** (intégrant les femmes et les jeunes) autour des thématiques et/ou chaînes de valeur (OSC, OP, autorités, institutions publiques, secteur privé/PME). Le renforcement devra aussi concerner les capacités des ONG et des OP en gouvernance (mécanismes de suivi et d'évaluation), en gestion organisationnelle et technique (nouvelles approches/ technologies et le plaidoyer), en gestion économique et en gestion des ressources financières.

Enfin, le renforcement des capacités des OP et des ONG d'appui est important pour soutenir **l'esprit d'innovation et de recherche-action paysanne** sur des solutions endogènes aux contraintes diverses. Les capacités d'innovation permettront de promouvoir leur participation dans les filières au-delà de la simple production (mise en place de comptoirs d'achat, transformation, accès au financement, commercialisation, etc.), participant ainsi à l'émergence d'une économie rurale diversifiée et leur ouvrant les portes d'autres secteurs économiques.

5.3.3 Analyse de la situation des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural

Administrations publiques et autorités décentralisées

Les différents secteurs du développement rural (élevage, agriculture, environnement, santé, éducation, etc.) nécessitent une maîtrise des enjeux et demandent des investissements importants. **Les faibles moyens techniques et financiers des communes** ne permettent pas d'assumer leurs attributions.

La plupart des communes sont dotées de plan communaux de développement. Le processus d'élaboration de ces plans, qui repose essentiellement sur une consultance extérieure à la commune, ne garantit pas toujours la qualité des documents produits ni une bonne appropriation. Ces plans sont cependant caractérisés par **l'insuffisance de mécanismes de gestion des risques environnementaux** (entre autres en ce qui concerne l'impact du développement du secteur minier sur l'environnement) et par **une faible prise en compte des préoccupations des paysans**. Les investissements prévus dans ces plans ciblent généralement très peu les principales sources d'entrées de devises pour la commune (Exemple des communes du Nord du pays où l'activité dominante que constitue l'élevage est très peu prise en compte).

Certains services communaux, les Services Fonciers Ruraux (SFR), et les Commissions Foncières Villageoises (CFV), ne sont pas encore créés dans de nombreuses communes et sont peu fonctionnels dans les communes qui en disposent. Ceci rend le processus de demande de titres de jouissance lourd et coûteux. Par ailleurs, la tendance à la privatisation et à la suppression des dotations de fonctionnement oblige les communes à rechercher des fonds pour financer leur fonctionnement au détriment de leur engagement et disponibilité vis-à-vis des populations et au détriment de leur autonomie et souveraineté.

Services techniques de l'État

Les ministères chargés du secteur rural sont confrontés à des changements institutionnels fréquents qui ne favorisent pas un accompagnement continu et ne permettent pas pleinement de capitaliser les compétences acquises par les cadres et agents renforcés.

En agriculture et élevage, **l'accompagnement offert par les services étatiques est souvent basé sur l'approche 'classique'** de l'agriculture (mécanisation, voire motorisation, itinéraires techniques basés sur l'utilisation des inputs chimiques par exemple mais aussi la fumure). Cette approche peu critique par rapport à des principes écologiques et de souveraineté des populations mais aussi peu innovatrice est de moins en moins en phase avec la réalité financière et les préoccupations agroécologiques et sociales des exploitants agricoles familiaux. Les services techniques disposent également de faibles compétences pour appréhender de nouvelles problématiques telles que la décentralisation et les problématiques environnementales.

Chambre Régionale d'Agriculture

Les chambres régionales d'agriculture (CRA) constituent de bons outils offerts aux paysans ; elles sont composées de professionnels agricoles qui assurent une fonction de représentation. Toutefois, ces chambres ne fonctionnent toujours pas ou au mieux au ralenti; cela d'une part du fait du faible respect des textes les régissant et d'autre part par manque de financement. Elles doivent par ailleurs mieux intégrer le principe de redevabilité dans leur fonctionnement.

Instituts de Recherche et de Formation publiques

Les instituts de recherche, du fait de leur dépendance importante vis-à-vis des acteurs extérieurs au niveau de leurs financements, **travaillent tendanciellement sur les expérimentations/ innovations qui sont intéressantes pour les secteurs d'exportation** (ex. coton) et pour les produits qui sont prisés par les agro businessmen et le secteur privé à moyenne/ grande échelle. L'utilisation des intrants chimiques et le développement des OGM (coton, niébé, maïs) sont pratique courante. Les propositions techniques et innovations, apportées par ces instituts aux producteurs familiaux de denrées destinées aux marchés locaux sont très limitées.

Les institutions publiques régionales dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural

Elles constituent des structures complexes dans leurs architectures et leurs fonctionnements. Leurs marges de manœuvre sont restreintes par rapport aux Etats membres dont elles restent souvent l'instrument. Elles ont cependant **une réelle influence sur le commerce, l'intégration régionale, l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire notamment**. Leurs capacités financières sont souvent limitées et fortement liées aux bailleurs de fonds qui en tirent un pouvoir d'influence.

5.3.4 Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural

Pistes de renforcement des autorités décentralisées et des services techniques étatiques

Elles concernent :

- le **renforcement des services techniques du niveau central au niveau local** dans les domaines techniques, organisationnels et la création d'un environnement favorable adapté aux réalités de terrain, des autorités centrales et déconcentrées ;
- l'amélioration de l'élaboration et l'appropriation des PCD pour qu'ils intègrent mieux les questions d'agriculture et du secteur rural ;
- le **renforcement des capacités** des administrations décentralisées en élaboration et suivi des politiques publiques ; la facilitation des rapprochements entre les agents des services techniques déconcentrés et la population pour concilier les orientations de leur hiérarchie avec les **aspirations des collectivités territoriales et des citoyens** engagés dans l'agriculture familiale ;
- la promotion de **l'éducation environnementale** en lien avec les enjeux climatiques de développement de l'agriculture et de l'élevage dans les différents curricula dès l'école primaire ;
- adaptation des curricula au niveau des instituts de formation et le recyclage des agents des services techniques.

Pistes de renforcement des Chambres Régionales d'Agriculture et Instituts de Recherche

Il est pertinent d'appuyer :

- la promotion de la **participation des paysans à la recherche** et recherche-action en collaboration avec les instituts de recherche ;
- la promotion des **valeurs de durabilité écologique** et sociale au sein des instituts de recherche ;
- le renforcement des compétences des CRA au niveau de la base.

Pistes de renforcement des institutions publiques régionales

Au niveau sous-régional il est pertinent d'améliorer la **qualité et la quantité des espaces de dialogues** avec la société civile ouest-africaine. Il faut aussi renforcer les capacités des institutions publiques nationales et régionales dans la l'élaboration, la mise en œuvre de programmes à portée régionale et la concertation institutionnelle

5.4 Analyse de la situation de la société civile, des pouvoirs publics et des autorités décentralisées, et du secteur privé dans le domaine de l'environnement (mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes naturelles) et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement

5.4.1 Analyse de la société civile dans le domaine de l'environnement

Au niveau secteur de l'énergie, les Groupements de Gestion Forestiers (GGF), parfois organisés en union (UGGF) sont les principaux acteurs dans l'exploitation du bois-énergie. Ces groupements, souvent créés dans **une dynamique top-down** restent très faibles, notamment en matière de vision, d'organisation, de gestion, de moyens logistiques et de connaissances (textes légaux, techniques de reforestation). Cela les affecte dans leurs relations avec les autres acteurs et dans leurs missions.

Une centaine de Coopels (coopératives d'électricité), regroupées en Union nationale UNCOPEL, jouent un rôle essentiel en matière d'accès à une source d'énergie moderne. Elles servent d'interface avec les populations bénéficiaires de la politique d'éclairage des zones reculées. Leurs tâches concernent la production, le transport, la fourniture, la maintenance et la facturation dont elles délèguent souvent une partie à un « fermier », opérateur privé. Elles rencontrent les mêmes difficultés de faible maîtrise des principes coopératifs pour les mêmes raisons que les GGF. Des groupements de femmes gèrent des plateformes multifonctionnelles qui visent à diminuer le temps de la transformation agro-alimentaire et la corvée d'eau. Les difficultés communes sont d'ordre technique, et de gestion financière.

Au niveau du secteur minier, les organisations de la société civile font face aux mêmes défis que ceux de l'ensemble de la société civile burkinabé: manque de collaboration, qualité de gestion faible, insuffisance dans le déploiement d'actions d'influence structurées, marginalisation des femmes et des jeunes.

L'importance économique grandissante du secteur minier augmente les **risques d'accaparement des OSC** pour légitimer les intérêts des entreprises minières; ces risques sont aggravés par la vulnérabilité des organisations de la société civile (faible autonomie organisationnelle et financière).

Au niveau de la gestion des déchets, les principaux acteurs sont les organismes de collecte (OC) travaillant sous un statut d'association. La commune leur délègue la tâche de gestion des déchets solides : pré-collecte (enlèvement au domicile), collecte (transport du site intermédiaire jusqu'au centre de tri ou à la décharge), tri et éventuellement valorisation. Ces associations sont dans **une situation très précaire** due aux faibles revenus générés par la collecte (issus principalement des abonnements à la pré-collecte, de rémunérations de la commune et/ou éventuellement de la vente de produits valorisés). Elles emploient majoritairement des femmes dans une situation économique et sociale ne leur permettant pas de trouver un emploi plus valorisant.

Au niveau de la réponse aux catastrophes, le principal acteur est la Croix-Rouge Burkinabé, présent dans les 45 provinces du Burkina. Auxiliaire des pouvoirs publics, elle travaille au développement de systèmes d'alerte précoces et à la formation de brigades d'intervention composées de volontaires et capables d'intervenir en cas de catastrophes. Quelques ONG (ACF, Christian Aid...) et associations locales contribuent également dans les situations de catastrophes.

5.4.2 Pistes pour le renforcement de la société civile dans le domaine de l'environnement

Les principales pistes suivantes d'appui de la société civile se profilent :

- renforcer les capacités techniques notamment par le biais de l'institut d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) et d'autres initiatives, par exemple d'appui entrepreneurial ;
- renforcer les synergies et les collaborations entre acteurs par des rencontres et des ateliers (partage d'expériences) permettant de faire rencontrer également les acteurs aux niveaux local, régional et national ;
- mettre en relation avec des sources de financement des infrastructures d'électrification rurale, notamment renforcer les partenariats public/privé ;
- renforcer les capacités des différentes organisations en gestion financière et organisationnelle, en négociation avec les autorités publiques (FDE, mairies) et autres acteurs (fermiers, autres exploitants forestiers...), en plaidoyer (populaire/média), ainsi que dans la prise en compte du genre et des jeunes dans leur organisation ;
- favoriser l'implication des autorités communales, des acteurs clés et des communautés dans la gestion des déchets solides (contractualisation avec les OC, appui en subventions pour les travaux d'intérêts publics) et dans les mécanismes de prévention et de réponse aux catastrophes ainsi que de collecte et diffusion d'informations.

5.4.3 Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de l'environnement

Les compétences publiques dans le **secteur minier et de l'énergie** se retrouvent, au niveau national, principalement dans les prérogatives du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie. Il existe aussi au niveau national un Réseau des Parlementaires pour la Bonne Gouvernance dans les Industries Minières. Vu la transversalité des aspects du domaine avec des impacts potentiel sur d'autres domaines, il est important de prendre également en compte d'autres ministères notamment ceux en charge de:

- l'environnement qui s'occupe de l'offre en bois énergie ;
- la recherche scientifique et de l'innovation pour les équipements et services énergétiques ;
- la promotion des droits humains et civiques pour la protection des droits des populations face à l'exploitation minière ;
- l'action sociale et de la solidarité nationale qui coordonne les secours d'urgence et de réhabilitation.

Pour le **secteur énergie** en particulier, la politique de développement local et d'interconnexion est mise en œuvre par un opérateur public, la SONABEL. Il existe également le Fonds de développement de l'électricité. Par ailleurs, l'Autorité de régulation du sous-secteur veille à l'application des textes et aux intérêts des consommateurs.

Au niveau déconcentré et décentralisé, les autorités locales (gouverneurs) sont consultées sur les questions minières ou d'énergies. A la base, les maires jouent des rôles d'interface entre les sociétés minières et les populations locales ; ils donnent aussi des avis sur les plans d'électrification. Enfin, dans les villages, les CVD peuvent également jouer un rôle en relayant les préoccupations des communautés tant vis-à-vis des autorités locales que dans le cadre des consultations avec les entreprises minières/énergie.

Au niveau des déchets urbains, trois ministères sont impliqués: la santé, l'environnement et l'agriculture.

La gestion des déchets solide est une des compétences communales depuis 2004 (CGCT). La commune peut contractualiser ce service avec un opérateur privé (ou associatif). Cependant, le manque de moyens et le peu de sensibilisation des élus sur le sujet bloquent les investissements communaux dans ce secteur.

Au niveau de la prévention, préparation et réponse aux catastrophes, les plans de contingence développés par le CONASUR et ses démembrements régionaux et locaux sont divisés en plans de contingence sectoriels qui restent formels. La coordination est quasi inexistante en dehors des périodes de crises. De même, l'absence de simulation pratique multi-acteurs ne permet pas d'améliorer l'opérationnalisation des mécanismes de réponse. La Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP), l'une des branches de la Direction Générale de la Protection Civile est présente dans les 5 plus grandes villes du pays (Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Koupéla, Ouahigouya, Fada N'Gourma). La BNSP est membre du CONASUR et intervient essentiellement dans la réponse aux catastrophes. La direction générale de la météorologie et la radio et télévision nationales jouent également un rôle important en matière de diffusion de l'information et de prévention des risques. Les autorités décentralisées sont également fortement associées à la gestion, particulièrement des réponses aux catastrophes.

5.4.4 Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de l'environnement

Outre les points généraux applicables à tous les domaines d'intervention, les points spécifiques suivants concernent le domaine de l'environnement :

- **la mise en place de processus garantissant la participation des populations affectées** avec ses différentes composantes (femmes, jeunes, travailleurs, etc.) ;

- le renforcement des connaissances des autorités locales en termes de droits et devoirs de l'Etat et des entreprises minières et d'énergie ; et le renforcement de leur capacité de représentation des communautés dans les processus de consultation avec l'Etat et des acteurs privés ;
- le renforcement des mécanismes de prévention, préparation (collecte, diffusion de l'information) et de coordination de la gestion des catastrophes naturelles.

5.5 Analyse de la société civile, de la situation des autorités décentralisées et des administrations publiques dans le domaine de la santé et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement

5.5.1 Analyse de la société civile dans le contexte de la santé

Un grand nombre d'ONG et d'associations sont actives dans le domaine de la santé en matière de **mise en œuvre des programmes nationaux de santé** - promotion de la santé à travers des activités de sensibilisation au plus près des communautés (nutrition, planning familial, vaccination, paludisme, VIH, etc.). D'autres jouent **un rôle de plaidoyer** en faveur de politiques et/ou de programmes orientés vers les problèmes prioritaires de santé publique, ou participent à des activités de mobilisation sociale et de renforcement des capacités des acteurs communautaires. D'autres interviennent auprès de communautés spécifiques (Organisations des Personnes Handicapées (OPH), etc.). Enfin, certaines **offrent des soins de santé aux populations**. Cinq (5) entités composent la plateforme de la société civile intervenant dans le domaine de la santé : CORAB, FEBAH, URCB/SD, Co/ONG nationales et internationales et le CNSPE (Conseil National du Secteur Privé et des Entreprises). Cette plateforme joue un rôle très important dans le plaidoyer, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des programmes de santé.

Au niveau communautaire, les acteurs principaux de services à base communautaire sont : les Agents de Santé Communautaire (ASC), les Accoucheuses de Village (AV), les Agents de Santé de Village (ASV), les Pairs Educateurs (PE), les membres des Comités de Gestion (COGES), les membres des Organisations à Base Communautaire d'Exécution (OBCE), les Correspondants Vaccinaux (CV) et les Relais Communautaires (RC). Ces acteurs sont regroupés sous le vocable « Agents de Santé à Base Communautaire » (ASBC). Les acteurs de la société civile tout comme les équipes de santé des CSPS s'appuient sur ces ASBC pour l'offre de soins au niveau communautaire. Il faut également ajouter les Associations d'Usagers d'Eau (AUE) qui jouent un rôle principal dans la gestion des points d'eau potable.

Les différents **groupes religieux** apportent également leurs contributions à la lutte contre la maladie. Ils se sont fédérés en "Union des Religieux et Coutumiers du Burkina-Faso pour la Santé et le Développement (URCB/SD). Les **médias** constituent des partenaires privilégiés pour accompagner le ministère de la santé dans la sensibilisation des populations sur la lutte contre la maladie. Plusieurs **centres de recherche** en santé soutiennent le ministère. Un comité national d'éthique régule la recherche en santé au Burkina. Enfin, le **syndicalisme** dans le domaine de la santé est varié avec au moins cinq syndicats.

L'engagement de la société civile dans le secteur de la santé reste limité, malgré des progrès notables.

5.5.2 Pistes pour le renforcement de la société civile active dans le secteur de la santé

Il faut mieux **structurer l'accompagnement des OSC dans la mise en œuvre** de la politique sanitaire du Burkina Faso et **garantir une meilleure implication de la société civile** dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques en matière de santé en général. Certains des **axes prioritaires de renforcement du système de santé identifiés dans le plan national de développement sanitaire 2011-2020** nécessitent en effet la contribution et donc le renforcement de la société civile à savoir : (i) renforcement de l'offre de services de santé de qualité, en particulier en faveur de la santé de la mère et de l'enfant ; (ii) renforcement des services de santé à base communautaire ; (iii) renforcement de l'offre de services de nutrition de qualité ; (iv) renforcement de la communication pour le changement de comportement (CCC), (v) renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ; (vi) amélioration de l'accessibilité financière des populations aux soins de santé. Il faut favoriser également la contribution de la société civile à l'élaboration de

divers documents nationaux clés (Compact national, revue annuelle de la SCADD, etc.), leur participation à des rencontres internationales et à des évaluations dans le secteur. On encourage enfin les actions de renforcement des capacités organisationnelles qui visent l'amélioration de la qualité de planification, de mise en œuvre, de coordination et d'évaluation de leurs actions, de leurs capacités de gestion, en matière de mobilisation et de gestion des ressources, de suivi des politiques publiques, d'analyse et de suivi budgétaire, et d'organisation de dialogue entre les différentes catégories d'acteurs de la société civile. Sans oublier le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des collectivités (COGES) du moment où la gestion des CSPS leur a été transférée.

5.5.3 Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de la santé

Les défis principaux du système national de santé soulevés par l'évaluation du Plan National de Développement Sanitaire 2001-2010 sont les suivants : (i) une collaboration inter sectorielle insuffisante et une faible performance du système de santé au niveau de l'offre de soins et au niveau de la gouvernance ; (ii) des ressources humaines caractérisées par leur insuffisance en quantité et en qualité, la grande disparité entre zones urbaines et zones rurales et leur gestion peu performante (qui impacte sur leur motivation) ; (iii) des produits de santé (médicaments, consommables, vaccins, produits sanguins) caractérisés par leur insuffisance en qualité et en couverture des besoins ; (iv) des infrastructures, des équipements et de la logistique caractérisés par leur insuffisance en couverture et en maintenance ; (v) une gestion peu performante du système d'information sanitaire ; (vi) une recherche pour la santé insuffisamment coordonnée et une faible utilisation des résultats pour la prise de décision ; (vii) un financement insuffisant de la santé et une gestion peu rationnelle des ressources allouées.

Au niveau de la gouvernance, **la décentralisation du système sanitaire entreprise depuis 1993 présente certaines défaillances**: faible capacité de gestion des équipes des districts et des directions régionales, faible capacité opérationnelle de la cellule d'appui à la décentralisation du système sanitaire dans le contexte de la communalisation intégrale, responsabilisation insuffisante des collectivités locales dans la mise en œuvre des programmes de santé, absence de coordination du système de soins au niveau des communes et manque de planification, absence de mécanisme de redevabilité sociale vis-à-vis des communautés et de partenaires techniques et financiers. L'appropriation du processus de transfert des ressources et des compétences de l'Etat aux collectivités dans le domaine de la santé, de l'eau, l'hygiène et l'assainissement reste faible.

5.5.4 Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de la santé

Le plan national de développement sanitaire 2011-2020 identifie les forces et faiblesses du système et propose des **axes prioritaires de renforcement, en lien avec les 8 orientations stratégiques de la politique nationale de santé**, à savoir, entre autres et outre ceux exposés plus haut au niveau de la société civile : (i) renforcement de la coordination interne des interventions du Ministère de la Santé ; (ii) renforcement de la collaboration intersectorielle et du partenariat dans le secteur de la santé (y compris avec la société civile) ; (iii) renforcement de la réponse du système de santé aux urgences et aux situations de catastrophe ; (iv) rationalisation de la gestion des ressources humaines pour la santé et production de ressources humaines de qualité pour la santé ; ; (v) renforcement des infrastructures, équipements et de leur maintenance ; (vi) renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du Ministère de la Santé dans le domaine de la recherche et développement d'un partenariat en matière de recherche en santé. Le domaine des soins réadaptatifs (4ème pilier du système de santé) fait partie du PNDS 2011-2020 (axe 2.1.1 « renforcement de l'offre de services de santé ») ; il était absent du PNDS 2001-2010. Dans les faits, la réadaptation fonctionnelle reste malgré tout très peu intégrée dans le système de santé.

5.6 Analyse de la société civile, de la situation des autorités décentralisées et des administrations publiques dans le domaine de la culture, l'éducation et la recherche et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement

5.6.1 Analyse de la société civile dans le domaine de la culture, l'éducation et la recherche

Culture

Les politiques de décentralisation et de développement durable sont largement appliquées par les opérateurs culturels, participant à l'animation sociale des communes urbaines et rurales à travers leurs activités et favorisant également la mobilisation de différents groupes sociaux comme les femmes, conscientes du rôle qu'elles ont à jouer dans le processus de changement social et comportemental.

Les acteurs culturels de la société civile interpellent les pouvoirs publics sur la question de la politique culturelle et ce, afin de renforcer le rôle des artistes dans la société, la démocratie culturelle et la démocratisation de la culture. Les artistes forment aussi **une part essentielle de la société civile** au Burkina Faso. Ils sont les porte-paroles d'un peuple en mal de démocratie et en quête de changement au pouvoir. Le « Balai citoyen », mouvement citoyen, a offert un cadre de rencontre à différents groupes de jeunes dont des artistes. Les leaders (un rappeur et un reggae-man) de ce mouvement symbolisent la contribution des artistes à la contestation populaire qui a culminé fin octobre 2014

Les acteurs culturels souffrent du manque de soutien de l'Etat qui fait peu la promotion du patrimoine et de la diversité des expressions culturelles ainsi que de la formation et de l'éducation artistique et culturelle. Les principaux opérateurs de la formation dans les arts et la culture au Burkina Faso sont l'Etat et les associations culturelles privées qui dispensent des formations dans les filières des arts plastiques, des arts de la scène, de l'audiovisuel et du management culturel.

Les contraintes des industries culturelles au Burkina Faso peuvent se regrouper comme suit:

- les défis économiques : forte dépendance des financements extérieurs; raréfaction des ressources financières, difficultés à mettre en valeur et sur le marché les biens et services culturels ;
- les défis juridiques : insuffisances telles que l'absence de textes d'application sur le statut de l'artiste, le manque de textes règlementant l'éducation artistique, l'inexistence des textes d'application de certaines lois dont celle sur la protection du patrimoine ;
- les défis infrastructurels: infrastructures culturelles insuffisantes, concentrées dans les grandes agglomérations et souvent obsolètes ;
- les défis organisationnels: ressources humaines insuffisantes et faiblement qualifiées, inexistence de recyclage des professionnels.

Education et recherche

En ce qui concerne **l'éducation de base**, la population et la société civile sont impliquées pour leur gestion (via les associations de parents d'élève), le paiement des professeurs (via certaines cotisations) et la réalisation des infrastructures (main d'œuvre). Malgré les investissements importants de l'Etat dans l'enseignement de base, la **qualité de l'enseignement reste faible** et le rôle des communautés et de la société civile est important pour y faire face.

L'analyse diagnostic du document de politique nationale de l'enseignement et de **la formation, techniques et professionnels** (PN/EFTP) indique son coût élevé, son **inadaptation aux secteurs économiques** du pays et la **faiblesse des moyens** matériels (équipements inadéquats), humains (enseignants qualifiés en nombre insuffisant) et financiers (système sous financé, environ 1% du budget de l'enseignement secondaire) pour lui permettre d'avoir une efficacité acceptable. La capacité financière des centres de formation professionnelle est aussi problématique, vu leurs coûts de fonctionnement (équipement, frais d'infrastructure) qui ne peuvent pas toujours être récupérés auprès des destinataires (MJFPE-PA, 2010).

En ce qui concerne **l'enseignement pour les personnes vivant un handicap**, l'objectif établi par la société civile en concertation avec les différents acteurs étatiques est de donner prioritairement accès à un enseignement inclusif de qualité aux enfants avec un handicap sensoriel, tout en s'assurant un équitable accès pour tous les enfants handicapés à l'éducation. Dans ce domaine, deux acteurs majeurs se concentrent sur l'accès à l'éducation des enfants avec un handicap visuel et auditif. Ils leur manquent les ressources nécessaires pour avoir une expertise pour la scolarisation des enfants et jeunes avec un handicap sensoriel et pour que la société reconnaisse les capacités des personnes avec un handicap sensoriel.

5.6.2 Pistes pour le renforcement de la société civile dans le domaine de la culture, l'éducation et la recherche

Culture

Les différentes aides et partenariats seront efficaces, en renforçant la structuration dans le secteur (réseautage, plateformes etc.), les capacités d'action des acteurs décentralisés, la professionnalisation dans la production de biens et services culturels, l'appui dans des actions de plaidoyer et de sensibilisations envers les autorités locales pour constituer une veille stratégique en faveur de l'investissement culturel et de la valorisation/promotion du patrimoine local.

Education et recherche

Pour renforcer la société civile dans son rôle au niveau de **l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire technique et professionnel**, il faut essentiellement renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des écoles (associations de parents) et sensibiliser les communautés à l'importance d'envoyer leurs enfants à l'école. Sur les autres enjeux de l'éducation, il est nécessaire **de renforcer les capacités de la société civile à suivre les politiques publiques** et à exiger des pouvoirs publics par exemple l'amélioration de l'accès et la qualité de la formation.

Il s'agira de mettre l'accent sur le réseautage et des modalités de mise en œuvre efficaces de développement des organisations de la société civile opérant dans l'éducation.

Pour renforcer les acteurs intervenants dans **l'enseignement pour personnes atteintes d'un handicap**, la stratégie est de : créer un centre ressource avec l'expertise en matière de scolarisation et d'encadrement des jeunes avec un handicap; diffuser à partir de cette expertise dans les régions du pays en impliquant les différents acteurs concernés; et mettre à la disposition des écoles bénéficiaires l'infrastructure et les compétences nécessaires pour assurer un enseignement de qualité pour les enfants avec un handicap sensoriel. Ce centre devra également sensibiliser l'état qui devra, à terme, se charger d'assurer l'enseignement pour personne avec un handicap sensoriel avec le soutien de l'expertise de la société civile. Il conviendra également de renforcer les capacités des organisations de personnes handicapées qui s'engagent dans la promotion de dispositifs d'éducation inclusive à l'échelle du pays. Ce travail nécessitera également de mobiliser les organisations de parents d'élèves.

5.6.3 Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de la culture, l'éducation et la recherche

Le ministère en charge de la **Culture** et du Tourisme définit et met en œuvre la politique culturelle du Burkina Faso. Il comprend, outre le cabinet du ministre et le secrétariat général, des services centraux, des services déconcentrés et des services rattachés. Les structures centrales du ministère concourent à la réalisation des actions directement initiées par le cabinet ministériel ou par le gouvernement. Les directions régionales encore en phase de consolidation, sont des relais du ministère au niveau régional. Elles vont aussi appuyer les collectivités territoriales et les partenaires locaux dans leurs activités; **la culture faisant partie des compétences transférées** aux collectivités territoriales.

Il y a également les structures publiques à vocation culturelle suivantes: Institut Supérieur de l'Image et du Son, le Bureau Burkinabé de Droits d'auteur, le Fespaco...

D'autres départements ministériels et des institutions publiques entreprennent des actions qui renforcent celles du ministère en charge de la culture. Il s'agit des ministères tels que celui de l'éducation nationale, de l'industrie, des affaires étrangères, etc. Ces départements ministériels interviennent dans le financement direct d'activités culturelles et de manière indirecte à travers la mise en relation des acteurs culturels avec les partenaires financiers dans le cadre de la coopération culturelle.

Le secteur de l'éducation au Burkina Faso est placé sous la tutelle de trois ministères :

- (i) le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) qui assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement préscolaire, primaire, post-primaire, d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- (ii) le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (MESS) qui assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'enseignement public et privé secondaire et supérieur ;
- (iii) le Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE) qui assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de formation professionnelle et d'emploi.

Au niveau de **l'enseignement de base** et plus précisément des écoles, force est de constater une inégalité importante en terme de qualité de l'enseignement. De manière plus marquante dans les zones rurales, on note un manque au niveau de la motivation des enseignants et au niveau des infrastructures (en quantité et en qualité).

Outre les structures étatiques, on note l'implication des collectivités territoriales et des partenaires (coopération bilatérale, multilatérale et ONG) au dispositif institutionnel de gestion du système éducatif.

Au niveau de l'enseignement supérieur, des laboratoires d'idées innovantes et transmetteurs de savoirs complexes, **les universités** ont pour mission de cultiver des compétences de haut niveau et de produire une grande partie de l'expertise nécessaire à une gestion autonome et équilibrée des transformations technologiques, économiques, sociales ou encore culturelles de la société. Elles devraient participer activement aux nombreux enjeux auxquels une société est confrontée.

Ces défis ne peuvent être relevés de manière satisfaisante car les universités sont confrontées à des budgets limités, à un manque d'interface avec la société pour l'adaptation des formations ou la valorisation de la recherche, un manque d'interaction entre chercheurs, un manque de formation de qualité pour les enseignants et les chercheurs, un manque de mécanismes pour générer des recettes du privé ou de l'international.

Concernant **la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle**, un document cadre de stratégie, Politique Nationale d'Emploi et de la formation professionnelle au Burkina Faso, définit les orientations du ministère qui en est chargé; un plan d'action soutient ce document cadre, avec des orientations relatives à:

- **l'insuffisance dans l'équité du système éducatif** ;
- la normalisation du dispositif national de formation professionnelle et des curricula de formations ;
- l'accès du plus grand nombre de Burkinabé à la formation professionnelle ;
- la mise en place d'un dispositif de financement efficace et durable de la formation;
- le renforcement des capacités institutionnelles des services de l'administration, des ONG et associations de développement.

5.6.4 Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de la culture, l'éducation et la recherche

Plusieurs dimensions clés doivent être mises en évidence en ce qui concerne les pistes de renforcement :

- le renforcement des capacités humaines et financières des autorités décentralisées et des écoles à fournir une éducation de base de qualité (enseignement et infrastructures- prise en compte du handicap) ;

- **l'augmentation de l'offre éducative et de la qualité** en assurant l'adéquation formation – emploi et le développement des partenariats publics/privés, qui ne sont pas encore suffisamment renforcés ;
- la mise en place de mesure pour la **promotion de l'équité**, car l'existence de nombreuses disparités (genre, handicap et région) constitue un défi important ;
- l'amélioration de la gestion, du suivi-évaluation et du pilotage du système de l'EFTP des secteurs concernés, en adaptant l'organisation administrative, la gestion et le financement du système au processus de décentralisation.

En ce qui concerne **les établissements d'enseignement supérieur**, les pistes de renforcement envisagées passent par :

- le renforcement des capacités des acteurs académiques en termes de formation et de recherche ;
- le **renforcement structurel de la performance des établissements d'enseignement supérieur** ;
- le fait que les partenaires du Nord et du Sud se fixent ensemble des objectifs et mettent en commun leurs ressources humaines, matérielles et financières pour les atteindre, en transmettant des savoirs et des savoirs faire de manière à autonomiser les partenaires du Sud.

5.7 Analyse de la société civile, de la situation des autorités décentralisées et des administrations publiques dans le domaine de la gouvernance, de la décentralisation et de la justice et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement

5.7.1 Analyse de la société civile dans le domaine de la gouvernance de la décentralisation et de la justice

En matière de citoyenneté, l'analyse du contexte a montré l'apparition de nouvelles OSC, souvent actives auprès des jeunes urbains. Elles représentent une **force de contrôle des autorités, de sensibilisation des populations et de mobilisation**. A leurs côtés existent diverses OSC actives directement en matière de droits humains et de citoyenneté et spécialisée par exemple sur la corruption, la liberté de la presse ou les droits de l'homme.

Par ailleurs, vu les responsabilités et les compétences déléguées aux autorités locales, **les OSC au niveau local ont un rôle important à jouer** pour construire une pratique de la redevabilité sur diverses thématiques (santé, éducation, agriculture, foncier...). Cependant, elles ne sont pas toujours en capacité de le faire ou ne maîtrisent pas leur rôle.

En matière de justice, la société civile s'investit dans le domaine de l'assistance juridique aux populations à travers des **boutiques de droit, des cliniques juridiques, des structures d'écoute et d'orientation**. Les OSC apportent aux populations de l'appui-conseil, l'accueil, l'orientation, l'assistance volontaire, la prise en charge financière selon les cas. L'efficacité de cette assistance juridique est diversement appréciée ; pourtant, l'importance des interventions des OSC semble assez bien reconnue (UNICEF, 2012).

Les OSC se heurtent par ailleurs aux **défaillances de la justice de proximité** (faible couverture du pays en juridictions, complexité des procédures et méconnaissances par les détenteurs de droits, frais liés à la procédure judiciaire...).

5.7.2 Pistes pour le renforcement de la société civile active dans le domaine de la gouvernance, de la décentralisation et de la justice

Les pistes de renforcement de la société concernent des actions de sensibilisation et d'accompagnement :

- **sensibiliser et renforcer les acteurs de la société civile** sur les questions de citoyenneté, de droit et de la justice (afin de renforcer une **demande de bonne gouvernance et de justice** de qualité) ;
- créer et consolider le **dialogue** entre les acteurs étatiques et les acteurs sociétaux (autorités locales, population et médias) ;

- développer l'**analyse** et assurer le **partage d'expertise au sein de la société civile** (capitalisation, publications, partage de bonnes pratiques, conférences et cours universitaires) ;
- consolider les **capacités** en formulation, mise en œuvre, suivi-évaluation de projet, ainsi qu'en termes de capitalisation et de **plaidoyer** des acteurs non-étatiques (niveau local/ national/régional/international, rapprochement des campagnes et des villes du pays).

5.7.3 Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de la gouvernance, de la décentralisation et de la justice

Comme mentionné (en 4.1) **la gouvernance et la décentralisation ont un caractère transversal** et impliquent de fait plusieurs ministères ; lesquels doivent se compléter en matière d'administration étatique et celles des collectivités territoriales. Des efforts sont entrepris par l'état pour la modernisation de son administration qui doit assurer une tutelle administrative et technique vis-à-vis des autorités décentralisées. Cependant, un certain nombre de **faiblesses des administrations publiques et des autorités décentralisées** reflètent les insuffisances en matière de gouvernance de la décentralisation. L'on peut relever:

- la faible coordination entre les services publics déconcentrés et les services locaux des collectivités territoriales ;
- une méconnaissance, voire une méfiance, des populations envers les administrations publiques, notamment locales ;
- la faible appropriation de la décentralisation par un grand nombre d'acteurs locaux ;
- la faible implication des partis politiques dans la formation de leurs conseillers;
- l'incohérence des textes légaux et réglementaires ;
- la faible capacité technique et opérationnelle des conseils municipaux ;
- la faible participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques locales.

En matière de **gouvernance judiciaire et du respect des droits humains**, l'administration publique se caractérise par une forte centralisation du système judiciaire. **L'accès à la Justice** pose de grands défis liés à l'éloignement géographique, à l'insuffisance des ressources humaines et une faible connaissance des mécanismes par le citoyen.

5.7.4 Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le domaine de la gouvernance, de la décentralisation et de la justice

La décentralisation est mise en œuvre avec plusieurs défis à relever. Un des enjeux clés concerne l'approfondissement même du processus de décentralisation à travers un **développement institutionnel local cohérent en termes de phasage**. En d'autres termes, il s'agit de travailler à ce que les municipalités burkinabé atteignent un seuil de rentrées minimum permettant d'envisager l'autofinancement des prestations administratives de base (et notamment celles en matière d'état civil). Dans un second temps, l'accent devra porter sur le développement de politiques publiques de proximité (assainissement, éducation de base, etc.) viables financièrement.

Des **stratégies de renforcement de capacités des autorités décentralisées et déconcentrées, et d'autonomisation de ces institutions sont préconisées**. Ce renforcement repose sur les piliers d'une bonne gouvernance politique, d'une administration efficace, et d'une participation des citoyens au processus décisionnel.

Plus précisément, de réels enjeux apparaissent:

- le pilotage du processus de décentralisation avec une meilleure articulation de la déconcentration (mise en cohérence des circonscriptions administratives avec les collectivités territoriales ; complémentarité services déconcentrés et ceux décentralisés);
- le renforcement des **transferts des compétences et des ressources et le renforcement des ressources humaines** des collectivités territoriales à travers la définition de profils de leaders appropriés, le

- renforcement de la motivation et de la reddition des comptes et la mise en place des conditions pour permettre aux collectivités de recruter et de gérer du personnel ;
- une révision des textes de la décentralisation pour assurer les modifications nécessaires et une identification des nouveaux textes ;
 - **l'augmentation du financement** des collectivités territoriales pour impulser le développement local (promotion du développement local et son financement);
 - le renforcement de l'appropriation sociale et politique de la décentralisation (construction ou ajustement d'une vision nationale partagée de la décentralisation).

Pour la **gouvernance judiciaire et le respect des droits humains**, un soutien au **développement de politiques de justice de proximité et de qualité**, ainsi que de plans pour la protection des droits de l'Homme doit être orienté vers les acteurs politiques et législatifs.

Concrètement, il s'agit de :

- renforcer **l'offre de la justice et son indépendance** (renforcement des capacités des acteurs judiciaires, mise en place des mécanismes de redevabilité interne et renforcement de l'indépendance de la justice) ;
- **renforcer la redevabilité/transparence** des acteurs étatiques (renforcement des capacités des acteurs étatiques, mise en place de mécanismes de redevabilité interne);
- créer et consolider le **dialogue** entre les acteurs professionnels de la justice et les acteurs sociétaux (autorités locales, population et médias) afin d'encourager leur interaction à travers des concertations communales, des ateliers de travail mixtes, des débats publics, etc. grâce à l'appui d'OSC telles que les organisations des droits de l'homme et de para-juristes ;
- développer **l'analyse** et assurer le **partage d'expertise** (capitalisation, publications, partage de bonnes pratiques, conférences et cours universitaires).

6 Identification des acteurs pertinents en matière de développement

6.1 Acteurs pertinents en matière d'agriculture et de secteur rural

6.1.1 Société civile

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de l'agriculture et du secteur rural		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Associations de développement local/ coopératives locales (OP)	Très présentes dans la plupart des communes; très actives dans la sensibilisation/ formation sur les bonnes pratiques agricoles, et influence des politiques locales de développement (par les collectivités locales). Leurs membres (coopératives-unions) leur confèrent une légitimité importante.	Important partenaire pour les ACNG, particulièrement les OP en matière de relais pour favoriser les bonnes pratiques agricoles et introduire des innovations dans l'agriculture
Institutions de microfinance assimilées à la société civile (associations, coopératives, sociétés anonymes)	Très présentes dans le monde rural en soutien aux petits investissements dans l'agriculture familiale et le développement des chaînes de valeur	Collaboration avec les ACNG en lien avec l'accès aux fonds de facilitation/garantie pour les paysans de l'agriculture familiale
ONG	Acteurs relais utiles et relativement importants pour défendre la cause des paysans en milieu urbain, en lien avec les débats sur la consommation des produits agricoles locaux dans les villes et la sécurité alimentaire	Acteur important avec lequel les ACNG collaborent pour faire avancer la cause de l'agriculture familiale dans les concertations (au niveau national particulièrement)
Institutions (privées) de recherche et de formation assimilées à la société civile (recherche et formation, composantes d'ONG)	Importants intervenants techniques et d'innovations au service de l'agriculture familiale (semences améliorées, technique d'adaptation aux changements climatiques) Instituts de formation : importants pour la formation complémentaires des cadres et agents des ministères	Peu de collaboration directe, mais indirectement via les associations de développement local et OP qui répercutent les innovations issues de la recherche dans les zones d'intervention. Collaboration pour la mise en place de cadres de concertation Instituts de formation : collaboration au niveau de l'appui institutionnel
Organisations de défense des droits de l'homme	Peu présentes/ actives dans le secteur agricole, sauf dans le domaine du foncier	Peu de collaboration avec les ACNG impliquées dans le secteur de l'agriculture. Alliance ponctuelle possible
Acteurs et associations culturels	Intervenants utiles dans le travail de sensibilisation sur les enjeux de l'agriculture (changements climatiques, innovation, foncier, etc.)	Partenariat avec les ACNG dans la sensibilisation par la création/diffusion de théâtre forum, chansons à message, concerts avec des artistes engagés, films et débats, etc.
Medias	Acteurs du développement qui prennent davantage d'espace ces derniers mois avec l'ouverture politique du pays dans tous les domaines d'intervention incluant l'agriculture ; foisonnement de medias et intérêt pour « parler » de la sécurité alimentaire	Possibilité d'ouverture avec les médias et réseaux de journalistes
Groupes religieux	Peu présents dans les débats sur l'agriculture, sauf par une médiation et sensibilisation lors de conflits agriculteurs-éleveurs ; aussi impliqués dans l'appui	Alliés potentiels des ACNG, mais toutefois peu de collaboration directe avec les ACNG impliquées dans le secteur de l'agriculture

	direct aux populations (maraichage, forages, CES, etc.)	
Autorités coutumières/ traditionnelles et religieuses	Peu présentes dans les débats sur l'agriculture, sauf par un travail de médiation et de sensibilisation lors de conflits comme ceux entre agriculteurs-éleveurs, ou en cas de problèmes de leadership au sein des OP (groupes de base)	Alliés potentiels des ACNG au niveau local, mais peu de collaboration directe avec les ACNG impliquées dans le secteur de l'agriculture
Fédérations/Unions/ Réseaux nationaux et association de portée nationale	Acteurs clef de plaidoyer et de structuration du monde rural	Partenaires et alliés direct
OSC régionales	Relais importants des préoccupations des OSC nationales vers les instances régionales, renforce la compréhension des enjeux régionaux par les OSC nationales, acteur d'influence sur les instances régionales	Partenaires alliés directs et/ ou alliés des partenaires nationaux des ACNG.

6.1.2 Pouvoirs publics

Acteurs pertinents dans le cadre de l'agriculture et du secteur rural		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Gouvernement/ministères et autres institutions publiques dans le domaine agricole et rural (en charge de l'agriculture, ressources hydrauliques, sécurité alimentaire; la recherche scientifique et innovation ; les ressources animales ; l'environnement et ressources halieutiques)	Acteurs importants car ils déterminent les politiques dans le domaine de l'agriculture et les budgets publics pour les différents secteurs et les engagements internationaux du pays ;	Ces institutions sont incontournables pour les ACNG qui collaborent et cherchent à influencer les politiques agricoles, soit directement soit indirectement par des campagnes de plaidoyer de partenaires locaux/ ONG/ OP Partenariat pour certaines ACNG dans le renforcement des capacités institutionnelles
Autorités décentralisées et services déconcentrés	Autorités décentralisées : très importants intervenants suite à la décentralisation des compétences relatives au secteur rural et à l'agriculture (foncier, environnement, ressources naturelles, forestières, fauniques...). Idem pour les services déconcentrés dans leur rôle d'appui technique aux autorités décentralisées	Les autorités décentralisées et les services déconcentrés sont incontournables pour les ACNGs et des partenariats peuvent être mis en place dans la réalisation d'investissements structurants
Partenaires Techniques et financiers	Les bailleurs internationaux (BM, UE, Agences des Nations Unies, BAD, organisations sous régionales ...), les coopérations bilatérales (allemande, danoise, française et américaine) sont des appuis significatifs au financement du secteur de l'agriculture	Partenaire important pour les ACNG (financement), ils jouent aussi un rôle d'influence compte-tenu de la part du budget de l'agriculture qui est financé par les PTF

Instituts de Recherche et de Formation public et monde académique	Importants intervenants techniques et d'innovations au service de l'agriculture familiale (semences améliorées, technique d'adaptation aux changements climatiques) Instituts de formation : importance pour la formation complémentaires des cadres et agents des ministères	Peu de collaboration directe, mais indirectement via les associations de développement local et OP qui répercutent les innovations issues de la recherche dans les zones d'intervention. Collaboration pour la mise en place de cadre de concertation. Instituts de formation : collaboration au niveau de l'appui institutionnel
Institutions publiques de portée régionale (Agriculture-environnement)	Institutions incontournables car déterminent les politiques et stratégies régionales harmonisées et programmes régionaux ; grande influence sur le cadre commercial et normatif, et impactent directement certaines politiques nationales.	Partenaires et/ou cibles d'influence directe d'OSC soutenues par les ACNG

6.1.3 Secteur privé

Acteurs pertinents du secteur privé dans le cadre de l'agriculture et du secteur rural		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Acteurs des filières agricoles : fournisseurs, entreprises agricoles, transformateurs, commerçants (Chambre de commerce)	L'optimisation des liens entre différents acteurs des chaînes de valeur est cruciale pour un développement équitable de ces chaînes	Partenaires importants pour les ACNG : renforcement des capacités de ces acteurs et facilitation des relations entre acteurs
Les groupements d'intérêt économique dans la filière agro-sylvo-pastorale	Acteurs clés pour la promotion de la production, la transformation et la commercialisation des produits locaux	Partenaires importants pour les ACNG dans le développement d'une valeur ajoutée
Institutions financières (banques commerciales, agences d'assurance)	Acteurs clés pour le financement des chaînes de valeur à travers des produits adaptés au besoin du secteur agricole	Partenaires importants pour les ACNG : renforcement des capacités et mise en relation avec les acteurs économiques des chaînes de valeur
Agrobusiness-men	Acquisition de grandes superficies de terres dans une logique de production ou de spéculation foncière. Peu de respect de l'environnement : déboisement, monoculture et l'utilisation des intrants/pesticides chimiques en grande quantité	Répondent peu aux interpellations des ACNG, sentiment d'impunité vu leur importance économique/politique
Multinationales (productrices de semences transgéniques)	Introduction sans consultation préalable des populations (conventions internationales) de semences transgéniques (coton, niébé, sorgho, maïs) dans l'agriculture burkinabé avec l'accord du Gouvernement Compaoré	Parties prenantes des problématiques, aucune relation directe avec les ACNG

6.2 Acteurs pertinents en matière d'environnement (mines, énergie et gestion des déchets, catastrophes naturelles)

6.2.1 Société civile

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de l'environnement (mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes)		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Associations de développement local/ coopératives locales	De plus en plus présentes dans la plupart des communes du pays et de plus en plus actives dans un travail de sensibilisation/ formation	Importants partenaires pour les ACNG, en matière de relais pour la sensibilisation des bonnes pratiques
ONG	Acteurs potentiellement important pour la promotion des énergies renouvelables et durables ou pour l'amélioration de l'efficacité énergétiques ; Début de présence dans le secteur des déchets, Actif dans les domaines de la formation et sensibilisation sur l'importance de la préservation/ restauration des RN et les techniques adaptées et innovatrices ; Acteur important pour la préparation des communautés à répondre efficacement aux catastrophes naturelles	Acteurs importants avec lequel les ACNG collaborent pour mettre en place des projets au niveau de la gestion des déchets et les économies d'énergie (foyers améliorés), la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles
Institutions (privées) de recherche et de formation assimilées à la société civile (recherche et formation, composantes d'ONG)	Importants intervenants notamment dans le domaine des énergies renouvelables.	Peu de collaboration directe avec les ACNG, mais une collaboration indirecte via la mise au point d'innovation (énergie)
Medias	Acteurs importants d'une part pour la dénonciation de certaines pratiques (mines) et pour la sensibilisation sur les bonnes pratiques.	Possibilité d'ouverture et de partenariat avec les médias et réseaux de journalistes
Autorités coutumières/ traditionnelles et religieuses	Acteurs pouvant permettre de sensibiliser les populations sur l'importance de la collecte des déchets urbains.	Collaboration avec les ACNG impliquées dans le la gestion des déchets urbains
Organismes de collecte (OC)	Acteurs principaux de la gestion des déchets, les OC sont des associations.	De nombreuses OC se tournent vers les ACNG pour leur permettre de financer leurs infrastructures et commencer leurs activités dans un contexte de très faible marge bénéficiaire de ces organismes.

6.2.2 Pouvoirs publics

Acteurs pertinents dans le cadre de l'environnement (mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes)		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Gouvernement/Ministères concernés et autres institutions publiques dans le domaine de l'environnement (mines,	Acteurs importants car interviennent sur le cadre législatif (loi sachets plastiques), mines (délivrance des permis d'exploiter et de ses conditions), énergie (mesures incitatives en faveur des énergies	Peu de relation avec les ACNG sauf pour les ACNG intervenant au niveau institutionnel. Plaidoyer des ACNG auprès du gouvernement sur différentes thématique

énergie, gestion des déchets et catastrophes)	renouvelables), prévention, préparation et réponse aux catastrophes (Plan et stratégie nationale)	
Autorités décentralisées et services déconcentrés	Les communes sont des acteurs importants pour la gestion des déchets, des forêts et des ouvrages d'hydraulique villageoise, et pour le secteur énergie et mines. Le CONASUR et ses démembrements ainsi que les brigades des sapeurs-pompiers mettent en œuvre le plan de préparation et de réponse aux catastrophes. mettent en œuvre le plan de préparation et de réponse aux catastrophes.	Nécessité d'une importante collaboration des ACNG pour la mise en place d'un système de gestion des déchets au niveau communal et dans le domaine de la préparation et réponse aux catastrophes. Nécessité de collaboration pour le secteur minier et énergie
Monde académique/ Instituts publics de recherche, et de formation -secteur public	Forment des ingénieurs et décideurs autour des différentes problématiques de l'environnement; Soutien aux ministères dans la recherche et la formation, mènent des recherches pouvant apporter des solutions aux problèmes prioritaires et diffuse les résultats de la recherche	Collaboration pour mener à bien les missions et renforcer les capacités des structures ; Partenaires : pour élaborer conjointement des protocoles de recherche.
Partenaires Techniques et financiers	Les bailleurs internationaux (B M, PNUD, PNUE, UE, BAD, organisations sous régionales ...), les coopérations bilatérales (luxembourgeoise et suédoise) appuis significatifs au financement du secteur de l'environnement (Energie)	Partenaire important pour les ACNG (financement), ils jouent aussi un rôle d'influence compte-tenu de la part du budget de l'environnement qui est financé par les PTF

6.2.3 Secteur privé

Acteurs pertinents du secteur privé dans le cadre de l'environnement (mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes)		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Entreprises privées	Développement important des entreprises dans le domaine de l'énergie solaire, la transformation et la commercialisation des PFL et PFNL	Prestataires de services pour les ACNG pour la diffusion des énergies renouvelables
GIE (Groupe d'intérêt économique)	Acteurs importants dans la collecte et la gestion des déchets urbains	Acteurs collaborant avec les ACNG pour mettre en place des systèmes de collecte et de traitements des déchets urbains
Compagnies minières	Acteurs importants avec objectifs précis, suivant une logique où la préservation de l'environnement n'est pas une priorité : déboisement, utilisation de produits chimiques toxiques à la longue dans l'environnement (nappe phréatique)	Pas très accessibles, ne répondent pas ou peu aux interpellations. Certain sentiment d'impunité. Mettent en danger des investissements réalisés par les ACNG
Collecteurs de déchets privés	Une grande part de la collecte de déchet est réalisée par des collecteurs informels tirant leurs revenus d'abonnements payés par les ménages à l'enlèvement de leurs déchets	Défi pour les OC associatifs d'impliquer les collecteurs privés afin d'unifier la collecte de déchet et favoriser le travail associatif sans que les privés perdent leur emploi.

6.3 Acteurs pertinent en matière de santé

6.3.1. Société civile

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de la santé		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
ONG et Associations nationales, locales et acteurs communautaires	Rôle très important pour plaider, mobilisation sociale et des ressources, renforcement des capacités des AC, et la mise en œuvre des programmes de santé et eau. Importants fournisseurs de services en collaboration avec les pouvoirs publics. Gèrent des structures qui leur appartiennent. Collaborent avec les structures du ministère (qui leur affecte des agents, prend leur avis sur les politiques)	Partenaires et alliés : très bonnes relations de coopération avec les ACNG qui leur apportent une assistance technique importante
Groupes religieux	Apportent leurs contributions à la lutte contre la maladie, sensibilisent, orientent les communautés qui viennent vers eux aux CDS en cas de besoin. Gèrent des structures qui leur appartiennent. Collaborent avec les structures du ministère (qui leur affecte des agents de santé, prend leur avis sur les politiques)	Groupe cible – relais - facteurs bloquants : très bonnes relations de coopération avec les ACNG qui leur apportent une assistance technique (expertise) importante. Les ACNG les sensibilisent pour qu'ils encouragent la visite aux CDS ; il faut veiller à la création d'une relation de confiance.
Autorités traditionnelles et coutumières (AV et ASV)	Rôle très important dans la lutte contre la maladie au Burkina, s'impliquent dans la mobilisation sociale et orientent les communautés qui viennent vers eux aux CDS en cas de besoin	Personnes ressources – facteurs bloquants : Les ACNGs font appels aux autorités coutumières afin de sensibiliser/informer et travailler plus en collaboration. Développement relation de confiance
Medias (radios, télévisions locales)	Sensibilisent les populations sur la lutte contre la maladie via des émissions, etc.	Groupe relais : Les ACNGs font régulièrement appel aux médias lors des campagnes de sensibilisations.
Syndicats, Organisations des consommateurs	Rôle très important : sensibilisation des militants sur éthique professionnelle et renforcement de compétences, appuis au MS (informations sur la qualité et la quantité des ressources humaines, matérielles et financière), défense des intérêts des travailleurs de la santé ; contribution dans le contrôle de la qualité de l'alimentation au Burkina-Faso.	Facteurs bloquants (grèves) mais alliés pour plaider sur les éléments créant la motivation du personnel. Certaines ACNG travaillent en collaboration avec les syndicats et la ligue des consommateurs pour leur apporter leur expertise en matière de renforcement des capacités
Mutuelles de santé (émanation de la société civile)	Importantes. Facilitent l'accès aux soins de santé pour les bénéficiaires ; renforcent offre et visent la prévention, contrôlent la qualité/pertinence des soins	Personnes ressources : Les ACNG font du renforcement des capacités, des sensibilisations sur les mutuelles (concept) et de l'appui pour leur mise en place
Groupes de jeunes ; groupes de femmes ; organisations de personnes handicapées(OPH)	Rôle important de plaider /sensibilisation dans la lutte contre le tabagisme et la drogue ; protection des droits des personnes vulnérables ; Renforcement des actions en faveur des femmes avec des thématiques spécifiques (mutilations génitales féminines, le VIH, la santé de la mère et de l'enfant, etc.)	Personnes ressources – relais : Les ACNGs font appels aux groupes de jeunes et groupes de femmes afin de sensibiliser et travailler plus facilement avec les personnes de la tranche d'âge jeune et les femmes dans les communautés. Les OPH ont un rôle clef pour faciliter l'accès aux services de base pour les PH.
Acteurs culturels (troupes de théâtre, chanteurs)	Contribution à la sensibilisation contre la maladie à travers chants, théâtre, sketches, etc. ; diffusion de messages aux populations faiblement lettrées	Personnes ressources – relais : Les ACNGs font régulièrement appel aux groupes culturels lors des campagnes de sensibilisations.

Fédérations/Unions/ Réseaux nationaux et association professionnelle de portée nationale et/ou régionale	Coopèrent avec le ministère de la santé dans la promotion des différentes professions.	Personnes ressources : assistance technique et expertise. Les ACNGs font appel à elles pour des plaidoyers sur la mise en place de nouvelles structures de santé et le renforcement des ressources humaine
--	---	--

6.3.1 Pouvoirs publics

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de la santé		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Gouvernement et ministère en charge de la santé	Importants pour affectation du budget, des ressources humaines et matérielles, grandes réformes/politiques de santé, recrute et forme les ressources humaines pour la santé ; Rôle très important (ministère de référence), développement des programmes du secteur de la santé, définition des protocoles, forme et encadre les agents de	Cible de plaidoyer et partenaire : Les ACNG ont accès à la concertation avec le gouvernement à travers le ministère des affaires étrangères et elles apportent leur expertise au gouvernement
Autorités décentralisées et services déconcentrés (santé et autres services publics)	Rôle important pour appui matériels et structurels (logements, médicaments), recrutement de ressources humaines des commune et la maîtrise d'ouvrage de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et des excréta. Les communes gèrent les CSPS.	Partenaire pour pérenniser les actions entreprises. Les ACNGs peuvent faciliter les cadres de concertations entre les collectivités locales et les autres acteurs de la santé.
Structures publics des soins (hôpitaux, CSPS, CMA ...)	Rôle important pour l'offre de services de santé, la sensibilisation et prévention. Contribuent à la formation des ressources humaine de la santé (lieu de stage des élèves et étudiant des écoles de santé et des UFR de science de la santé)	Partenaires et personnes ressources : collaboration pour mener à bien les programmes et renforcer les capacités des structures
Ecoles	Rôle important pour la sensibilisation et pour la gestion des infrastructures construites en milieu scolaire.	Personnes ressources -Groupe relais : Formation des professeurs, mise à disposition de matériel didactique, appui à la création de clubs de santé scolaire
Partenaires Techniques et financiers	Les bailleurs internationaux (BM, Agences des Nations Unies, UE, BAD, organisations sous régionales ...), les coopérations bilatérales allemande, italienne, hollandaise, danoise, française et américaine appuient significativement le financement du secteur de la santé	Partenaire important pour les ACNG (financement), ils jouent aussi un rôle d'influence compte-tenu de la part du budget de la santé qui est financé par les PTF
Monde académique/ Instituts publics de recherche, et de formation -secteur public	Forment les professionnels de la santé, contribue à l'amélioration des capacités en soins de santé ; Soutien au ministère de la santé dans la recherche et la formation en santé, mènent des recherches pouvant apporter des solutions aux problèmes prioritaires de santé (ex : paludisme, test d'un vaccin Ebola, etc.), valorise et diffuse les résultats de la recherche	Collaboration pour mener à bien les missions et renforcer les capacités des structures ; Partenaires : pour élaborer conjointement des protocoles de recherches opérationnels pouvant prouver l'efficacité des modes opératoires mis en œuvre.

6.3.2 Secteur privé

Acteurs pertinents du secteur privé dans le cadre de la santé		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Structures privées des soins (hôpitaux ...) Le secteur privé (à but lucratif et confessionnel) Indépendant – professionnels de la santé	Très développées surtout dans la capitale et à Bobo-Dioulasso. Contribuent à la fourniture des services de santé aux populations en collaboration avec les pouvoirs publics, donnent des formations, apportent de l'expertise	<u>Partenaires et personnes ressources</u> : collaboration pour mener à bien les programmes et renforcer les capacités des structures. Echanges opérationnels (plus faibles qu'avec les structures étatiques) pour la coordination et l'intégration de ces personnels de santé dans les formations dispensées.
Instituts de recherche et de formation privés	Voir instituts de recherche publics	Partenaire (voir institut de recherche public dont ils complètent/renforcent les actions)
Fournisseurs/entreprises médicales/pharmaceutiques	Contribuent à la fourniture des services de santé aux populations en collaboration avec les pouvoirs publics.	Prestataires, fournisseurs d'intrants et de matériels, les ACNGs tentent de privilégier le secteur privé Burkinabé et ainsi renforcer l'économie locale.
Tradipraticiens	Rôle très important dans la lutte contre la maladie au Burkina., s'impliquent dans la mobilisation sociale et orientent les communautés qui viennent vers eux aux CDS en cas de besoin.	Personnes ressources – facteurs bloquants : Les ACNGs font appels aux tradipraticiens afin de sensibiliser/informer et travailler plus en collaboration. Développement d'une relation de confiance
Fondation	Plusieurs fondations appuient l'Etat burkinabé dans la mise en œuvre de sa politique sanitaire, Font des appuis en ressources financières, matériels médico-technique, logistiques, structurelles	<u>Personnes ressources</u> : collaboration dans le but d'appuyer certaines actions des ACNG

6.4 Acteurs pertinents en matière de culture, d'éducation et de recherche

6.4.1 Société civile

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de la culture, l'éducation et la recherche		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
ONG	Relais essentiels pour disséminer les résultats des recherches effectuées dans les universités, pour assurer l'impact des projets menés au sein des universités. ONG du Nord peuvent apporter une connaissance du terrain et de la société civile du Sud.	Les ONG sont des partenaires secondaires des ACNG
Medias (communautaires)	Relais d'information et sensibilisation de la société civile (importance de la scolarisation); sensibilisation des populations aux apports des universités en termes de recherche sur des problématiques de développement ou en termes de formation répondant à des besoins.	Ce sont des prestataires et des partenaires.

Instituts privés et centres de recherche et de formation	Principaux acteurs de changement au niveau de la recherche. Les centres de recherche peuvent développer des études et effectuer des recherches sur des thématiques de développement, ce sont des partenaires essentiels des projets de recherche pour le développement.	Ce sont les partenaires principaux des projets de recherche de certains ACNG en termes de recherche d'appui aux stratégies de développement.
Acteurs et associations culturelles / réseaux culturels	Initiatives privées, faiblement soutenues par l'Etat, mais sont des relais essentiels pour le déploiement du secteur culturel et pour une politique culturelle qui comprenne l'accès à la culture pour tous	Partenaires essentiels dans la mise en place d'une véritable coopération culturelle de renforcement du secteur ; étude développement d'une politique de médiation culturelle
Groupes religieux	Apportent leurs contributions dans l'éducation. Gèrent des structures (initiatives privées) qui leur appartiennent. Collaborent avec les structures du ministère	Partenaires de certains ACNG, à renforcer
Ecoles de formation professionnelles et aux métiers artistiques et culturels	Initiatives privées, faiblement soutenues par l'Etat, mais qui jouent un rôle essentiel dans la professionnalisation du secteur.	Partenaires faisant partie du secteur, à renforcer.
Artistes	Les artistes jouent un rôle clé dans le débat démocratique et le respect de la liberté d'expression.	Partenaires faisant partie du secteur, à renforcer.
Association locales	Grande influence pour la gestion des écoles et la sensibilisation à la scolarisation des populations locales	Relayer les informations/message au niveau des populations/partenaire pour la gestion/pilotage des écoles

6.4.2 Pouvoirs publics

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de la Culture, Education et Recherche		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Gouvernement/Ministères en charge de : la culture, l'éducation des enseignements secondaires et supérieurs, la recherche et des innovations technologiques	Les ministères en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche sont des partenaires essentiels à l'impact de certains projets. L'enseignement supérieur pour le développement des formations, le ministère de la recherche pour le développement de la recherche au sein des universités et les autres ministères pour l'application des résultats obtenus dans les universités (ministères en charge de la santé, de l'agriculture, des transports...) Le ministère de la culture est une partie prenante essentielle dans la mesure où il développe et soutient la politique culturelle nationale et où il finance en partie les acteurs culturels.	Ce sont des parties prenantes qui viennent en appui des projets
Autorités décentralisées et services déconcentrés (Direction Régionale de l'Education ; et de la culture)	En charge de l'éducation de base (gestion des écoles, infrastructures) ; et de la culture- acteur important dans le cadre des compétences transférées aux collectivités territoriales ; Structure relais des ministères au niveau régional et communal	Partenaires dans le cadre de l'augmentation de l'offre éducative en quantité (construction école) et qualité ; et prise en charge de la culture ; Rôle et lien faible avec les ACNG

Institutions parastatales de recherche et de formation	Ces institutions peuvent être importantes pour l'application des résultats obtenus dans les universités.	Ce sont la plupart du temps des parties prenantes mais peuvent pour certains projets être des partenaires.
Monde académique (Universités publiques-Etablissements d'enseignement supérieur)	Principaux acteurs de changement au niveau de l'éducation et de la recherche.	Ce sont les partenaires principaux des projets de recherche de certains ACNG en termes de recherche et de formation.
Ecoles (primaires et secondaires)	Acteurs importants pour l'appui à la scolarisation. Soutien et lien avec les organisations de parents.	Relation avec les ACNG dans un souci d'augmentation de la sensibilisation et de la qualité de la scolarisation de base.
Partenaires techniques et financiers	Pour la culture : coopération suisse, UEMOA, SCAC, OIF, Unesco, etc.; Pour santé : UE, BM, BAD, coopérations (française, néerlandaise, allemande, canadienne) et les organisations du système des nations unies comme le PNUD. Pour l'éducation de base : EU, l'UNICEF,...	Partenaire important pour les ACNG (financement), ils jouent aussi un rôle d'influence compte-tenu de la part des budgets de la culture, de l'éducation et de la recherche qu'ils financent

6.4.3 Secteur privé

Acteurs pertinents du secteur privé dans le cadre de la culture, l'éducation et la recherche		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Entreprises privées	Rôle important pour la durabilité du financement des laboratoires de recherche, l'adéquation des études avec la demande dans le secteur privé, le développement de stages pour les étudiants, le développement économique d'un secteur sur base de recherches réalisées dans les universités...	Ce sont des parties prenantes alliées
Associations professionnelles	Elles peuvent jouer un rôle dans la reconnaissance de certaines études et le développement de formation ad hoc	Ce sont des parties prenantes alliées

6.5 Acteurs pertinent en matière de gouvernance, de décentralisation et de justice

6.5.1 Société civile

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de la gouvernance		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
ONG locales, notamment actives en matière de droits humains	Tout en faisant preuve de vitalité et de diversité, ce secteur important manque d'organisations, de connexion et d'autonomie financière	Vu la diversité, cela dépend du type d'ONG, mais des partenariats techniques et financiers sont possibles
Réseaux nationaux (collectif d'ONG)	Rôle d'interface en représentant les intérêts des OSC auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et des PTF	relations importantes des ACNG avec ce type d'acteur qui peut être partenaires, bénéficiaires ou personnes-ressources
Autorités traditionnelles et coutumières, religieuses	Acteurs permettant approbation et ancrage local des actions, et importants pour prévention et de règlement de conflits par des mécanismes informels ; Organisations = relais puissants pour sensibilisation, communication d'informations	Acteurs/personnes ressources pour la mobilisation des populations, la reconnaissance et la crédibilité des actions. Les ACNG encouragent les autorités décentralisées à développer des relations structurées avec ces acteurs

Association de développement/organisations locales (dont les APE et COGES), notamment actives en matière de sensibilisation	Organisations importantes pour opérations de sensibilisation de grande ampleur et soutiennent l'exercice des compétences transférées (gestion des infrastructures de santé et éducation de base)	Ces associations interviennent en matière de sensibilisation des populations
Médias	Ils assurent une couverture étendue des actions et sont des acteurs importants de sensibilisation sur la bonne gouvernance et la justice	Ils contribuent à relayer le message des ACNG et de leurs partenaires. Et sont des partenaires de sensibilisation
Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), Association des Régions du Burkina Faso (ARBF) et autres structures à vocation transnationale	Ces structures permettent de diffuser les bonnes pratiques. A plus long terme, elles ont également un rôle croissant à jouer en matière de plaidoyer et de défense des intérêts des municipalités auprès des autorités supra-locales, ainsi que d'appui-conseil à leurs membres	Les ACNG collaborent avec ces Associations dans un objectif de dissémination des acquis et œuvrent à renforcer leurs capacités de plaidoyer (rôle politique) et d'appui-conseil (rôle administratif et technique)

6.5.2 Pouvoirs publics

Acteurs pertinents dans le cadre de la gouvernance		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement/ministères en charge de : l'administration territoriale Ministère en charge de la justice, de la police et des droits humains Ministères ayant des compétences transférées (santé, éducation, culture) et autres institutions publiques (tel le SP/CONAD) 	<ul style="list-style-type: none"> Administration territoriale en charge de la gestion administrative et technique de la décentralisation et du renforcement de la gouvernance locale Ministère de la justice : administration du secteur de la justice (développement de la politique nationale en matière de justice et des droits humains...) Ministères ayant des compétences transférées sont référents pour certains dossiers (registre des naissances, diffusion données Etat civil...) 	<ul style="list-style-type: none"> Les ACNG ont occasionnellement la possibilité d'échanger avec les cadres des ministères (administration territoriale et ministères aux compétences transférées) pour se tenir mutuellement informés sur les enjeux de la décentralisation. Plus généralement, les ACNG soutiennent leurs partenaires dans la concertation avec les ministères Les ACNG rencontrent le ministère de la justice, font un monitoring de la justice, participent aux groupes sectoriels et du système pénitentiaire, et entament des activités de plaidoyer
Autorités décentralisées et services déconcentrés	Acteurs importants en matière de bonne gouvernance à l'échelon local : <ul style="list-style-type: none"> relation directe avec leurs populations dans l'animation et la gestion des collectivités exercice des compétences transférées (santé, éducation de base, hydraulique, culture, sport et loisirs...) importants appuis à l'administration décentralisée par les services déconcentrés et mission spécifique pour les tribunaux départementaux et des arrondissements 	Les ACNG entretiennent des relations soit directement avec les Villes et Communes burkinabé, dans un but d'information et de concertation, soit dans le cadre de partenariats (notamment entre communes belges et burkinabé) ayant pour objectif de renforcer leurs capacités dans les domaines considérés. Les Villes et Communes s'avèrent également des partenaires indispensables dans les actions de gestion/coordination de la gouvernance locale
Institutions du pouvoir judiciaire : Conseil supérieur de la Magistrature ; Ecole	Institutions qui cautionnent l'indépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir exécutif (procédure de	Les ACNG soutiennent le renforcement des capacités des magistrats et échanges avec ces institutions sur l'accès à la justice et les

Nationale d'Administration et de Magistrature.	nomination des juges, procédures disciplinaires, institutions de formation de la magistrature	conditions de travail dans le secteur de la justice
Partenaires techniques et financiers	Coopérations nationales (européennes et nord-américaines) et multilatérales (PNUD, UNICEF, Banque Mondiale, UE, etc.)	Partenaire important pour les ACNG (financement). Ces acteurs jouent aussi un rôle d'influence compte-tenu de la part des budgets affectés à la gouvernance, décentralisation et justice qu'ils financent.

7 Identification des types de partenaires possibles des ACNG

7.1 Domaine d'intervention Agriculture et secteur rural

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Burkina Faso (Agriculture et secteur rural)	
Société civile	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Association de développement au niveau local/ coopératives locales	Oxfam-Solidarité, ULB-coopération, Autre Terre, SOS Faim, VSF-B, DBA, îles de paix, TRIAS, Solidagro, Vredeseilanden, BroederlijkDelen, MMH, KBA FONCABA, Louvain Coopération, FIAN Belgium, Oxfam Wereldwinkels, Caritas International
ONG	Oxfam-Solidarité, ULB-Coopération, Autre Terre, SOS Faim, VSF-B, DBA, îles de paix, TRIAS, Solidagro, Vredeseilanden, Croix-Rouge de Belgique CF, BroederlijkDelen, MMH, KBA FONCABA, Louvain Coopération, APEFE, FIAN Belgium, Tearfund, Caritas International
Fédérations/Unions/Réseaux nationaux et associations de portée nationale	Oxfam-Solidarité, ULB-Coopération, Autre Terre, SOS Faim, VSF-B, îles de paix, TRIAS, Solidagro, Vredeseilanden, BroederlijkDelen, MMH, Louvain Coopération, APEFE, FIAN Belgium
Syndicats	TRIAS, FIAN Belgium, SOS Faim
Organisation de défense des droits de l'homme	Oxfam-Solidarité, Broederlijk Delen, FIAN Belgium,
Institut privé de recherche et de formation (composante d'ONG)	Oxfam-Solidarité, ULB-Coopération, SOS Faim, VSF-B, DBA, TRIAS, Solidagro, Vredeseilanden, BroederlijkDelen, KBA FONCABA, Louvain Coopération, APEFE, FIAN Belgium, Autre Terre
Médias	VSF-B, APEFE,
Groupes religieux	Tearfund
Autorités coutumières/traditionnelles et religieuses	Autre Terre, Broederlijk Delen, KBA FONCABA,
Organisation de Producteurs (OP)	ULB-Coopération, Autre Terre, VSF-B, îles de paix, Solidagro, Vredeseilanden, BroederlijkDelen, KBA FONCABA, Louvain Coopération, APEFE, FIAN Belgium, Oxfam Wereldwinkels, TRIAS, SOS Faim, Caritas International
Institutions de microfinance, assimilées à la société civile (associations, coopératives, sociétés anonymes)	TRIAS, Louvain Coopération, SOS Faim, BroederlijkDelen, Solidagro, Caritas International
OSC régionale	Oxfam-Solidarité, SOS Faim, VECO, APEF,...
Pouvoirs publics	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Gouvernement/ministères	APEFE, FIAN Belgium, VSF-B,
Autorités décentralisées/ Services déconcentrés de l'Etat	ULB-Coopération, Autre Terre, VSF-B, îles de paix, Solidagro, Vredeseilanden, BroederlijkDelen, KBA FONCABA, Louvain Coopération, APEFE, FIAN Belgium, TRIAS, SOS Faim
Institut de recherche et de formation public, Monde académique	VSF-B, APEFE, TRIAS, SOS Faim, VLIR-UOS, ARES-CCD
Chambre régionale d'agriculture	Autre Terre, APEFE, TRIAS, SOS Faim
Conseil Villageois de Développement	Autre Terre, VSF-B, Solidagro, BroederlijkDelen, KBA FONCABA, FIAN Belgium, SOS Faim
Institutions publiques à portée régionale	APEFE, SOS Faim
Secteur privé	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Institutions financières (banques commerciales, agences d'assurance)	ULB-Coopération, SOS Faim, îles de paix, TRIAS, Solidagro, Vredeseilanden, APEFE
GIE (Groupement d'Intérêt Economique)	Autre Terre, SOS Faim, îles de paix, TRIAS, Solidagro, Vredeseilanden, BroederlijkDelen, KBA FONCABA, Louvain Coopération
Services vétérinaires privés	VSF-B
Chambres de Commerce	TRIAS, Vredeseilanden
Entreprises privés acteurs dans des chaînes de valeur	Vredeseilanden, Louvain Coopération, APEFE, TRIAS, SOS Faim

7.2 Domaine d'intervention Environnement (mines, énergies, gestion des déchets et des catastrophes)

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Burkina Faso (Environnement urbain, mines, énergie, gestion des déchets et des catastrophes)	
Société civile	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Association de développement au niveau local /coopératives locales,	ULB-Coopération, Autre Terre, APEFE, FIAN Belgium, BroederlijkDelen KBA FONCABA
ONG locale	ULB-Coopération, Autre Terre, DBA, Croix-Rouge de Belgique CF, APEFE, FIAN Belgium, BroederlijkDelen
Fédérations/Unions/Réseaux nationaux et associations de portée nationale	Autre Terre, APEFE, BroederlijkDelen
Organisation de défense des droits de l'homme	FIAN Belgium
Institut privé de recherche et de formation	ULB-Coopération, APEFE, FIAN Belgium
Autorités coutumières/traditionnelles et religieuses	Autre Terre, BroederlijkDelen, KBA FONCABA
Pouvoirs publics	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Gouvernement/ ministères	APEFE, FIAN Belgium, ULB Coopération, VSF-B
Autorités décentralisées/ Services déconcentrés de l'Etat	Autre Terre, APEFE, FIAN Belgium, BroederlijkDelen, ULB Coopération, VSF-B
Institut de recherche et de formation public, monde académique	APEFE ; ULB-Coopération, VLIR-UOS, ARES-CCD
Conseil Villageois de Développement	VSF-B, FIAN Belgium, BroederlijkDelen
Secteur privé	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Entreprises	ULB Coopération, APEFE
GIE (Groupement d'Intérêt Economique)	Autre Terre, BroederlijkDelen, KBA FONCABA

7.3 Domaine d'intervention Santé

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Burkina Faso (Santé)	
Société civile	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Association de développement au niveau local /coopératives locales,	ULB Coopération, Solidagro, APEFE, Médecins du Monde Belgique, AADC, Louvain Coopération, Handicap International
ONG	ULB Coopération, Solidagro, Croix-Rouge de Belgique CF, APEFE, Tearfund, MdM BE, Memisa, AADC, Louvain Coopération, Handicap International
Fédérations/Unions/Réseaux nationaux et associations professionnelles à portée nationale et/ou régionale	APEFE, Louvain Coopération, Handicap International
Mutuelles de santé	AADC, Louvain Coopération, KBA FONCABA
Pouvoirs publics	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Gouvernement/ministères	APEFE, ITG, ULB coopération, Louvain Coopération, MdM-BE, Handicap International
Autorités décentralisées/ Services déconcentrés de l'Etat	Solidagro, Memisa, ITG, AZV, Louvain Coopération, APEFE ; MdM BE, Handicap International
Structures publiques de soins (Hôpitaux, CSPS, CMA ; etc.	APEFE, Tearfund, MdM BE, Memisa, ITG, AZV et Louvain Cooperation, Handicap International
Institut de recherche et de formation public, monde académique	APEFE, Memisa, ITG, AZV, Louvain Coopération, MdM-BE, Handicap International, ARES-CCD
Monde académique/instituts publics de recherche et formation	APEFE, Louvain Coopération, VLIR-UOS, MdM-BE, Handicap International

Secteur privé	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Structures privées de soins (hôpitaux, etc.)	APEFE, Tearfund, MdM BE, Memisa, ITG, AZV, Louvain Cooperation, Handicap International

7.4 Domaine d'intervention Culture, Education et Recherche

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Burkina Faso (Culture, Education et Recherche)	
Société civile	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Association de développement au niveau local /coopératives locales, (y compris organisation de jeunesse)	SHC, CEC, DBA, BroederlijkDelen, Handicap International
ONG	DBA, Croix-Rouge de Belgique CF, SHC, Tearfund, Iles de Paix, BroederlijkDelen, Handicap International
Fédérations/Unions/Réseaux nationaux et associations de portée nationale	SHC, Africalia, Handicap International
Institut de recherche et de formation privés (y compris professionnelle)	ARES-CCD, CEC, ITG, VLIR-UOS, Africalia
Acteurs, associations culturels et artistes	CEC, Africalia
Médias	CEC
Groupes religieux	VIA Don Bosco (avec la congrégation des Salésiens de Don Bosco), Tearfund (Eglises Protestantes Evangéliques)
Organisations de jeunesse	DBA, CEC, BroederlijkDelen
Pouvoirs publics	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Gouvernement/Ministères	SHC, APEFE, Handicap International
Autorités décentralisées/services déconcentré (école)	îles de paix, Handicap International
Monde académique/instituts publics de recherche et de formation	ARES-CCD, ITG, Africalia, VLIR-UOS, APEFE, Handicap International

7.5 Domaine d'intervention Gouvernance, Décentralisation et Justice

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Burkina Faso (Gouvernance, Décentralisation et Justice)	
Société civile	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Association de développement au niveau local /coopératives locales,	îles de paix, FIAN Belgium, SOS Faim, BroederlijkDelen, KBA FONCABA
ONG	îles de paix, Broederlijk Delen, ONG, FIAN Belgium, RCN J&D, SOS Faim, KBA FONCABA
Fédérations/Unions/Réseaux nationaux et associations de portée nationale	RCN J&D, BroederlijkDelen
Organisation de défense des droits de l'homme	FIAN Belgium RCN J&D, BroederlijkDelen
Institutions privées de recherche et formation	RCN J&D
Médias	RCN J&D
Autorités coutumières/traditionnelles et religieuses	Broederlijk Delen, RCN J&D, KBA FONCABA
Pouvoirs publics	
Types d'acteurs	ACNG belge susceptible de travailler avec ces types d'acteurs
Gouvernement/ministères	FIAN Belgium, RCN J&D, APEFE
Autorités décentralisées et leurs associations/plateformes représentatives /services déconcentrés de l'Etat	îles de paix, Broederlijk Delen, UVCW, APEFE, FIAN Belgium RCN J&D, SOS Faim
Commissions nationales et Conseils	RCN J&D
Monde académique/instituts publics de recherche et de formation	RCN J&D, VLIR-UOS, ARES-CCD
Conseil Villageois de Développement	Broederlijk Delen, FIAN Belgium, Iles de Paix, SOS Faim

8 Identification des futurs domaines d'intervention de chaque ACNG, compte tenu des acteurs pertinents

8.1 Aperçu des domaines d'intervention et des acteurs pertinents par ACNG

Domaine d'intervention par ACNG et acteur pertinents		
ACNG	Domaines (code CAD)	Acteurs pertinents
AADC	Eau, Santé, Assainissement (12220;12261;14030;14031;14032)	ONG, services hydrauliques, autorités locales, mutuelles de santé
Africalia	Culture (11430; 15153; 15160;15170; 16061)	Opérateurs culturels, Associations, Plateformes, Ministère de la Culture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Maison de l'Entreprise, Autorités décentralisées, UEMOA, autres coopérations
APEFE	Agriculture et secteur rural (311,140, 43040) Environnement (400, 410, 43040) Santé (120, 122841)	ONG, Associations(Fédérations, Unions, Réseaux...) à portée nationale et régionale, Institut de Recherche et de Formation, Monde académique, Médias, Gouvernement, Ministères, Services déconcentrés, Autorités décentralisées, Hôpitaux et infrastructures de santé, Agences régionales(Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, la Commission de l'Union africaine, CILSS, Organisations internationales(FAO,UE, Mécanisme Mondial de la Convention de lutte contre la désertification (GM-UNCCD)), Entreprises privées
ARES – CCD	110 et 400	Acteurs d'éducation et recherche en lien avec les thématiques développées au sein de l'ACC
ArtsenZonder Vakantie	Santé (12191,12220,12230,12281,13020,13081)	Hôpitaux (publics ou privés à but non lucratif), autorités sanitaires régionales, universités, établissements d'enseignement supérieur, ONG
Autre Terre	Agriculture et secteur rural (150,311), environnement (140), gouvernance et décentralisation (150)	Associations/coopératives locales, ONG, Associations (Fédérations, Unions, Réseaux...) à portée nationale, Institut de Recherche et de Formation, Ministères en charge de l'agriculture, Services déconcentrés et autorités décentralisées, GIE,...
Broederlijk Delen	Agriculture et secteur rural (150,311, 400), environnement (410), gouvernance et décentralisation (150)	Associations/coopératives locales, ONG, Médias, Associations (Fédérations, Unions, Réseaux...) à portée nationale, Institut de Recherche et de Formation, Services déconcentrés et autorités décentralisées, CVD, GIE...organisations de défense de droits de l'homme, autorités coutumières/traditionnelles et religieuses, instituts de micro finance rural, ministères en charge de l'agriculture
Caritas International	Agriculture et secteur rural (210, 311) Urgences (520)	Associations/coopératives locales, ONG, Associations (Fédérations, Unions, Réseaux...) à portée nationale, Institut de Recherche et de Formation, Services déconcentrés et autorités décentralisées, CVD, GIE, autorités, coutumières/traditionnelles et religieuses, instituts de micro finance rural, ministères en charge de l'agriculture
CEC ONG	Culture (11430; 15153; 15160;15170; 16061)	Opérateurs culturels, Associations, Plateformes; Ministère de la Culture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Maison de l'Entreprise, Autorités décentralisées, UEMOA, autres coopérations
COTA	150, 160, 220, 400, 430, 930	Associations, ONG, Fédérations, Unions, Plateformes, Réseaux, syndicats, organisations de défense des droits de l'homme, monde académique, instituts de recherche et de formation, autres coopérations
Croix Rouge de Belgique	Agriculture et secteur rural (311, 312,430, 520, 730) ; Environnement (410, 740) ; Santé (120, 130, 140) ; Culture, éducation, recherche (112, 152)	ONG, médias, associations et acteurs culturels, associations de développement local, groupes religieux, autorités coutumières, traditionnelles et religieuses, ministères, autorités décentralisées, services déconcentrés, conseils villageois de développement, instituts de recherche et de formation (privés et publics)
Défi Belgique Afrique	Agriculture et secteur rural (311, 312, 410), Eau et assainissement (140), Education (110)	Associations/coopératives locales, ONG, Instituts de recherche et de formation, Acteurs et association culturels, Organisation de Producteurs (OP), Organisation de jeunesse, Conseil Villageois de Développement, GIE (Groupement d'Intérêt Economique), Services déconcentrés de l'Etat
FIAN Belgium	Agriculture et secteur rural (311, 31110, 31130, 31164), environnement (140), gouvernance et	Associations/coopératives locales, ONG, Association à portée nationale, Institut de Recherche et de Formation, Ministères (agriculture, droits humains, mines), Services déconcentrés et autorités décentralisées, organisation de producteurs, Organisation de défense des droits de l'homme

	décentralisation (150, 151, 15150, 15160)	
Handicap International	Education (110, 112, 113) ; Santé (121,122) Gouvernance et décentralisation (150,151, 152) ; infrastructures/services sociaux divers (160)	Association de développement au niveau local, ONG, Fédération/Union/ Réseaux nationaux et association à portée nationale, Ministères, Services déconcentrés de l'Etat (dont écoles,...), autorités décentralisées conseils villageois de développement, instituts de recherche et de formation (privé et public), Hôpitaux / Infrastructures de santé (centre de réadaptation)
Iles de Paix	Agriculture et secteur rural (140, 160, 311, 410, 21061); Education (110); Décentralisation (150)	Associations/coopératives locales, ONG, fédération/union, institut de recherche et de formation, organisation de producteurs, ministères, autorités décentralisées et déconcentrées, CVD, instituts de microfinance, GIE, APE, médias, population
Instituut voor Tropische Geneeskunde	Santé (150)	Associations locales, ONG, Hôpitaux / Infrastructures de santé (aux niveaux public, privé et de la société civile), Institut de Recherche et de Formation Universités, Etablissements d'enseignement supérieur, Ministère de Santé, Institutions parastatales de recherche, de santé, entreprises, associations professionnelles
KBA FONCABA	Agriculture et élevage (311), Education (11230), Gouvernement et société civile (151), Environnement (410).	Associations/coopératives locales, ONG, Institut de Recherche et de Formation, Autorités coutumières/traditionnelles et religieuses, Organisation de Producteurs (OP), Autorités décentralisées, Conseil Villageois de Développement, GIE
Louvain Coopération au Développement	Agriculture et secteur rural (311, 150, 250, 240, 400); Santé (120, 122, 130, 150)	Associations/coopératives locales, ONG, Association (Fédération, Union, Réseau,...) à portée nationale ou régionale, Institut de Recherche et de Formation, Organisations de Producteurs (OP), Ministères, Services déconcentrés et autorités décentralisées, Institutions de Microfinance/Micro-Assurance, GIE (Groupement d' Intérêt Economique), Entreprises privées, Maison de l'Entreprise, Mutuelles de santé (Mutuelles de base, Union, Fédérations), Centres d'accueil et de prise en charge de personnes vulnérables
Médecins du Monde Belgique	Santé de base (122) Infrastructures et services sociaux de base (160) Education de base (112)	Associations locales, ONG, Ministères, Services déconcentrés et autorités décentralisées, Hôpitaux / Infrastructures de santé (aux niveaux public, privé et de la société civile)
MEMISA Be	Santé (120, 122,130)	Associations locales et religieuses, ONG, organisations à base communautaire; équipes cadres de district et Infrastructures de santé (aux niveaux public, privé non lucratif et de la société civile)
Miel Maya Honing	Agriculture et secteur rural (311, 312) ; Environnement (410)	Associations/coopératives locales, ONG, Association (Fédération, Union, Réseau...), Institut de Recherche et de Formation, Organisation des producteurs,...
Oxfam Solidarité	Agriculture et secteur rural (150, 311, 520,720, 730, 740)	Associations/coopératives locales, ONG, Médias, Associations (Fédérations, Unions, Réseaux...) à portée nationale, Institut de Recherche et de Formation, Ministères en charge de l'agriculture, Services déconcentrés et autorités décentralisées, Entreprises privées nationales et étrangères, Organisations régionales (CEDEAO...),...
OXFAM Wereldwinkels	Agriculture et secteur rural (311-31120, 31130, 31162 Commerce International et Commerce Equitable (331)	Associations/coopératives locales, ONG, Médias, Association (Fédération, Union, Réseau...) à portée nationale, Institut de Recherche et de Formation, Ministères en charge de l'agriculture, Services déconcentrés et autorités décentralisées, Entreprises privées nationales et étrangères, Organisation régionale (CEDEAO...),...
RCN Justice et Démocratie	Justice et Droits humains (15110, 15130, 15150, 15152, 15153, 15160, 15170, 15210, 15220, 43040, 15113, 15151, 16010, 93010, 99820)	ONG, Associations (Fédération, Union, Réseau...) à portée nationale et régionale, Institut de Recherche et de Formation, Médias, Gouvernement, Ministères, Instituts de recherche et de formation professionnelle, Autorités décentralisées, services déconcentrés et autorités décentralisées, organisations de défense de droits humains, autorités, coutumières/ traditionnelles et religieuses
Sensorial Handicap Coopération	Education (110);	- Association de développement au niveau local /coopératives locales, ONG, Fédération/Union/ Réseaux nationaux et association à portée nationale, Ministères, Services déconcentrés de l'Etat (dont écoles,...)
Solidagro	Agriculture et secteur rural (150,311, 410), Eau et assainissement (140)	- Associations/coopératives locales, ONG, Association (Fédération, Union, Réseau...) à portée nationale, Institut de Recherche et de Formation, Services déconcentrés et autorités décentralisées, GIE, Organisation de Producteurs (OP), Conseil Villageois de

		Développement, Association d'Usagers d'Eau, Instituts de microfinance, médias
SOS Faim	Agriculture et secteur rural (150,240, 311, 410, 520, 740)	- OP, SFD (IMF, banques), APSFD (plateforme des SFD), GIE, coopératives, ONG, CVD, services déconcentrés de l'Etat et autorités décentralisées, consultants locaux, instituts de formation, centres de recherche, syndicats paysans, entreprises, Ministères, organisations sous-régionales (CILSS, ROPPA, UEMOA, CEDEAO)
Tearfund	Santé (120, 122)	-Hôpitaux, en coopération avec Ministère de la santé et les autorités locales.
TRIAS	Agriculture et secteur rural (150,240,250,311, 410),	- Associations/coopératives locales, ONG, Médias, Association (Fédération, Union, Réseau...) à portée nationale ou régionale, Institut de Recherche et de Formation, Autorités coutumières/traditionnelles et religieuses, Organisation de Producteurs (OP), Ministères en charge de l'agriculture, Services déconcentrés et autorités décentralisées, Chambre régionale d'agriculture, Institutions de Microfinance/Micro-Assurance, Banques Commerciales, GIE (Groupement d' Intérêt Economique), Chambres de Commerce, Entreprises privées nationales et étrangères.
ULB-Coopération	Santé (120), eau et assainissement (140), Agriculture et secteur rural, Environnement (230, 311, 312, 321, 410)	associations, ONG, services déconcentrés et décentralisés de l'Etat, institution financières, entreprises, ministère, médias,
UVWC	Gouvernance et décentralisation	Ministères, autorités décentralisées et leurs associations/plateformes représentatives, tribunaux, ONG, médias, opérateurs de santé, autorités coutumières et religieuses, Conseils villageois de développement (CVD), directions d'écoles.
Vétérinaires Sans Frontières	Agriculture et environnement (152 ; 250 ; 311; 410 ; 520 et 740)	OP, Associations/coopératives locales, ONG, Médias, IMF et banques, Association (Fédération, Union, Réseau...) à portée nationale et régionale, Institut de Recherche et de Formation, Ministères en charge des ressources animales, Services déconcentrés et autorités décentralisées, CVD, Professionnels vétérinaires privés nationaux, Organisation sous régionale (UEMOA...),
VIA Don Bosco	Education (111-10,111-20, 111-30, 112-30,113-30)	Centres de formation professionnelle de la congrégation Salésienne, ONG, Ministère de la Formation professionnelle (MFPAA), autorités décentralisées/ services déconcentrés, Ecoles de formation des formateurs, 'secteur privé', chambres des métiers, Associations locales (Fédération, Union, Réseau, Association des Parents des élèves, des anciens élèves), Institut de recherche et de formation,
VLIR UOS	Education et Recherche (110,400)	ONG, Médias, Centres de recherche, Universités, Etablissements d'enseignement supérieur, Ministère en charge de l'enseignement supérieur ou de la recherche ou autres, Institutions parastatales de recherche, de santé, entreprises, associations professionnelles, Conseil d'enseignement supérieur
Vredeseiland-en	Agriculture et secteur rural (311)	- Association de développement au niveau local/ coopératives locales, ONG, Fédération/Union/ Réseaux nationaux et association à portée nationale ou régionale, Monde académique, Institut de Recherche et de Formation, Médias, Organisation de Producteurs (OP), Gouvernement, Ministères en charge de l'agriculture, du commerce, autorités décentralisées, Services déconcentrés de l'Etat, Institut de recherche et de formation public, Chambre régionale d'agriculture, IMF, Banques agricoles et/ou Commerciales, Chambres de Commerce, Maison de l'entreprise, Entreprises privées nationales et étrangères, organisations régionales (ROPPA, CRCOPR, UEMOA, CEDEAO).

8.2 Modèle de changement pour les ACNG

8.2.1 Éléments communs aux différents domaines d'intervention

Le Burkina Faso, tel qu'argumenté dans les chapitres précédents, présente des indicateurs de développement globalement fragiles. Les droits des populations, et particulièrement des jeunes et des femmes, sont encore trop peu respectés. Des espaces/cadres de concertations entre les différents types d'acteurs pertinents en matière de développement existent mais sont peu fonctionnels. Les capacités locales existent mais sont encore faibles tant au sein de la société civile que des secteurs publics et privés.

Face à ce constat, les ACNG belges ambitionnent de contribuer à l'émergence d'une société démocratique, respectueuse de l'environnement et où les droits de chacun à la santé, à l'éducation, à des moyens d'existences durables, à l'alimentation et à être entendu sont respectés. Le changement visé implique la participation pleine de tous les citoyens, y compris celle des femmes (fondé sur une approche d'équité du genre), des jeunes, des populations vulnérables et de tous les acteurs clés au service du développement (tels la société civile, les services étatiques, le secteur privé, etc).

Pour parvenir à ce changement dans contexte actuel, les ACNG s'appuient sur des stratégies de changement à travers les différents domaines d'intervention :

- renforcement des capacités des acteurs locaux (développement des potentialités propres des bénéficiaires ; basé sur une approche locale, reproductible et durable : essaimage et pérennité des actions) ;
- renforcement des espaces/cadres de concertations et de dialogue entre société civile et Etat sur les politiques publiques pour une appropriation, par les partenaires du sud, de leur développement et de leurs stratégies ;
- renforcement de l'équité homme-femme, de la place des jeunes et des droits de l'enfant (dont la jeune fille) ;
- prise en compte de l'environnement ;
- rôle actif de la population et des bénéficiaires.

8.2.2 Modèle de changement en matière d'agriculture et de secteur rural

Éléments clefs du contexte

Le secteur agricole et rural est essentiel au Burkina Faso (part du PIB, population active, changement climatique). Le pays dispose de politiques publiques en matière agricole et rural en général ; des programmes et des initiatives de portée régionale sont par ailleurs développés pour apporter une réponse commune aux problématiques agricoles et environnementales. Si le pays consacre une part non négligeable de son budget au secteur, la direction politique semble trop peu favorable aux producteurs familiaux, pourtant les plus nombreux. Les initiatives politiques sont insuffisantes pour permettre le développement du secteur rural dans son ensemble et assurer une sécurité alimentaire. L'accès aux facteurs de production pour les exploitants familiaux est un enjeu clef et sensible : l'exemple le plus marquant est sans conteste le foncier rural.

Quels sont les actions entreprises par les ACNG ?

- Renforcement de capacités des acteurs (individuels, organisationnels et institutionnels) du monde agricole et rural ;
- renforcement des capacités des populations à prévenir et faire face d'une manière plus efficace aux périodes de soudure – insécurité alimentaire/malnutrition - et aux crises alimentaires récurrentes;
- renforcement des capacités de participation au processus d'élaboration et de suivi des politiques publiques par les acteurs représentatifs du secteur rural : (i) information/sensibilisation et accompagnement pour une appropriation des dispositifs législatifs (loi foncière, loi de la décentralisation, loi d'orientation agricole en élaboration, acte uniforme révisé relatif aux droits des affaires de l'OHADA) ; (ii) renforcement des capacités de plaidoyer de leurs partenaires ; (iii) soutien à la mise en place et au fonctionnement des

espaces de concertations multi acteurs (tel le CCCo) ; (iv) participation active des femmes et des jeunes pour favoriser le développement rural ;

- défense (i) d'un accès équitable aux facteurs de production et aux services agricoles et non agricoles (crédit, formation...) via l'appui à tous les acteurs du monde rural ; (ii) d'une redistribution équitable des gains (sociaux, financiers, matériels) de l'économie rurale, particulièrement pour les femmes et les jeunes ;
- renforcement des capacités productives du monde rural via l'appui aux filières pour la promotion des initiatives/alternatives en production/transformation/commercialisation de produits locaux avec une attention particulière aux pratiques agroécologiques et au développement de l'entrepreneuriat non agricole ;
- appui à la concertation et promotion des synergies entre les maillons d'une même filière et entre les filières notamment pour la défense de l'accès aux financements et la promotion des produits locaux...;
- renforcement des capacités des OSC régionales et appui aux dynamiques de capitalisation et de plaidoyer entre les OSC nationales et régionales ;
- appui à la concertation institutionnelle inter-régionale, échanges de bonnes pratiques au niveau régional (visite d'études, plateforme régionale...);
- appui à l'opérationnalisation des initiatives nationales à portée régionale (telle que l'IGMVSS).

Quel est le changement généré à court terme ?

- La gouvernance et la redevabilité au sein des OP sont en amélioration grâce au renforcement des capacités des différents acteurs actifs dans le monde rural et à l'application effective du cadre politique existant pour soutenir de manière plus appropriée l'agriculture familiale ;
- les acteurs du monde rural et les groupes de base, particulièrement les femmes et les jeunes, sont renforcés dans le but d'être mieux représentés et écoutés ;
- des filières et des initiatives agricoles (et non agricoles) performantes sur le plan économique, social et environnemental émergent ; le changement souhaité s'étendant au milieu urbain (femmes/jeunes, secteur informel) ;
- les capacités de résilience des populations à l'insécurité alimentaire augmentent ;
- les messages et les stratégies d'influence envers les Etats et les institutions régionales sont mieux articulés par les OSC régionales et nationales;
- les institutions publiques régionales collaborent davantage entre elles et partagent leurs expériences avec les différents acteurs du monde rural.

Quel est le changement généré à long terme ?

- un système de production agricole performant, inclusif, équitable et respectueux de l'environnement basé sur l'agriculture familiale et assurant la sécurité alimentaire est constitué;
- les espaces de concertations sur le secteur rural sont fonctionnels et permettent ainsi aux acteurs de la société civile de contribuer avec le secteur public et le secteur privé à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques favorables à une agriculture familiale performante ;
- une économie rurale inclusive, intégrée aux autres secteurs de développement économique, et offrant des perspectives aux populations rurales, particulièrement aux femmes et aux jeunes (en termes d'emplois, de revenus...) émerge;
- les politiques commerciale, agricole et environnementale, promues par les instances régionales et en adéquation avec les demandes de la société civile ouest-africaine sont prises en compte par l'Etat.

8.2.3 Modèle de changement en matière d'environnement (mines, énergie, gestion des déchets, préparation et réponse aux catastrophes)

Éléments clefs du contexte

Le Burkina Faso connaît une poussée dans l'exploitation minière, notamment l'exploitation aurifère industrielle et l'orpaillage traditionnel (adoption d'un nouveau code minier en 2015). Le pays qui a adhéré à l'ITIE en 2008 a obtenu le statut de pays conforme en février 2013. Par rapport à l'énergie, le Burkina Faso reste confronté à une demande qui dépasse les capacités de la SONABEL ; cela a favorisé des mesures facilitant l'accès à l'énergie solaire. Au niveau de la gestion des déchets, une loi d'interdiction de l'importation des plastiques vient d'être adoptée.

Quelles sont les actions entreprises par les ACNG ?

- Renforcement des capacités et compétences des différents acteurs de la société civile, des cadres et agents des ministères : information, sensibilisation, échanges d'expériences, méthodologie d'apprentissage ; plaidoyer pour influencer les politiques ;
- contribution à l'amélioration organisationnelle du secteur ;
- contribution à l'amélioration des politiques, des cadres législatif et fiscal.

Quel est le changement généré à court terme ?

Au niveau de la gestion des déchets, hygiène et assainissement :

- Dynamiques de structuration et de réseautage d'organisations (coopératives, associations de collecte, de valorisation des déchets et d'assainissement) dans le cadre d'initiatives d'économie sociale et solidaire.

Au niveau de l'énergie :

- Initiation de systèmes d'économie d'énergie et de gestion durable des ressources naturelles basés sur des organisations locales (promotion d'énergies renouvelables, aménagement et exploitation des forêts).

Au niveau des mines :

- Accompagnement des processus de dialogue multi-acteurs (communautés locales, autorités décentralisées, Etat et industries extractives) ; avec un renforcement des connaissances et capacités des communautés et autorités locales sur les droits existants.

Au niveau de la gestion des catastrophes naturelles:

- Accompagnement de l'opérationnalisation du plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes, des Plans Organisation des Secours (ORSEC), à travers des concertations effectives (collecte et partage d'informations).

Quel est le changement généré à long terme ?

- La consolidation des dynamiques émergentes pour une meilleure prise en charge des questions environnementales, de la gestion des effets des exploitations minières et des ressources naturelles notamment par les autorités décentralisées (et les communautés) et l'état central.

8.2.4 Modèle de changement en matière de santé

Éléments clés du contexte

La santé communautaire occupe une place de choix dans la politique sanitaire nationale du Burkina-Faso mais des réformes sont toujours nécessaires pour lui permettre d'atteindre les résultats escomptés. Dans le cadre des réformes en cours dont celle de la décentralisation, la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement font partie des domaines de compétences transférées aux communes. L'exercice de ces compétences dont celle en matière de santé de première ligne par les communes est un défi à relever. Malgré les efforts

réalisés, l'accès aux services de santé est difficile pour les populations éloignées des centres de santé. La fonctionnalité du ministère de la santé et de l'ensemble de ses services déconcentrés doit tenir compte du besoin d'accompagnement des communes pour le renforcement de leurs capacités dans l'exercice des compétences transférées. Les femmes ont un rôle important à jouer en termes de santé et d'hygiène mais elles ont encore trop peu d'influence sur les décisions à ce niveau.

Quelles sont les actions entreprises par les ACNG?

- Renforcement de capacités institutionnelles et techniques des pouvoirs publics, des capacités de gestion et de planification des pouvoirs publics et des instituts de recherche et de formation ;
- renforcement des capacités de sensibilisation, de suivi et de prise en charge en matière de santé des acteurs communautaires pertinents (relais communautaires, volontaires, COGES, etc.) pour rapprocher les connaissances et services des communautés ;
- implication des différents ministères (santé, action sociale, collectivités locales) et des communautés dans l'identification des vulnérabilités et capacités en matière de santé/WASH.
- plaider pour que tous les groupes vulnérables soient inclus (ex : enfants des rues, personnes handicapées...);
- plaider et appui à la mise en place de contrats d'objectifs dans le cadre du processus de décentralisation afin d'améliorer la redevabilité ;
- appui aux communautés pour la mise en place de stratégies et de modes d'organisation en vue d'un meilleur accès aux soins de santé ;
- appui au développement de l'assurance maladie permettant à chacun de pouvoir bénéficier du minimum en matière de prise en charge de sa santé ;
- facilitation des mécanismes de concertation entre tous les acteurs impliqués (cadres de concertation intersectorielle, dialogues public-privé) ;
- expérimentation conjointe de nouvelles approches prometteuses (plaider institutionnel, utilisation de l'approche « One Health », mobilisation de ressources additionnelles).

Quels sont les changements ainsi générés sur le court terme ?

- Les échanges entre les acteurs sont renforcés et facilitent l'opérationnalisation des politiques de santé, ainsi que la responsabilisation des communautés et autorités décentralisées (début d'opérationnalisation de l'exercice des compétences transférées, malgré des lacunes) ;
- la gouvernance et la redevabilité sociale en matière de santé sont renforcées (ou plutôt en amélioration) à travers des capacités et connaissances (institutionnelles, techniques, ...);
- les capacités techniques et matérielles des différents acteurs sont améliorées à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- le nombre et la qualité de ressources humaines en santé sont augmentés ;
- les populations disposent de meilleures connaissances en termes de santé, eau, hygiène assainissement ;
- les communautés bénéficient de relais ayant les connaissances et moyens pour réagir aux problèmes de santé ;
- les communautés s'approprient et sont responsabilisées face à leurs problèmes de santé, eau, hygiène et assainissement ;
- le ministère de la santé développe et met en œuvre un plan stratégique en ce qui concerne le développement de la réadaptation fonctionnelle.

Quelles sont les contributions sur le long terme ?

- La gouvernance du système de santé est renforcée et fondée sur des mécanismes de durabilité (pérennisation des acquis et autonomisation/performance dans la délivrance de soins de qualité aux populations) ;
- les échanges entre acteurs sont institutionnalisés et effectifs, ce qui permet à chaque acteur d'assumer ses responsabilités dans le processus de délivrance des soins aux populations;

- Mise en place d'un accompagnement des publics et médiations culturelles en lien avec le secteur éducatif.

8.2.5 Modèle de changement en matière de culture, d'éducation et de recherche

Éléments clefs du contexte :

La culture et l'éducation de base font partie des compétences transférées aux communes. Le système éducatif comporte encore des inégalités entre filles et garçons.

Quelles sont les actions entreprises par les ACNG ?

- Soutien au réseautage et plateformes des acteurs dans l'éducation/culture.

Au niveau de la Culture :

- Renforcement des compétences en management et gestion culturelle des équipes des partenaires locaux ;
- décentralisation des produits et services culturels pour les populations hors centres urbains.

Au niveau de l'enseignement et de la Recherche :

- Appui à la révision des programmes, perfectionnement de l'encadrement pédagogique et administratif, l'acquisition d'outils pédagogiques, d'équipements ou d'infrastructures,
- renforcement des capacités du management des établissements scolaires: gestion des ressources humaines, gestion financière, gestion des données administratives, approche genre, plaidoyer;
- renforcement des capacités des enseignants/formateurs: formations techniques et pédagogiques;
- appuis technique, méthodologique et financier pour les communes dans leur rôle d'augmentation de l'offre éducative;
- renforcement des capacités individuelles, des capacités (thématiques) des départements universitaires, des capacités institutionnelles, des capacités multi-acteurs (bourses d'études, appui technique, apprentissage par les pairs, infrastructure, projets de recherche, etc.) que ce soit en termes de formation répondant aux besoins de la société ou en termes de recherche en lien avec les problématiques de développement ;
- renforcement des liens entre établissements scolaires, institut de recherche, monde de l'emploi;
- action de sensibilisation sur le Genre, le droit à l'éducation et les droits de l'enfant.

Quels sont les changements générés sur le court terme ?

Au niveau de la Culture

- Les politiques culturelles sont mieux adaptées à la réalité du terrain;
- diversification des expressions culturelles et artistiques, et meilleur accès des populations à la culture.

Au niveau de l'Éducation et de la Recherche

- Amélioration de l'accès des plus vulnérables aux différents types de formation et réduction des inégalités au sein du secteur ;
- amélioration des capacités de gestion des acteurs dans l'éducation;
- amélioration des capacités des instances des écoles (instances statutaires, COGES, association des parents);
- renforcement structurel de la performance des établissements d'enseignement supérieur et des capacités des acteurs académiques en termes de formation et de recherche ;
- amélioration (pour le supérieur) de l'éducation, de la recherche et des services à la société (outreach) : des équipes de recherche locales sont en mesure de mener à bien les recherches nécessaires au développement.

Quelles sont les contributions sur le long terme ?

Au niveau de la Culture

- les acteurs culturels sont renforcés comme acteurs de changement sur le plan social, de la bonne gouvernance et de l'éducation citoyenne (liberté d'expression et débat démocratique, cohésion sociale et paix) ;
- le marché de distribution des biens et services culturels est organisé et accessible.

Au niveau de l'Education et de la Recherche

- l'adéquation formation-emploi et l'insertion professionnelle sont améliorées : analyse des besoins du marché de l'emploi; développement et diversification de l'offre éducative de base et au niveau de l'enseignement supérieur (éducation inclusive), développement des compétences entrepreneuriales et de curricula spécifiques ou de l'aide à l'auto-emploi ;
- les personnes bénéficiaires de l'offre de culture, d'éducation et de la recherche sont à même de jouer un rôle pleinement actif dans la société, de contribuer au changement social (réduction des inégalités, développement économique...) et d'améliorer leurs conditions de vie ;
- contributions aux défis nationaux dans les différents secteurs, grâce à une amélioration de l'éducation, de la recherche et des services à la société (entrepreneuriat, innovation,...).

8.2.6 Modèle de changement en matière de gouvernance, décentralisation et de justice

Éléments clefs du contexte :

- La décentralisation concerne toute l'étendue du territoire ; avec un faible début de transfert des compétences aux collectivités territoriales. La déconcentration des services publics étatiques accompagne (au moins en principe) cette décentralisation notamment pour les cinq domaines d'intervention de l'ACC ;
- le système judiciaire reste encore marqué par une faible déconcentration. La justice est lente, coûteuse, trop peu accessible, trop peu indépendante et en manque de ressources humaines et de moyens financiers.

Quelles sont les actions entreprises par les ACNG?

Au niveau du renforcement des pouvoirs publics et autorités décentralisées, il s'agit essentiellement de :

- la consolidation de l'ancrage et du portage politique et social de la décentralisation ;
- l'amélioration de l'éthique, de la transparence et de la redevabilité des autorités décentralisées ;
- le renforcement de capacités des acteurs judiciaires, pénitentiaires et sécuritaires, le soutien au développement de politiques de justice et d'outils législatifs de qualité, au respect des droits humains et à la pacification et prévention-résolution des conflits.

Quelles sont les contributions sur le court terme?

- La société civile et les autorités locales rentrent dans une dynamique de dialogue structuré et continu à travers une meilleure appropriation sociale et politique de la décentralisation et des rôles des différents acteurs ;
- les municipalités, comme passage obligé pour leur autonomisation, mettent en place, les conditions essentielles pour une progression significative des ressources financières ;
- les municipalités constituent des foyers pilotes de compétences nouvelles et des exemples de bonne gouvernance (gestion participative, suivi-évaluation...) pouvant être reproduits à l'échelle du pays : le développement d'initiatives d'amélioration de l'accessibilité des citoyens à la justice à travers des centres d'assistance juridique dans les collectivités au moins régionales et la formation des acteurs judiciaires.

Quelles sont les contributions sur le long terme?

- Une démocratie participative fondée sur une culture de bonne gouvernance (redevabilité) à tous les niveaux (collectivités territoriales et état central) est ancrée ;

- les nouvelles recettes et compétences complémentaires permettent d'améliorer les capacités de gestion du territoire communal avec, pour corollaire, le développement des services locaux de base aux citoyens, le cas échéant dans une approche intercommunale ;
- la mise en œuvre de la décentralisation complète les actions de l'état avec une importance plus significative en matière de développement local durable dans le respect de l'environnement et la valorisation de la diversité culturelle du pays ;
- la qualité de la justice, qui doit être accessible dans l'espace, dans le temps et dans les moyens, et qui doit être légitime et participative, est améliorée afin de contribuer au développement et à la paix durable.

9 Analyse des risques et opportunités par domaine d'intervention

9.1 Opportunités et risques communs aux différents domaines d'intervention

Opportunités
<ul style="list-style-type: none">• Existence de documents de politiques publiques et stratégies nationales dans les cinq thématiques• Présence des bailleurs de fonds/partenaires techniques et financiers• Existence de structures déconcentrées et décentralisées• Cohésion sociale
Risques
<ul style="list-style-type: none">• Instabilité politique suite à la période de transition• Forte dépendance des financements extérieurs (faible autonomie de décision)• Contexte sécuritaire régional• Corruption et système politique marqué par plusieurs décennies d'accaparement de l'argent public

9.2 Domaine d'intervention Agriculture et secteur rural

Opportunités
<ul style="list-style-type: none">• Dispositif législatif spécifique pour le foncier rural (loi 34-2009)• existence d'un « observatoire national foncier » et prévision des comités au niveau village pour veiller sur l'application de la loi foncière (suivi rapproché)• Existence d'un cadre de suivi de production (cadre harmonisé) et de suivi des marchés au niveau UEMOA. Dynamique de collaboration au niveau des ACNG pour soutenir les OP et l'AF• Intégration sous-régionale: opportunités de marchés, existence des cadres juridiques• Les OSC régionales collaborent au sein de campagnes/stratégies communes
Risques
<ul style="list-style-type: none">• Insuffisance d'investissements publics dans le développement rural et la promotion de l'agriculture familiale• Pression importante sur l'Etat afin de mettre des (grandes superficies de) terres disponibles pour des investisseurs externes/élites• Faible vision des OP pour élaborer et porter un modèle agricole propre consistant face au modèle agro-industriel ; faible capacité organisationnelle et institutionnelle• Faible protection des produits nationaux face à l'ouverture des marchés (APE et faible TEC)

9.3 Domaine d'intervention Environnement (mines, énergie, gestion des déchets et des catastrophes naturelles)

Opportunités
<ul style="list-style-type: none">• Cadre stratégique et législatif existant nouvelle loi N° 017-2014/AN portant interdiction de la commercialisation et la distribution des emballages et sachets plastiques ; adoption d'un nouveau code minier comprenant fonds de réhabilitation environnementale, fonds développement local• Promotion des énergies propres/Diminution des taxes d'importation sur les systèmes photovoltaïques (énergie solaire)• Présence sur l'ensemble du territoire d'acteurs œuvrant dans la préparation et la réponse aux catastrophes (CONASUR, CRBF)
Risques
<ul style="list-style-type: none">• Transfert de compétences aux communes dont la gestion des déchets, sans transferts de ressources conséquentes (financières, humaines)• Faible maîtrise (ignorance) d'innovations techniques pour le recyclage de certains types de déchets

9.4 Domaine d'intervention Santé

Opportunités

- La décentralisation en cours dans le pays, avec transfert de compétences aux communes en matière de santé; existence d'OBCE dans la santé et servant de relais auprès des communautés
- Processus national de mise en place de l'Assurance Maladie Universelle
- Existence de structures d'appui aux mutuelles sociales au niveau des OSC ; cadre légal propice au développement des mutuelles sociales au niveau UEMOA

Risques

- Faiblesse de l'appropriation des politiques, des capacités et de la coordination au niveau périphériques ne facilitant pas le mécanisme de décentralisation ; crainte de la politisation de la gestion des centres de santé et des dépôts pharmaceutiques dans le cadre transfert de compétence aux collectivités territoriales
- Impact négatif des mécanismes de gestion du personnel de santé (affectation, rémunération) sur la motivation et la stabilisation du personnel de santé, en particulier dans les zones les plus reculées du Burkina Faso
- Insuffisance du cadre de dialogue sectoriel prévu dans le plan de suivi du PNDS (PIN UE)

9.5 Domaine d'intervention, Culture Education et Recherche

Opportunités

- Dynamique partenariale fonctionnelle (APE-AME-COGES, OSC) pour la gestion des écoles et en matière de culture ;
- Transfert des ressources et leur gestion au niveau décentralisé (notamment communal pour le primaire et la culture)
- Existence d'écoles de formation dans le domaine des arts et de la culture
- Structuration des acteurs culturels en cinq filières
- Existence d'une sphère culturelle et artistique riche et diversifiée promouvant la liberté d'expression
- Existence de deux universités complètes en termes de formation et ayant développé des compétences en termes de recherche

Risques

- Faible niveau d'appropriation des outils de planification et de programmation par les acteurs
- Faible gouvernance des autorités des EES
- Récupération politicienne d'évènements culturels
- Non-respect de la planification et carte scolaire (mauvaise répartition des infrastructures scolaires)
- Fuite des cerveaux
- Nombre croissant des étudiants dans l'enseignement universitaire

9.6 Domaine d'intervention Gouvernance, Décentralisation et Justice

Opportunités

- Processus de décentralisation sur tout le territoire
- Existence de programmes et initiatives nationaux d'appui à la décentralisation (PACT, PNGT, PDDC,..)
- Existence du Conseil Supérieur de la magistrature
- Existence d'une Commission de réconciliation nationale et des réformes (loi du 23 janvier 2015)
- Existence d'organisations de la société civile en matière de défense des droits humains, lutte contre la corruption

Risques

- Faible implication du gouvernement en faveur de la réforme de la Justice et de la lutte contre l'impunité
- Faible appropriation politique et résistances des décideurs centraux à la décentralisation
- Faible niveau d'éducation des élus locaux, voire analphabétisme (notamment des Conseillers municipaux)

10 Analyse des possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG, avec la coopération gouvernementale belge et d'autres organisations et leur plus-value

10.1 Introduction : possibilités de synergie et de complémentarité

Les possibilités de synergie et de complémentarité se présentent dans plusieurs phases du cycle projet et à divers niveaux.

Niveau d'échange d'informations

L'échange d'informations et la concertation sont des conditions de base pour créer des possibilités de synergie et de complémentarité. Ils peuvent porter sur la présence d'acteurs dans la même zone géographique, sur des actions menées sur la même thématique ou avec les mêmes partenaires. Ils peuvent aussi se rapporter à la façon dont la concertation est organisée.

Niveau opérationnel

Ci-dessous, quelques possibilités théoriques parmi d'autres de synergie et complémentarité au niveau opérationnel. Un programme par lequel deux organisations ou plus conservent leurs particularités, tout en tirant avantage de l'apport de(s) l'autre(s) au programme, est une possibilité de complémentarité. Une approche multi parties-prenantes avec des acteurs de la société civile, du secteur privé et public sur une problématique constitue également une possibilité de synergie. Plusieurs ACNG introduisent une demande conjointe de financement ou réalisent une évaluation commune. Si cette démarche accroît l'impact ou la qualité du travail des ACNG concernées, il s'agit d'une possibilité de synergie. Les paragraphes ci-dessous énumèrent des possibilités réelles.

Niveau organisationnel

Voici quelques possibilités théoriques de synergie et de complémentarité au niveau organisationnel. Le partage de bâtiments, de services logistiques, de systèmes ICT ou de personnel est susceptible d'accroître l'efficacité et constitue une possibilité de synergie. Les organisations peuvent également se renforcer mutuellement par le partage de connaissances. Si cette connaissance mutuelle fait l'objet d'un test mutuel, elle contribue à une meilleure compréhension, elle apporte une plus-value et elle constitue une possibilité de synergie. Conclure des accords en vue d'une répartition des tâches ou d'une alternance en matière de représentation constitue, d'une part, une possibilité de complémentarité, la création commune d'une fonction de représentation forme, d'autre part, une possibilité de synergie. Les paragraphes suivants énumèrent des possibilités réelles.

10.2 Possibilités – généralités

Les possibilités de synergie ont été identifiées lors d'une séance dédiée à Bruxelles en présence de 14 ACNG. Ce travail a permis d'identifier de nombreuses pistes de synergies au sein des domaines d'intervention, de manière transversale et intersectorielle. Les discussions ont ainsi permis de pointer plus de 60 idées de synergies possibles et leurs effets positifs escomptés. Le résultat de cette réunion a ensuite été proposé pour révision et complément à l'ensemble des ACNG participant à l'ACC. Pour finir, les ateliers de consultations menés avec les partenaires et acteurs locaux ont permis de recueillir leurs avis sur ces propositions et d'entendre leurs attentes éventuelles en la matière.

Concernant le secteur rural, un groupe d'ACNG avait lancé depuis 2014 une réflexion sur les thèmes des complémentarités et synergies. Ce travail a servi d'appui lors du processus actuel.

A la suite de ce processus, nous avons ainsi obtenu une illustration du large éventail de synergies possibles entre les ACNG belges actifs au Burkina Faso et les opportunités qu'elles offrent. En annexe 7 de l'ACC se trouve un tableau qui reprend une grande partie des pistes de synergies évoquées lors des différents travaux afin de fournir un aperçu plus précis des échanges. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres synergies pourraient être

envisagées en fonction des opportunités. Par ailleurs, un grand nombre d'entre elles sont encore inexistantes et doivent être créées ou renforcées.

Au sein même de l'ACC, nous présentons ici les pistes de synergies potentielles de manière synthétique en faisant ressortir les éléments les plus importants.

Pour conclure, les discussions entre les parties prenantes à l'ACC ont souligné le potentiel de certaines synergies mais aussi l'investissement (entre autres en temps) que nécessite la mise en œuvre de réelles synergies ou complémentarités bénéfiques aux interventions.

10.2.1 Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges

De manière générale, une piste de synergie importante est la mise en place d'un cadre d'information entre les différents ACNG. Les sous-groupes thématiques de l'ACC pourraient en être les prémices pour certains d'entre eux au sein des différents domaines d'intervention. Par ailleurs, on note une dynamique existante de recherche de synergie organisationnelle axée sur la partage de bureau ou/et de mutualisation de moyens entre acteurs. C'est le cas entre ACNG belges mais aussi entre les acteurs belges et les réseaux internationaux dont ils sont membres.

Au niveau intersectoriel, parmi les différentes pistes de synergie identifiées, il est possible de résumer/pointer deux axes importants :

L'articulation entre les actions de santé et d'agriculture est un nexus important recelant de nombreuses pistes de synergies (nutrition notamment). Des synergies sont envisageables en matière d'échange d'information (outils méthodologiques, indicateurs...) ou lors de mises en œuvre (opérationnelles) sur base géographique. Par exemple, la complémentarité des expertises devrait in casu permettre d'articuler des actions de renforcement de la production agricole avec des interventions de sensibilisation à l'usage des nouvelles récoltes. Les discussions menées dans le cadre du FBSA dans le passé pourraient constituer une base d'apprentissages.

La décentralisation est plus qu'un domaine d'intervention, elle constitue le paysage dans lequel la quasi-intégralité des interventions des ACNG doit s'insérer, l'échange d'information sur le sujet voir dans certains cas une collaboration opérationnelle devraient être envisagée. On note notamment des pistes potentielles concrètes en matière de gestion foncière, de gestion des ressources naturelles ou de planification d'actions de santé.

Au niveau de l'agriculture et du secteur rural, les ACNG mettent en avant :

Leur volonté de poursuivre la dynamique d'échange d'information préexistante à l'ACC et élargie grâce au travail du sous-groupe sur l'agriculture et le secteur rural. Quatre thèmes ont été pointés du doigt entre autres: foncier, économie sociale et solidaire, financement du monde rural et agro-écologie. A moyen terme, l'objectif serait de faire émerger de ces échanges des synergies plus opérationnelles notamment en matière de plaidoyer, d'action sur des filières...

De nombreux ACNG actifs dans le secteur mettent en œuvre des actions de renforcement de capacité des partenaires, méthodologie à l'appui. Des échanges d'information mais aussi de pratiques spécifiques constituent une piste de synergie. Ponctuellement, des initiatives ont déjà été prises mais le potentiel est important pour un plus grand impact des actions. Plus spécifiquement encore, les ACNG belges soutiennent des partenaires identiques. Travailler de manière cohérente, éventuellement en s'appuyant sur des outils partagés comme les diagnostics organisationnels, favoriserait une efficacité accrue et constituerait un gain de temps et de moyens, y compris pour le partenaire. Des échanges d'informations ont déjà eu lieu dans le passé. Un travail de recensement des différents partenaires communs a été entrepris.

Un autre axe est la mise en place de synergie pour la recherche de financements communs auprès des organisations internationales.

Au niveau de l'environnement (mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes naturelles), les enjeux fonciers liés à l'exploitation minière constituent un axe de travail d'intérêt pour de nombreuses structures aux expertises variées et à ce titre une piste de synergie où il y aurait une réelle plus-value à collaborer.

Au niveau de la santé, deux synergies potentielles entre ACNG sont, d'une part, la meilleure articulation de leurs actions au niveau communautaire et au niveau du système de santé afin de garantir une cohérence entre les deux niveaux et, d'autre part, la construction de complémentarité entre les intervenants en soft (sensibilisation, suivi communautaire...) et les actions menées en hard (infrastructures...). C'est par exemple le cas en matière de gestion de l'eau où la sensibilisation en hygiène doit idéalement accompagner la mise en place de nouvelles infrastructures.

Au niveau de la Culture, de l'éducation et de la recherche, le principal axe de synergie potentiel identifié vise à de meilleurs échanges d'information et particulièrement autour de la recherche tant pour mieux nourrir les axes de recherche à partir de besoins d'acteurs sociétaux que pour diffuser auprès des acteurs de mises en œuvre des résultats de la recherche.

Au niveau de la Gouvernance, de la décentralisation et de la justice, l'axe de synergie potentiel identifié recouvre en grande partie les aspects intersectoriels évoqués plus haut. Il s'agit globalement de faire profiter certaines communes appuyées par UVCW par exemple, d'expériences et d'expertises d'autres ACNG, notamment en matière de gouvernance.

10.2.2 Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges et ONGI

De manière générale, une partie des synergies potentielles identifiées entre acteurs belges est aussi valable pour le travail entre acteurs belges et d'autres acteurs de la coopération comme les ONGI. En effet, dans un domaine internationalisé, les complémentarités et les synergies, par exemple en matière d'expertise ou de zone géographique d'intervention, existent autant entre ACNG belges que dans un travail mieux articulé avec d'autres acteurs internationaux.

Du reste, les acteurs belges membres de réseaux ou organisations internationales (Oxfam et les autres affiliés Oxfam au sein d'Oxfam-International, Trias et les autres agri-agences, la Croix-Rouge...) développent des synergies informatives, opérationnelles et souvent organisationnelles avec leurs alter-ego ou leurs fédérations dans ce sens.

Au niveau de l'agriculture et du secteur rural, une piste de synergie potentielle et sérieuse est l'accroissement des discussions avec les ONGI soutenant un partenaire commun. Cela pourrait par exemple être le cas pour la Confédération Paysanne du Faso (CPF), acteur clef de la représentation du monde agricole et partenaire de nombreuses structures. D'autres axes de synergie sont la coordination pour une recherche de financement commun auprès de bailleurs de fonds internationaux et pour la participation aux cadres de dialogue des PTF avec l'Etat burkinabé (certains ACNG belges y prennent déjà part).

Au niveau de l'environnement (mines, énergie, gestion des déchets et catastrophes naturelles), une piste reste à prospecter avec d'autres ONGI par rapport au suivi des effets et conséquences des exploitations minières sur les ressources naturelles et les cadres de vie. En matière d'énergies nouvelles, des collaborations potentielles existent avec des ONGI ou agences de coopération bilatérale présentes (solaire, biogaz, biodigesteurs). Des synergies existent entre les programmes de DRR mis en place par les différentes ONGI, certains programmes s'accroissant plus sur la diminution et prévention du risque et d'autres sur la capacité de réponse.

Au niveau de la santé, des synergies existent déjà, par exemple en matière de réadaptation ou de nutrition dans la région du Sahel, mais des pistes intéressantes ont été évoquées en matière de partage d'information sur les réunions des partenaires techniques et financiers.

Au niveau de la Culture, de l'éducation et de la recherche, un enjeu d'une meilleure synergie est la systématisation des échanges entre coopérations universitaires afin d'accroître l'efficacité et d'éviter les doublons dans le ciblage des actions. Dans la même optique, en matière culturelle, des complémentarités sont en cours de déploiements entre Africalia et la coopération danoise.

Au niveau de la Gouvernance, de la décentralisation et de la justice, l'UVCW par exemple ambitionne de partager des expériences et de l'information avec d'autres organisations faisant de l'appui aux autorités décentralisées.

10.2.3 Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges et la coopération gouvernementale belge

L'absence de la coopération gouvernementale belge sur la période récente rend difficile l'identification des synergies potentielles malgré la perspective de la nouvelle implication de la coopération gouvernementale dans un futur proche.

Les ACNG belges membres de l'ACC ont néanmoins discuté des dynamiques synergétiques potentielles avec la coopération belge lors de leurs réunions et soulignent la bonne base de travail que l'ACC pourrait constituer dans cette optique.

Très concrètement, la mise en place/réactivation d'un forum des acteurs belges par l'ambassade pourrait constituer un outil important de mise en œuvre de synergie entre ACNG de par son rôle dans la circulation d'information mais aussi avec la coopération gouvernementale belge.

11 Annexes

11.1 Annexe 1 : liste des ACNG participants à la rédaction de l'ACC

ACC Burkina Faso			
ACNG participants	Adresse	Contact	
1	AADC	Place Albert 1er 34 6031 MONCEAU S/SAMBRE	Chantal Vandermeiren aadc@skynet.be
2	Africalia	13, rue du congrès- 1000 Bruxelles	Dorine Rurashitse, Gestionnaire-Programmes Burkina doriner@africalia.be
3	APEFE	Place Saintelette, 2 1080 Bruxelles	Nathalie Forsans, responsable géographique n.forsans@apefe.org
4	ARES – CCD	Rue Royale, 180 1000 Bruxelles	Gaelle.ducarme@ulb.ac.be
5	ArtsenZonderVakantie	Rode Kruisplein 16, 2800 Mechelen	Kim Devos, Coordinateur de projet Burkina Faso Kim.Devos@azv.be .
6	Autre Terre	4 ^{ème} avenue 45 4040 Herstal	Benoit Naveau, chargé du partenariat pour l'Afrique de l'Ouest
7	BROEDERLIJK DELEN	Rue des Tanneurs, 165 1000 Bruxelles	Suzy Serneels, Chargée de programme Sénégal et Burkina Faso Suzy.serneels@broederlijkdelen.be
8	Caritas International	Rue de la Charité 43, 1210 Saint- Josse-ten-Noode	Cathy Devleminckx, c.devleminckx@caritasint.be
9	CEC ONG	19F Avenue des Arts 1000 Bruxelles	Dominique Gillerot, administratrice déléguée dominique@cec-ong.org
10	COTA	7, rue de la Révolution 1000 Bruxelles	Michel Taymans michel.taymans@cota.be
11	Croix Rouge de Belgique + Communauté Francophone	Rue de stalle, 96 1180 Uccle	Charlotte Mali, responsable Partenariats et Programmes Burkina, charlotte.mali@croix-rouge.be ;
12	DBA (Défi Belgique Afrique)	Avenue Van Volxem 380, 1190 Bruxelles	François Loffet, Coordinateur, francois@ongdba.org
13	FIAN Belgium	Rue Van Elewyck, 35 1050 Ixelles	Florence Kroff, coordinatrice florence@fian.be fian@fian.be
14	Handicap International	Rue de l'arbre bénit, 44 1050 Bruxelles	Grégory DOUCET, Responsable de programme Afrique de l'Ouest Gdoucet@handicap-international.org
15	Iles de Paix	rue du marché, 37 4500 HUY tél : 085/23.02.54	Isabelle Jardon isabelle.jardon@ilesdepaix.org
16	INSTITUUT voor TROPISCHE GENEESKUNDE	Nationalestraat 155, 2000 Antwerpen	Jan Jacobs, jjacobs@itg.be
17	KBA FONCABA	Rue du Progrès 333/03 1030 Bruxelles Tél : 02/201 03 83	Marie-Bernadette Zubatse, Directrice info@kba-FONCABA.be bernadette.zubatse@kba-FONCABA.be
18	Louvain Coopération au Développement	Avenue du Grand Cortil 15A, 1348 Louvain-la-Neuve Tél : +32 (0)10 390 300	Félix Vanderstricht : Directeur Général fvanderstricht@louvaincooperation.org
19	Médecins du Monde Belgique – Dokters van de WereldBelgië	Rue Botanique, 75 1210 Bruxelles	Elodie Richard, desk officer Elodie.richard@medecinsdumonde.be
20	MEMISA Be	Kerkstraat 63, 1701 Itterbeek	Ellies Van Belle Elies.van.belle@memisa.be
21	MMH	rue Ste-Walburge, 207 4000 Liège	Elsa Demoulin elsa.demoulin@maya.be
22	Oxfam Solidarité (leader)	60 rue des quatre-vents 1080 Molenbeek St jean	Benoît De Waegeneer, Program Manager, bde@oxfamsol.be

23	OXFAM Wereldwinkels	Ververijstraat 17 B-9000 Gent	Atti Tchabi Atti.Tchabi@oww.be
24	RCN Justice et Démocratie	Boulevard Adolphe Max 13-17, 1000 Bruxelles	Martien Schotsmans, directeur martien.schotsmans@rcn-ong.be
25	SHC (Sensorial Handicap Cooperation)	Rue de l'Arbre Bénit 44 b.5 1050 Bruxelles	Thomas De Kerchove t.dekerchove@sensorial.be
26	Solidagro	Mercatorstraat 81, 9100 Sint- Niklaas	Wim Vereecken, Programmabeheerder West-Afrika wim.vereecken@solidagro.be
27	SOS FAIM	4, rue aux Laines – 1000 Bruxelles	Aude Ehlinger aude.ehlinger@sosfaim.org
28	Tearfund	Groenstraat 19, 1800 Vilvoorde	Cécil van Maelsaek, algemeen directeur (cvm@tearfund.be)
29	TRIAS	Rue de la Loi 89, 1040 Bruxelles	Sven Ten Napel – program coordinator Burkina Faso sven.tennapel@triasngo.be
30	ULB-Coopération (ex SLCD et Cemubac)	Avenue Franklin Roosevelt, 50 1050 Bruxelles	Alain.wodon@ulb-cooperation.org Anne.depret@ulb-cooperation.org
31	UVWC	Rue de l'Etoile, 14 5000 Namur	Isabelle Compagnie – Responsable du Service Europe- International isabelle.compagnie@uvcw.be
32	Vétérinaires Sans Frontières	Avenue Paul Deschanel 36-38, 1030 Schaerbeek (Bruxelles), T +32 (0)2 5390989 F +32 (0)2 5393490	Eddy Timmermans, Coordinateur Programme e.timmermans@vsf-belgium.org
33	VIA Don Bosco	195 Bd. Leopold II 1080 Brussels	Maika Denis Maika.denys@viadonbosco.org
34	VLIR UOS	Visiting address: VLIR-UOS Bolwerksquare 1a 1050 Brussels	Koen De Koster Koen.dekoster@vliruos.be
35	Vredeseilanden	Blijde Inkomststraat 50 3000 Leuven	Christ Vansteenkiste, Program Advisor christ.vansteenkiste@vredeseilanden.be

Pour l'ACC régionale Afrique de l'Ouest, les ACNG suivants ont participé:

Nom organisation	Adresse	Contact
Solidarité Socialiste	68, rue Coenraets 1060 Bruxelles	Véronique Wemaere vwemaere@solsoc.be
WSM	Haachtsesteenweg 579 1030 Brussel	Fabien Habimana fabien.habimana@wsm.be
FOS	Grasmart 105 bus 46 1000 Brussel	Kwaku Acheampong kwaku.acheampong@fos-socsol.be
ABVV /FGTB	42, rue Haute 1000 Bruxelles	Laurent ATSOU laurent.ATSOU@fgtb.be
ACV/CSC	Chaussee De Haecht 579 1030 Bruxelles	Karin Debroey U99KDB@acv-csc.be
ACLVB/CGSLB	Boulevard Baudouin 8 1000 Bruxelles	Maresa Le Roux maresa.le.roux@aclvb.be

11.2 Annexe 2 : planning détaillé du processus de rédaction

Planning ACC Burkina	
Février 2015	Création de la liste définitive des ACNG participants et identification des membres
26/02/2015	Réunion d'information et de définition de méthodologie/planning
06/03/2015	Réunion d'information à Ouagadougou (point sur l'ACC et lancement du groupe agriculture)
15/03/2015	Remise de la liste des analyses existantes/mapping partenaires/... aux couples Identification des équipes et des leads thématiques
20/03/2015	Lancement travail en groupes thématiques sur 3-4-5
01/04/2015	Discussion et finalisation du budget
15/04/2015	Synthèse thématique sur les chapitres 3-4-5 finalisée et envoyées au lead Etat d'avancement communiqué aux couples
21/04=>20/05	Travail en groupe thématique sur les chapitres 6-7-8-9 Travail de révisions des chap. 3-4-5 en sous-groupe thématique
20/05=>05/06	Finalisation d'un draft par Oxfam-Sol
29/05	Réunion à Bruxelles sur le chapitre 10 synergie
05/06=>10/06	Commentaires sur le draft par les leads thématiques
15/06	Premier draft de l'ACC Burkina
29/06=>03/07	Consultation des acteurs locaux au Burkina
01/07=>15/08	Intégration des retours des couples et des acteurs locaux. Relecture par comité d'experts locaux
15/08-15/09	Finalisation du document par expert local (cohérence, insertion des thèmes transversaux,...)
16/09	Projet de texte prêt et envoyé aux membres de l'ACC et aux couples
28/09	Envoi de la version finale aux membres de l'ACC pour validation
16/10	Texte définitif

11.3 Annexe 3 : aperçu des réunions de travail de l'ACC Burkina Faso

Date	Nombre d'ACNG représentés	Contenu
Réunions générales		
26 février 2015 (Bruxelles)	20	Information sur les ACC et établissement de la méthode de travail
6 mars 2015 (Bruxelles)	12	Réunion d'information aux représentants des ACNG et assimilés.
23 avril 2015 (Bruxelles)	18	Analyse des premiers travaux (chap. 3-4-5) et discussion des étapes suivantes (Chapitres restants, synergie et consultation des acteurs locaux). Présentation et validation du budget
29 mai 2015 (Bruxelles)	14	Réunion de travail sur les synergies.
Réunions du comité de pilotage		
21 avril 2015 (Bruxelles)	5	Evaluation des premiers travaux en sous-groupe. Discussion du budget présenté. Discussion sur la méthodologie des chapitres 6-7-8-9-10 et sur les ateliers de consultations des acteurs locaux
9 juin 2015 (Bruxelles)	4	Discussion sur les ateliers de consultations, les TDR du consultant local, sur la suite des synergies (Chap. 10) et sur les points de travail sur le draft de l'ACC du 5 juin (Chap. 1-9).
Réunions des groupes thématiques		
Groupe agriculture et secteur rural		
6 mars 2015 (Ouagadougou)	12 (participation du lead environnement)	Lancement groupe Agriculture et secteur rural
27 mars 2015 (Ouagadougou)	11	
03 avril 2015 (Ouagadougou)	10	
10 avril 2015 (Ouagadougou)	9 (participation du lead environnement)	
30 avril 2015 (Ouagadougou)	8	
18 mai 2015 (Ouagadougou)	8 (participation du lead environnement)	
06 juin 2015 (Ouagadougou)	8 (participation du lead environnement)	
25 juin 2015 (Ouagadougou)	8 (participation du lead environnement)	
10 juillet 2015 (Ouagadougou)		
Groupe Environnement: mines, énergie et gestion des déchets		
07 avril 2015 (Ouagadougou)	6 participants	
Groupe Santé		
Mars 2015	5	Proposition de contribution de 5 ACNG au contenu du chapitre 3 à 5 (via mail)
1er - 10 avril 2015		Consultation électronique de tous les membres du sous groupe pour compléter la synthèse des chapitres 3 à 5 construite par le sous lead sur base des inputs des différentes ACNG
07 mai 2015 (Bruxelles)	3	Réunion de validation des chapitres 3 à 5 finalisés pour soumission au lead et construction commune des chapitres 6, 8.2 et 9, sur base d'un premier draft du terrain.
7 - 13 mai 2015		Consultation électronique de tous les membres du sous groupe pour compléter et valider les chapitres 6, 8.2 et 9.
12-16 juin 2015		Consultation électronique de tous les membres pour enrichissement et validation du draft final santé (tous chapitres)

Groupe Culture, Education et recherche		
Mars 2015	5	Proposition de contribution de 5 ACNG au contenu du chapitre 3 à 5 (via mail)
1 ^{er} - 10 avril 2015		Consultation électronique de tous les membres du sous-groupe pour compléter la synthèse des chapitres 3 à 5 construite par le sous lead sur base des inputs des différentes ACNG
07 mai 2015 (Bruxelles)	3	Réunion de validation des chapitres 3 à 5 finalisés pour soumission au lead et construction commune des chapitres 6, 8.2 et 9, sur base d'un premier draft du terrain.
7 - 13 mai 2015		Consultation électronique de tous les membres du sous-groupe pour compléter et valider les chapitres 6, 8.2 et 9.
12-16 juin 2015		Consultation électronique de tous les membres pour enrichissement et validation du draft final santé (tous chapitres)
Groupe Gouvernance, décentralisation et droit de l'homme		
7 avril 2015 (Huy)	2	Réunion de concertation entre le lead et un membre du sous-groupe thématique belge sur le draft des chapitres 3 à 5
8 avril 2015 (Bruxelles)	2	Réunion de concertation entre le lead et un membre du sous-groupe thématique belge sur le draft des chapitres 3 à 5
12 mai 2015	4	Consultation électronique des membres du sous-groupe thématique belge sur le draft des chapitres 6 à 9

11.4 Annexe 4 : aperçu des processus de consultation menés précédemment par des ACNG

APEFE	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	En préparation des programmes 2014-2016 d'appui en Santé, Environnement et Agriculture (2012-2013)
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	+/-15 (types d') acteurs locaux (Santé), +/-23 (types d') acteurs locaux (Agriculture), +/-26 (types d') acteurs locaux (Environnement)
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	2 (santé), 5 (agriculture), 3 (environnement)
Quels sont les autres acteurs consultés ?	Autres acteurs d'Afrique de l'Ouest, Organisations Internationales, Direction Générales des Ministères, Services déconcentrés des Ministères, Acteurs de la recherche, Fondation, ONG burkinabés et internationales
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Atelier de validation et entretiens individuels (Environnement), Atelier de validation (Agriculture) ; Atelier de validation et entretiens individuels (Santé)
Combien de personnes ont participé ?	Aux ateliers de validation, 26 personnes (Environnement), 23 personnes (Agriculture), 12 personnes (Santé)
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Oui. Document de formulation pour les trois programmes DGD (agriculture irriguée, environnement et santé) En ce qui concerne l'environnement, un document national pour la stratégie du renforcement des capacités sur l'IGMVSS a été élaboré à partir des consultations et a servi de base à l'élaboration du document programme de l'APEFE.
ARES-CCD	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	Lors de la préparation du Programme d'appui institutionnel Ad hoc 2014-2016 – et lors des appels annuels pour les projets de recherche et développement ou projet de formation Sud élaborés avec les universités burkinabés.
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	L'Université et ses différentes composantes : autorités, enseignants, chercheurs, administration
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	2
Quels sont les autres acteurs consultés ?	/
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Séminaire avec les autorités, les enseignants, les jeunes chercheurs et l'administration des universités concernées, les équipes belges, un expert en cadre logique.
Combien de personnes ont participé ?	+/- 25 personnes
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Oui, le rapport d'identification et ensuite le rapport de formulation + les formulaires de candidature des PRD et PFS
Autre Terre	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	En préparation du Programme DGD – soumis en aout 2013
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	Environ 20
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise	5

en œuvre ?	
Quels sont les autres acteurs consultés ?	Partenaires maliens (5), ONG burkinabé (5), fédération d'ONG (SPONG), autorités locales (2), ONG belges (2), université (1)
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Séminaire avec la société civile et après avoir fait réaliser une analyse de contexte par un consultant, nos partenaires et d'autres acteurs jugés pertinents se sont réunis pour définir leurs pistes principales d'interventions pour 2014-16
Combien de personnes ont participé ?	22 personnes ont participé au séminaire avec la société civile
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Oui
Broederlijk Delen	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée ?	En préparation du Programme DGD 2014-2016 – soumis en juillet 2013
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	27 acteurs locaux
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	8
Quels sont les autres acteurs consultés ?	D'autres ONG actives dans la zone et/ou sur les mêmes thématiques, des représentants des autorités régionales et communales, des services étatiques décentralisés, des personnes ressources, etc.
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Des consultants ont fait une analyse de contexte et une cartographie des acteurs, sur base d'analyse de documents et des interviews avec des représentants des organisations partenaires et leurs groupes cibles, les autorités, les services étatiques décentralisés, les personnes ressources, etc. Ces catégories d'acteurs et les partenaires de BD ont été invités à un atelier de restitution et de débat sur les grandes thématiques abordées dans les analyses, afin d'enrichir la réflexion concernant les pistes du programme. L'analyse de contexte est actualisée de manière continue à travers un suivi de l'actualité et des échanges lors des visites aux partenaires et des rencontres dans le cadre du programme.
Combien de personnes ont participé ?	47 personnes à l'atelier. Les équipes de 8 partenaires lors des visites terrains.
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Non, il existe le rapport des analyses et le rapport de l'atelier de restitution. Ceci n'est pas un document de synthèse.
CRB	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée ?	En 2013, pour la formulation du programme de résilience communautaire 14-16 (faite) soumis pour financement par la DGD et pour la formulation des nouvelles phases du projet de nutrition à base communautaire financé par ECHO (plus récente: avril 2015)
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	4 (nutrition) + 8 (résilience)
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	1 (CROIX-ROUGE -BURKINABE)
Quels sont les autres acteurs consultés ?	Ministère de la Santé et ses délégués régionaux et départementaux, Direction de la Nutrition, ONGs internationales, services techniques des mairies (services de l'action sociale, de la protection civile, de l'eau, hygiène et assainissement), Office National de l'Eau et de l'Assainissement, responsables de la circonscription de l'éducation de base
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Organisation d'ateliers, entretiens individuels et consultation écrite

Combien de personnes ont participé ?	4 à 30 personnes selon type de consultations
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Les éléments importants de l'analyse ont été intégrés dans les demandes de programme soumises aux bailleurs (DGD et ECHO). + un rapport de la réunion de priorisation sur les activités nutrition à appuyer au niveau de la DRS Sahel a été élaboré
IDP	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	Rapport d'analyse de contexte, rapport de cartographie des acteurs, synthèse pour le Burkina dans le programme pour la DGD
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	8
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	Trois (GRAF, Association Monde Rural (AMR), Diobass)
Quels sont les autres acteurs consultés ?	Services Techniques déconcentrés (santé, agriculture, élevage) – autorités locales (deux communes)
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Organisation d'ateliers, entretiens individuels et consultation écrite avec les partenaires pressentis + partenaires stratégiques.
Combien de personnes ont participé ?	2 à 20 personnes selon les ateliers, entretiens et consultations écrites.
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Non
ITG	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	En préparation du financement DGD
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	1 Institut de Recherche en Science de la Santé - Unité de Recherche Clinique de Nanoro IRSS – URCN.
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	1
Quels sont les autres acteurs consultés ?	
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	3-4 visites de projet et entretien individuel sur un document stratégique. Consultation écrite par mail.
Combien de personnes ont participé ?	
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Rapports de visite.
Oxfam-Solidarité	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	Récemment deux processus ont eu lieu : 1) En préparation du programme DGD 14-16 (année 2012 et 2013) et de manière liée les ateliers bilans intermédiaires ; 2) Production de l'Oxfam Country Strategy –OCS (validée au printemps 2015)
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	2012 Foncier : 3 partenaires + 1 allié Lait : 1 partenaire + 3 alliés

	<p>Services sociaux de base : 2 partenaires</p> <p>2013 Commercialisation : 2 partenaires + 4 alliés Foncier : 3 partenaires + 2 alliés</p> <p>2015 (OCS Burkina) Planification stratégique : 4 partenaires+ alliés</p>
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	6
Quels sont les autres acteurs consultés ?	<p>Autres affiliés Oxfam au Burkina Faso et en Afrique de l'Ouest</p> <p>Personnes ressources : (Père Maurice Oudet responsable de SEDELAN, TikoHema Projet de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures (GIPD) de la FAO, GRET (Projet NEGOS), GIZ ...)</p> <p>Organisations locales (Afrique Verte, Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina-Faso,...)</p> <p>Autres acteurs de la coopération (comme la SNV, projet DYFAB) et autres ONG belges.</p> <p>Institutions (FAO, Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Direction général de la production animale, FASONORM, RCPB ...).</p>
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Organisation d'ateliers, relecture de document stratégique, entretien bilatéraux...
Combien de personnes ont participé ?	<p>2012 Foncier : 15 participants Lait : 15 participants SSB : 15 participants</p> <p>2013 Commercialisation : 16 participants Foncier : 15 participants</p> <p>2014 – OCS Burkina : 46 participants</p>
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	<p>Production du programme 14-16 et des rapports intermédiaires. Rapports d'ateliers bilan 2012 ; 2013.</p> <p>Production de l'OCS Burkina Faso.</p>
Solidagro	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	En préparation du programme soumis au FBSA en décembre 2011
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	4
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	4
Quels sont les autres acteurs consultés ?	
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Organisation de plusieurs ateliers avec tous les partenaires.
Combien de personnes ont participé ?	

Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Non
SOS Faim	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	En préparation de la remise du programme 14-16
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	7 (APESS, APIL, CPF, FNGN, UBTEC, ROPPA et VIIM BAORE (ex-RGSA))
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	3 (APIL, CPF, VIIM BAORE)
Quels sont les autres acteurs consultés ?	ONG internationales et européennes (OXFAM, AFDI, Autre Terre, BD)
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Entretien individuel sur un document de stratégie avec les partenaires du programme et les ONG Internationales. Une consultation écrite a aussi été menée avec les partenaires du programme.
Combien de personnes ont participé ?	6
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Non
TRIAS	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	En préparation de la remise du programme 14-16
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	27
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	8
Quels sont les autres acteurs consultés ?	Directions Provinciales de l'Agriculture, Directions Régionales de l'Agriculture, les interprofessions (riz, oignon), une multitude d'organisations paysannes dans la filière riz, oignon, céréales (niveau national et local), la confédération nationale du Faso (CPF), le Réseau des Caisses Populaires du Burkina, le Projet Riz Pluvial, l'Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agricole (INERA), la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER/B), la Fédération Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Faso (FNJPA-F)
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Réunions bilatérales avec les différents acteurs
Combien de personnes ont participé ?	Par structure : min. 1 à max. 5 personnes
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Les informations pertinentes pour l'élaboration du programme DGD 2014-2016, ont été incluses dans le dossier soumis à la DGD
ULB Coopération	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	En préparation du programme transitoire (2014-2016) dans le courant de l'année 2013
Combien d'acteurs locaux ont été	2

consultés ?	
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	(1) Association Impulsion
Quels sont les autres acteurs consultés ?	Indirectement, par le biais du partenaire local toutes les autorités décentralisées et déconcentrées de la zone d'intervention en lien avec les activités, le réseau Jatroref et les autres associations et ONG actives dans la zone.
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Entretiens avec les responsables sectoriels au sein de l'association Impulsion sur base de documents stratégiques sectoriels. Organisés lors des missions de terrain.
Combien de personnes ont participé ?	4
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Les analyses sont des documents produits par l'Association Impulsion.. Par exemple, enquête sur les pratiques de l'élevage dans la zone d'intervention ou encore sur l'utilisation du bois énergie. Ces informations sont ensuite compilées dans des plans de développement stratégiques ou business plan.
UCW	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	En préparation de la phase 2014-2016 du Programme de Coopération internationale communale (décembre 2013)
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	7
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	7 communes burkinabé
Quels sont les autres acteurs consultés ?	La Mairie centrale de Ouagadougou ; l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) ; le Labo Citoyennetés
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Atelier de programmation participatif d'une semaine, à Ouagadougou, rassemblant tous les partenaires belges et burkinabè
Combien de personnes ont participé ?	Une trentaine
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Outre le Programme pluriannuel 2014-2016 proprement dit, un document de synthèse du Programme et de son volet burkinabé a été rédigé pour diffusion plus large. Ils sont disponibles sur le site Internet de l'UVCW à l'adresse : http://www.uvcw.be/espaces/international/68.cfm
VSF-B	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	En préparation du Projet Seeds for Solutions, soumis en février 2014.
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	6 types d'acteurs locaux consultés * Direction Régionale des Ressources Animale/Sahel (DRRA) * ONG A2N * ONG AGED * Fédération des éleveurs du Burkina * Municipalités (Mairie de Dori, Mairie de Deou) * Les bénéficiaires directs (Laiteries, éleveurs, collecteurs, commerçants)
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	2 (A2N et DRRA)
Quels sont les autres acteurs consultés ?	* IEDA, ONG internationale chargée de la gestion des camps de réfugiés * IRD, ONG américaine qui met en œuvre un projet de renforcement des actifs animaux des réfugiés * PAM : met en œuvre un programme de distribution de lait local dans les cantines scolaires
Quelle méthode de consultation a-t-elle été	Atelier et entretien avec ONG, Services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales, les faitières, les bénéficiaires directs du projet. Consultation écrite des bénéficiaires à travers des fiches d'enquête.

utilisée ?	
Combien de personnes ont participé ?	38 (atelier) ,20 (entretien individuel sur un document de stratégie), 200 (enquête auprès des bénéficiaires).
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Oui. Il y a la production d'un rapport d'étude de faisabilité et d'un rapport d'étude diagnostic
Vredeseilanden	
Quand cette consultation a-t-elle été organisée?	En préparation au programme DGD 2014-16 et UE soumis en aout 2013.
Combien d'acteurs locaux ont été consultés ?	3 UNPRB, CIRB, CRCOPR
Parmi ceux-ci combien sont des partenaires pressentis pour la mise en œuvre ?	3
Quels sont les autres acteurs consultés ?	
Quelle méthode de consultation a-t-elle été utilisée ?	Atelier
Combien de personnes ont participé ?	6 (2 personnes par structure)
Un document de synthèse a-t-il été édité à l'issue des consultations ?	Non

11.5 Bibliographie et documentation

Analyses et documents des ACNG

Africalia, 2014, Programme de Coopération Culturelle 2015-2016

APEFE, n.d, Programmation 2014-2016 Burkina Faso, DGD

APEFE, n.d, Formulation du programme PADI 2014-2016

APEFE, n.d, Formulation du programme d'appui au renforcement des capacités de la Grande Muraille Verte (IGMVSS) au Burkina Faso 2014-2016

APEFE, n.d, Formulation du programme d'appui au secteur de la réadaptation médicale au Burkina Faso 2014-2016

ARES-CCD, 2013, Fiche Pays (Complète l'identification et la formulation du programme d'appui institutionnel et des PRD et PFS)

ARES, 2014, Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Acteur performant de la coopération belge au développement), Page 1

AUTRE TERRE, 2012, Analyse de contexte - comprendre les contextes ouest africains pour mieux formuler le cadre stratégique 2014-2019 : Burkina Faso, Mali, Sénégal, 26 pages

CIUF-CUD, août 2013, Fiche pays Burkina Faso, Politique sous-sectorielle des enseignements secondaire supérieur et de la recherche scientifique

Croix-Rouge de Belgique-Burkinabé, 2010, Plan d'action 2011-2013, Burkina Faso

Croix-Rouge de Belgique-Burkinabé, 2013, Plan d'action 2014-2016, Burkina Faso

Croix Rouge Belgique-Burkinabé, 2014, Enquête SQUEAC Sahel

EAC, BroederlijkDelen, 2012, Analyse des relations entre acteurs dans le domaine de la souveraineté alimentaire, Région du Nord du Burkina Faso

Iles de Paix, n.d, Analyse contextuelle Burkina-Faso pour le programme DGD 2014-2016 : Une contribution à des engagements solidaires, responsables et durables en Belgique et au Sud

Iles de Paix, n.d, Programmation 2014-2016 Burkina-Faso, DGD

KBA FONCABA, 2013, Avenir/Toekomst - Renforcer durablement le leadership à la base des partenaires stratégiques : une approche efficace de participer à la transformation communautaire, Bruxelles

KBA FONCABA, 2014, Projet Ecologie et Reboisement (PER) Kongoussi. Appui à la formation des groupements féminins de Kongoussi en gestion durable de l'eau en irrigation, en maraîchage et en transformation et vente des produits maraîchers, Bruxelles

OXFAM, UNPRB, 2011, Rapport Etude De Marche Riz Local de Burkina http://uneriz-bf.org/IMG/pdf/rapport_e_tude_de_marche_riz_local.pdf

OXFAM-Solidarité, 2013, Programme Burkina Faso 2014-2016, Modernisation de l'agriculture familiale paysanne durable

OXFAM, *A qui profite la Nouvelle Alliance ?*, mai 2014, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/qui-profite-la-nouvelle-alliance>, (consulté le 26/08/2015)

OXFAM, 2015, Country Strategy Burkina Faso

Price water house Coopers,n.d, Evaluation des Programmes, Coopération internationale-CIC 2008/2009-2012

SOS Faim, 2007, Zoom Microfinance n° 23, Les crédits d'équipement de KafoJiginew (Mali) : investir au sein des exploitations familiales, <https://www.sosfaim.org/lu/publication/les-credits-dequipement-de-kafo-jiginew-mali-investir-au-sein-des-exploitations-familiales/>

SOS Faim, 2011, Défis Sud n°99, Les paysans du Burkina veulent une véritable politique agricole, <https://www.sosfaim.org/be/publication/les-paysans-du-burkina-veulent-une-veritable-politique-agricole/>

SOS Faim, Roppa, Issala, Lares, 2012, Les céréales au cœur d'une Afrique nourricière. Synthèse sur les filières et les enjeux céréaliers en Afrique de l'Ouest, <https://www.sosfaim.org/lu/wp-content/uploads/sites/4/2014/09/sos-12-cerealesfr13.pdf>

SOS Faim, 2013, Réponses des organisations paysannes aux besoins de financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest, <https://www.sosfaim.org/lu/wp-content/uploads/sites/4/2014/09/sos-faim-2013-etude-finance-rurale-2-.pdf>

SOS Faim, 2013, Défis Sud n°113, Afrique de l'Ouest : gouvernance en panne, https://www.sosfaim.org/be/wpcontent/uploads/sites/3/2014/09/defis_sud_afrique_ouest_dioma_soumabere.pdf

SOS Faim, 2013, Zoom Microfinance n°32, Réponses des organisations paysannes aux besoins de financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest, <https://www.sosfaim.org/lu/publication/la-banque-des-paysans-aux-conditions-des-paysans/>

SOS Faim, 2014, Position Paper n°1, Des solutions pour financer le développement des agricultures familiales, <https://www.sosfaim.org/lu/publication/des-solutions-pour-financer-le-developpement-des-agricultures-familiales/>

SOS Faim, 2014, Défis Sud n°119, Dossier "Transformer l'agriculture familiale", <https://www.sosfaim.org/be/publication/transformer-lagriculture-familiale/>

SOS Faim, 2015, Dynamiques paysannes n°35, L'impact réel d'un réseau de greniers de sécurité alimentaire, <https://www.sosfaim.org/be/publication/limpact-reel-dun-reseau-de-greniers-de-securite-alimentaire/>

UVCW, n.d, Programme de Coopération internationale communale 2014-2016

VECO West-Africa, 2011, Etude filière riz du Burkina Faso, Rapport définitif

VECO West-Africa, 2012, Sous-secteur Riz Burkina, Constats Majeurs

VECO West-Africa, UNPRB, 2015, Le Marché Institutionnel des Produits du Riz

Analyses et documents des partenaires et acteurs locaux

Assemblée Nationale, 2013, LOI N° 010-2013/AN, portant règles de création des catégories d'établissement publics, Burkina Faso

Bureau Burkinabé d'Études et d'Appui Conseil, 2012, Étude sur les impacts du secteur de la Culture sur le Développement Social et Économique du Burkina Faso. Ministère de la Culture et du Tourisme d'impacts de la culture sur l'économie, UNESCO, http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/Rapport_final_Soumis_30_mai_2012.pdf

Burkina Faso, 2011, décret n°2011-306/PRES promulguant la loi n°003-2011/AN du 5 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso

CIRB, 2014, Analyse des effets et impacts des politiques en faveur de la riziculture au Burkina Faso particulièrement après la crise de 2008

Coalition au Burkina Faso pour les droits de l'enfant (COBUFADE), 2012, « Construisons un monde meilleur avec les enfants, soumission pour l'examen périodique universel du Burkina Faso. Appui de Save the Children et Plan Burkina Faso

Constitution du Burkina Faso du 27 janvier 1997

Direction du projet Inforoute communale Burkina Faso, 2006, Monographie de la Province du Bam, http://www.inforoute-communale.gov.bf/prov-new/arch_mono/bam.htm

FIAN Burkina, Rapport parallèle "Droit à l'alimentation adéquate et à la nutrition", doc UN E / C.12 / BFA / 1, août 2015, http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCESCR%2fCO%2fBFA%2f21538&Lang=en

GIZ, PDDC, 2015, Rapport d'analyse du contexte sociopolitique de la décentralisation au Burkina Faso

Gouvernement Burkina Faso, 2009, Plan national Multi risques de préparation et de réponses aux catastrophes, <http://preventionweb.net/go/21621>

Gouvernement du Burkina Faso, 2010, Plan stratégique nutrition 2010-2015, Non disponible sur internet

Gouvernement du Burkina Faso, 2011, Politique nationale de protection sociale

Gouvernement du Burkina Faso, 2013, Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, http://www.spcpsa.gov.bf/agriculture-burkina-ressources-documentaires/doc_download/73-politique-nationale-de-securite-alimentaire-et-nutritionnelle

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2009, Projections démographiques de 2007 à 2020, Ministère de l'Economie et des Finances, Burkina Faso, http://www.insd.bf/n/contenu/autres_publications/Projections_demographiques_sous_nationales_2007-2020.pdf

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2008, Burkina Faso. Recensement général de la population et de l'habitation 2006: résultats définitifs

Institution national de la statistique et de la démographie (INSD), 2014, Situation annuelle du commerce extérieur du Burkina Faso 2013, Appui Par-GS/UE

Institution national de la statistique et de la démographie (INSD), 2013, Situation annuelle du commerce extérieur du Burkina Faso 2012, Appui Par-GS/UE

Keoogo, 2010, Rapport Annuel, http://www.resao.org/fr/system/files/613/rapport_annuel_dactivites_keoogo_2010_pdf_19262.pdf

LOADA A., 2014, La gouvernance des organisations de la société civile au Burkina Faso, http://www.spong.bf/wp-content/uploads/2014/07/la_gouvernance_des_OSC.pdf

Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso

Loi n°31-2003/AN, 2003, portant Code minier au Burkina Faso

Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, 2006, Etude sur le profil des secteurs porteurs et constitution d'une banque de d'idées de projets privés au Burkina Faso

MALIK K. et al., 2014, Sustaining Human Progress: Reducing Vulnerabilities and Building Resilience, Human Development Report 2014. UNDP, <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-en-1.pdf>

MARTHA C., Gning, 2005, Parcourir le secteur de l'élevage: dimension économique des politiques d'élevage au Burkina Faso, http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/pplpi/docarc/execsumm_wp28.pdf

Ministère de l'Agriculture et de l'hydraulique, 2011, Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture, Burkina Faso, http://www.riceforafrica.org/downloads/NRDS/burkina_faso_fr.pdf

Ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire, 2014, Mission d'assistance technique pour la définition d'un état des lieux de l'application de la loi n°034-2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso, Rapport final

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques 2007, Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu rural (PNSFMR), Burkina Faso, www.hubrural.org/IMG/pdf/PNSFMR.pdf

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2004, Document de Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015, Burkina Faso, http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_DSDR_definitif.pdf

Ministère de l'Economie et des Finances, 2000, (révisé en 2003), Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), Burkina Faso, <http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Burkina%20Faso/PRSP/Burkina%20PRSP%20Fre.pdf>

Ministère de l'Economie et des Finances, 2010, Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015, Burkina Faso http://www.unpei.org/sites/default/files/e_library_documents/Burkina_Faso_PRSP_2011.pdf

Ministère de l'Economie et du développement, 2005, Etude nationale prospective « Burkina 2025 » - Rapport sur la vision prospective et les stratégies, Burkina Faso
http://www.dgep.gov.bf/includes/uploads/editors/prospectives/etude_nationale_prospective/rapport_sur_la_vision_prospective_etude_nationale_prospective.pdf

Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, 2012, Plan Décennal de développement pour l'Education de Base 2012-2021 http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Burkina%20Faso/Burkina_Faso_PDSEB.pdf

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), 2012, Stratégie et Plan d'actions de l'Initiative Grande Muraille Verte au Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso,
http://www.fao.org/fileadmin/templates/great_green_wall/docs/SPA_IGMV_BF_final_13_7_12x.pdf

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), 2012, Evaluation des capacités des cadres institutionnels concernés par la gestion durable des terres (GDT), Organisation et fonctionnement d'une structure nationale de gestion durable des terres, Version provisoire, Ouagadougou, Burkina Faso

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), 2007, Rapport d'Auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour la Gestion de l'environnement (ANCR-GE) «Programme National de Renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement national et mondial : Stratégie et Plan d'action 2008-2025», Burkina Faso

Ministère de la Culture et du Tourisme, UNESCO, 2012, Etude sur les impacts du secteur de la culture sur le développement social et économique du Burkina Faso

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, n.d, Politique nationale de la bonne gouvernance 2005-2015, Burkina Faso

Ministère de la Justice, 2010, Politique Nationale de Justice, Burkina Faso

Ministère de la Promotion de la Femme, 2009, Document de la Politique Nationale genre, Burkina Faso,
<http://www.mpf.gov.bf/index.php/politiques/programmes>

Ministère de la Santé, 2000, Document de politique sanitaire nationale, Burkina Faso,
http://www.africanchildforum.org/clr/policy%20per%20country/burkina%20faso/bfaso_health_2000_fr.pdf

Ministère de la Santé, 2009, Stratégie nationale de développement de la réadaptation fonctionnelle 2011-2020, Burkina Faso

Ministère de la Santé, 2011, Document cadre de politique nationale en matière d'analyses de biologie médicale, Burkina Faso, <http://www.dgpml.sante.gov.bf%2Findex.php%2Freglementation%2Fhomologations%2Fcategory%2F48-politiques%3Fdownload%3D99%3Apolitique-nationale-de-biologie-medicale-humaine&ei=AmkEVaq-CcHaaLG2gdAI&usg=AFQjCNHKNxrWECEXgzlCQrpTBa4hv6he1g&bvm=bv.88198703.d.d2s>

Ministère de la Santé, 2011, Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2011-2020, Burkina Faso,
http://www.internationalhealthpartnership.net/fileadmin/uploads/ihp/Documents/Country_Pages/Burkina_Faso/Burkina_Faso_National_Health_Strategy_2011-2020_French.pdf

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2009, Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) 2010-2015, Burkina Faso, http://www.eauburkina.org/PN-AEPA/documents/Autres/PAGIRE%20phase%202_vf.pdf

Ministère de la Culture, 2009, Politique Nationale de la culture du Burkina Faso, Burkina Faso

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2003, Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI), Burkina Faso, http://www.spcpsa.gov.bf/agriculture-burkina-ressources-documentaires/doc_download/51-politique-nationale-de-developpement-durable-de-l-agriculture-irriguee

Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique, 2013, Politique Nationale des Droits Humains et de la Promotion Civique, Burkina Faso, <http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/93572/109436/F1572721086/BFA-93572.pdf>

Ministère des Ressources Animales, 2010, Rapport d'Étude sur la contribution de l'élevage dans l'économie du Burkina Faso, PNUD, Burkina-Faso

Ministère des ressources animales, 2010, Politique de développement durable de l'élevage (PNDEL). Ministère des ressources animales, Burkina Faso

Ministre de l'Agriculture et de l'hydraulique, 2012, Programme National du Secteur Rural (PNSR) 2011-2015, Burkina Faso, <http://www.spcpsa.gov.bf/agriculture-burkina-le-pnsr>

MJFPE-PA, 2010, Plan d'action 2011-2015 de la Politique Nationale de l'Enseignement Technique et professionnelle au Burkina Faso

SANOU, B.W. et al, 2012, La loi foncière rurale de 2009 à l'épreuve de stratégies locales d'anticipation au Burkina Faso. Amsterdam : KIT publishers

Secrétariat Permanent de Coordination de Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA), 2013, SCADD Rapport de performances a mi – parcours, Burkina Faso, <http://www.spcpsa.gov.bf/agriculture-burkina-ressources-documentaires/rapports-et-cr>

SOME S. A., 2009, Etat des lieux de la gouvernance de la recherche universitaire en Afrique de l'ouest et du centre. Rapport sur l'Université de Ouagadougou, CRDI

UICN, 2011, Gouvernance communale des ressources forestières au Burkina Faso, UICN Burkina Faso et la Commission Droit de l'Environnement

UNESCO, 2014, Les indicateurs UNESCO de la Culture pour le Développement (IUCD) du Burkina Faso,

Union Africaine, 2014, Étude de cas sur les services : les industries culturelles au Burkina Faso, Rapport provisoire

Union Européenne, 2014, L'action de l'Union européenne au Burkina Faso, Brochure, http://eeas.europa.eu/delegations/burkina_faso/documents/more_info/20140612_brochure_union_europeenne_fr.pdf

YEYE, Edos Ousseini, mars 2015, "Une expérience d'appui aux PME/PMI au Burkina Faso", <http://archives.entreprendre-mediterranee.com/documents/colloque-Acim-tunis-2006/Session4/Yeye-Burkina-Faso.pdf>

Analyses et documents pertinents d'autres acteurs internationaux

AFSA et GRAIN, Remise en cause des lois foncières et semencières: qui tire les ficelles des changements en Afrique, janvier 2015, <https://www.grain.org/fr/article/entries/5122-remise-en-cause-des-lois-foncieres-et-semencieres-qui-tire-les-ficelles-des-changements-en-afrique> (consulté le 26/08/2015)

Amnesty International, 2015, Rapport 2014/15 : La situation des droits humains dans le monde, <https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=pol10%2f0001%2f2015&language=fr>

Analyse Globale de la Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN), 2014, Burkina Faso – juillet 2014 – WFP

Arusha TANZANIE, 2011, 6ème Congrès de la Fédération africaine des techniciens orthoprothésistes (FATO) « Assurer l'accès à des services d'appareillage et de rééducation fonctionnelle. Le droit à des soins de qualité », http://www.fatoafrique.org/site/IMG/pdf/Livret5_STRATEGIES_ET_POLITIQUES_NATIONALES-2.pdf

Bmfoundation, 2012, Burkina Faso, rice value chain analysis, Burkina Faso

Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, 2015, Etat des ratifications

CEDEAO, CILSS, 2013, Projet transfrontalier Burkina Faso – Niger de Lutte contre la désertification et pour l'adaptation aux effets du changement climatique : Appui aux collectivités transfrontalières de la zone du Liptako-Gourma dans le cadre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, Version provisoire, Ouagadougou, Burkina Faso

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), 2006, La souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest : des principes à la réalité. Document préparé dans le cadre du 1er Forum régional sur la souveraineté alimentaire organisé par le ROPPA à Niamey, <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38525905.pdf>

Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (COPAGEN), 2012, Recherche participative sur les acquisitions massives de terres agricoles en Afrique de l'Ouest et leur impact sur l'agriculture familiale et la sécurité

alimentaire des populations locales - Rapport de l'étude exploratoire du Burkina Faso. Geraadpleegd op, <http://terres-copagen.inadesfo.net/Resultats-de-l-etude-inventaire>

Cosinus Conseils, 2013, Programme Régional Riz - Rapport synthèse des expériences visitées par pays, Burkina Faso (p. 1-8)

Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération Suisse, n.d, Stratégie de coopération suisse au Burkina Faso 2013-2016

FAO, 2014, La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture - Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation, <http://www.fao.org/publications/sofa/2014/fr/>

FAO, n.d, Atelier régional de formation "Intégrer les programmes de nutrition et de sécurité alimentaire en situation d'urgence et pour le renforcement de la résilience, <http://www.fao.org/in-action/renforcement-des-capacites-pour-la-securite-alimentaire/evenements/detail/fr/c/218855/>

Fédération Internationale des Droits de l'Homme, 2011, Burkina Faso : Les autorités doivent mettre un terme à la répression violente des manifestations étudiantes, <https://www.fidh.org/La-Federation-internationale-des-ligues-des-droits-de-l-homme/afrique/burkina-faso/Burkina-Faso-Les-autorites-doivent>

file:///F:/ACC%20BF/4.1.Strat%C3%A9gique/2014-2020_national-indicative-programme_burkina_faso_en.pdf

Foncier et développement, 2015, Burkina Faso, <http://www.foncier-developpement.fr/pays/burkina-faso/>

International Centre for Prison Studies, 2015, Burkina Faso, <http://www.prisonstudies.org/country/burkina-faso>

International Crisis Group, 2013, Burkina Faso: avec ou sans Blaise Compaoré, le temps des incertitudes, Rapport Afrique n° 205

International Crisis Group, 2015, Burkina Faso : neuf mois pour achever la transition. Rapport Afrique N°222, <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/west-africa/burkina-faso/222-burkina-faso-neuf-mois-pour-achever-la-transition.pdf>

Jacques M., Souleymane O., 2001, Etude sur la formation professionnelle au Burkina Faso ; version finale. Ministère de l'emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale et Coopération Autrichienne pour le développement

L'Observateur, 2015, Commission de réconciliation nationale et des réformes : le quitus du CNT, <http://www.lobservateur.bf/index.php/politique/item/3361-commsion-de-reconciliation-nationale-et-des-reformes-le-quitus-du-cnt>

LegiGlobe, 2013, Burkina Faso, <http://legiglobe.rf2d.org/burkina-faso/>

MS, DN, UNICEF, 2014, Enquête nationale sur la situation nutritionnelle

Organisation Internationale de la Francophonie, 2013, Guide pratique : Les processus de transition, justice, vérité et réconciliation dans l'espace francophone,

PDA-GIZ, 2012, Livret structure des prix riz Burkina Faso

PNUD, 2010, Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, UNDAF 2011-2015, Burkina Faso

PNUD, 2011, Rapport sur le développement humain. Durabilité et équité: un meilleur avenir pour tous

PRESAO, 2011, Analyse de la compétitivité de la filière riz, Burkina Faso

Profil Pays de la FAO: Burkina Faso. (z.j.), <http://www.fao.org/countryprofiles/index/fr/?iso3=BFA>

Radio des Nations Unies, 2015, Conseil des droits de l'homme : le Burkina rappelle la nécessité d'une réconciliation nationale, <http://www.unmultimedia.org/radio/french/2015/03/conseil-des-droits-de-lhomme-le-burkina-rappelle-la-necessite-dune-reconciliation-nationale/#.VP3B6Y69Fyw>

Rapport IDH-PNUD, 2013, Cas du Burkina Faso

Richard D. et al., 2012, Burkina Faso, Document de stratégie pays. Département des opérations pays - Région Afrique de l'Ouest de la BAD

Système des Nations Unies au Burkina Faso, 2012, Etude sur l'accès à la justice au Burkina Faso, http://www.unicef.org/bfa/french/etude_sur_acces_a_la_justice_au_burkina_faso_2012.pdf

The world Factbook Burkina Faso : consulté sur <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/uv.html>

Transparency International, 2014, <http://www.transparency.org/country/#BFA>

UE, 2014, Programme Indicatif National Burkina Faso 2014-2020, p.32 http://eeas.europa.eu/development-cooperation/docs/national-indicative-programme_2014-2020/2014-2020_national-indicative-programme_burkina_faso_en.pdf

UE, 2015, Programme Indicatif Régional Union européenne – Afrique de l'Ouest 2014-2020, p.49, consulté le 15 septembre 2015 https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/eeas-2015-rip-west-africa_fr.pdf

Union Africaine (UA), Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte : Stratégie Régionale harmonisée de mise en œuvre de l'Initiative de la « Grande Muraille Verte » pour le Sahara et le Sahel (APGMV)

Union européenne, 2011, Contrat de réforme sectorielle – Programme d'appui à la Politique sectorielle Santé (PAPS) 2013-2017, N°CRIS : 2011/023-491,

Union européenne, 2014, Programme Indicatif National 2014-2020 du Burkina Faso

US Department of State, 2013, Burkina Faso 2013 Human Rights Report

WHO, UNICEF, 2013, Progress on sanitation and Drinking Water - 2013 Update, http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/2013/jmp_report/en/

World Bank, 2011, Burkina Faso - disaster risk management country note. Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2011/05/14210606/burkina-faso-disaster-risk-management-country-note>

World Bank, 2013, Country partnership strategy for Burkina Faso for the period 2013-2016

Autres références bibliographiques (par date de parution)

De Beukelaer, C., 2013, Culture and Development in Burkina Faso : Social and economic impacts explored, Cultural trends, vol.22,3-4, p.250-258

K. MCNEELY « Un engagement stratégique éclipsant les acteurs stratégiques », in WATCH (Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition), 2013, pp. 19-20, www.rtfn-watch.org/fileadmin/media/rtfn-watch.org/ENGLISH/pdf/Watch_2013/Watch_2013_PDFs/Watch_2013_fr_WEB_final.pdf (consulté le 26 août 2015)

Maltha J; Guiraud I, Kabore B, Lompo P, Ley N, Bottieau E, Van Geet C, Tinto H, Jacobs J., 2014, Frequency of severe malaria and invasive bacterial infections among children admitted to a rural hospital in Burkina Faso. PloS ONE 9(2), e89013.

Valéa, D., et Seck A., 2011, Analyse de la santé communautaire au Burkina Faso, http://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCQQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.unicef.org%2Fbfa%2Ffrench%2Fanalyse_de_la_sante_communautaire_au_Burkina_Faso.pdf&ei=a5kBVdLUDYXvO6fVgfgG&usg=AFQjCNE4-rUQGL7fs-SolHW3nZT3memOgA&sig2=joNP0gB1anw7llocql68wA&bvm=bv.87920726,d.ZWU

11.6 Annexe 6 : aperçu des programmes/projets des ACNG au Burkina Faso entre 2010 et 2015

#	Nom de l'ACNG	Programme ou projet	Titre	Domaine d'intervention principal	Bailleurs	Période	Budget	Partenaires locaux impliqués?	Zone géographique (Région...)	Synergies avec d'autres acteurs (belges ou internationaux)?
1	AADC	Projet	Projet d'accès à l'eau potable dans 5 villages du département d'Oury - BF	Eau potable - hygiène	WBI	2010-2011	€ 18.443	OCADES	Région des Boucles du Mouhoun	Solidarité au Sahel - asbl belge
2	Africalia	Programme	DGD PPA 2015-2016 programme Burkina Faso	Culture et développement	DGD	2015-2016	€ 548.240	PCBF, La Maison de la Parole, Le Cartel, ISIS-SE, CNA Afrique	Ouagadougou, Régions rurales, Bobo Dioulasso	
3	Africalia	Programme	DGD PPA 2012-2014 programme Burkina Faso	Culture et développement	DGD	2012-2014	€ 1.202.198	PCBF, La Maison de la Parole, Le Cartel, ISIS-SE, CNA Afrique	Ouagadougou, Régions rurales, Bobo Dioulasso	
4	Africalia	Projet	Je Danse Donc Je Suis - Initier de manière professionnelle plus de 40 jeunes en difficulté ...	Culture et développement	UE	2010-2012	€ 514.000	Je danse donc je suis	Ouagadougou + Bamako (Mali)	
5	Africalia	Projet	Cinetoile - Dans les zones d'intervention du programme: 1) renforcer les capacités, les ...	Culture et développement	UE	11/2008-04/2011	€ 595.000	Cinetoile	Burkina Faso, Mali, RDC, ...	
6	APEFE	Programme	Programme d'Appui au Développement de l'Irrigation (PADI) ...	Agriculture irriguée	DGD/WBI/Etat Burkinabé	2010-2016	€ 4.942.741	MARHASA -DGADI/ 13 DRARHASA/ AEN	Ensemble du pays + focus régionaux	WBI- Université de Liège - Région Wallonne (Direction opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelle et Environnement)
7	APEFE	Programme	Programme d'appui au développement des capacités de soins de kinésithérapie et...	Santé	DGD/WBI	2014-2016 (DGD) 2014-2017 (WBI)	€ 296.150	Ministère de la Santé/ENSP	Ouagadougou	WBI/Handicap Int./UCL
8	APEFE	Programme	Programme d'appui : mise en oeuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte ...	Secteur rural et environnement/lutte contre la désertification	DGD/WBI/Etat Burkinabé	2014-2016	€ 1.214.579	MERH) - Coordination Nationale de l'IGMVSS-DRERH	Ouagadougou - Régions du Plateau Central, ...	WBI / Région Wallonne/UE/FAO
9	ARES-CCD	Programme	Renforcement des potentialités de valorisation de plantes utilisées en médecine...	Recherche	DGD	2014-2019	€ 452.522	Université de Ouagadougou	Ouagadougou (+ Bénin)	Université d'Abomey Calavi au Bénin, Ministère de la santé, Université de Parakou
10	ARES-CCD	Programme	Appui à la mise en place d'un master régional professionnalisant ...	Education	DGD	2014-2019	€ 499.949	Université de Ouagadougou	Ouagadougou (+Bénin et Niger)	Université d'Abomey Calavi et Université Abdou Moumouny
11	ARES-CCD	Programme	Implantation d'une méthode robuste, peu onéreuse pour le diagnostic de la malaria ...	Recherche	DGD	2013-2018	€ 533.466	Université de Ouagadougou	Ouagadougou (+RDC)	Université de Lubumbashi
12	ARES-CCD	Programme	Contribution à l'amélioration de l'accès à une eau potable de qualité pour les populations...	Recherche	DGD	2012-2017	€ 417.119	Université de Ouagadougou	Région Nord	
13	ARES-CCD	Programme	Développement d'un ensemble d'approches systémiques pour améliorer la prise ...	Recherche	DGD	2011-2016	€ 405.999	Université polytechnique de Bobo Dioulasso	Région des Hauts Bassins	CNRST, Centre Muraz
14	ARES-CCD	Programme	Développement d'une filière pilote de production de poisson-chat et	Recherche	DGD	2011-2015	€ 471.687	Université polytechnique de	Région des Hauts Bassins	IDR, DGRH, CIRDES, ASBL Energy assistance

			amélioration ...					Bobo Dioulasso		
15	ARES-CCD	Programme	Renforcement des capacités de diagnostic et de gestion des problèmes phytosanitaires	Education	DGD	2011-2016	€ 405.000	Université polytechnique de Bobo Dioulasso	Région des Hauts Bassins	Institut de Développement Rural (IDR) ; Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles ; Confédération Paysanne du Faso (CPF) ; Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN)
16	ARES-CCD	Programme	Création d'une unité de référence en matière de recherche et de formation ...	Education	DGD	2009-2013	€ 408.846	Université polytechnique de Bobo Dioulasso	Région des Hauts Bassins	Ministère de la santé, district sanitaire de Dô, District sanitaire de Sindou, Club d'éducation actuelle (organisation pour le dvpt de la jeunesse au BF)
17	ARES-CCD	Programme	Renforcement de la résilience des systèmes productifs maraîchers par la recherch...	Recherche	DGD	2014-2019	€ 499.290	Centre national de la recherche scientifique et technologique	Ouagadougou	CNRS, CPF
18	ARES-CCD	Programme	Appui à la recherche (gestion, écoles doctorales, formations doctorales) ...	Recherche	DGD	2014-2016	€ 387.371	Université de Ouagadougou	Niveau national	
19	Autre Terre	Programme	Les capacités organisationnelles, financières et techniques des récupérateurs(trices) et...	Agroécologie, gestion de l'environnement	DGD	2014-2016	€ 618.205	APIL, ATAD, Baobab, AJADD,	Région du Centre Ouest, Ouagadougou, Région Centre Nord	
20	Autre Terre	Projet	Une gestion durable des déchets de la commune de Kaya est développée ...	gestion de l'environnement	WBI	01/2012-12/2014	€ 68.913	AJADD	Région Centre Nord	
21	Autre Terre	Projet	Lutte contre la pauvreté par l'appui aux opérateurs/opératrices de l'alimentation ...	filère de commercialisation agroécologique	WBI	2013-2015	€ 71.050	ASMADE	Région Centre Nord	
22	Autre Terre	Projet	Projet de collecte et de valorisation des déchets dans l'arrondissement n°2 ...	gestion de l'environnement	WBI	2014-2016	€ 87.120	AJSFB	Ouagadougou	
23	Autre Terre	Projet	Appui au développement de l'agriculture biologique pour le marché burkinabè	Agroécologie, commercialisation	Fondation de France	07/2012-06/2015	€ 60.370	CNA-Bio	Niveau national	
24	Autre Terre	Projet	Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement en milieu scolaire...	Accès à l'eau potable	Fondation Elisabeth et Amélie	2013-2014	€ 33.640	ATAD	Région Centre Nord	
23	Autre Terre	Projet	Appui au développement de l'agriculture biologique pour le marché burkinabè	Agroécologie, commercialisation	Fondation de France	07/2012-06/2015	€ 60.370	CNA-Bio	Niveau national	
24	Autre Terre	Projet	Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement en milieu scolaire...	Accès à l'eau potable	Fondation Elisabeth et Amélie	2013-2014	€ 33.640	ATAD	Région Centre Nord	
25	Autre Terre	Projet	Promotion de l'agroécologie et accès à l'eau potable dans le village de	Accès à l'eau potable et productive	Fondation Elisabeth et	2014-2015	€ 35.332	Baobab	Région Centre Ouest	

			Villy-Burkina Faso		Amélie					
26	Autre Terre	Projet	Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement en milieu scolaire...	Accès à l'eau potable	WBI	2013-2014	€ 71.262	ATAD	Région Centre Nord	
27	AZV-MSV	Programme	Renforcement des capacités auprès des hôpitaux partenaires Burkinabes	Santé	Fonds propres	2010-2013 2014-2016	€ 923.606		Ouagadougou, Région des Hauts Bassins	
28	Broederlijk Delen	Programme	La population rurale améliore ses conditions de vie à travers la gestion concertée...	agriculture- environnement - bonne gouvernance	DGD et fonds propres	01/2011-12/2013	€ 1.494.621	OCADES, Inades, Diobass, UGNN, UGNK, ADIF, CODDE	niveau national + région Nord	Misereor (OCADES, Diobass, UGNK)
29	Broederlijk Delen	Programme	Au Nord-Burkina, les ménages ruraux augmentent leur qualité de vie...	Agriculture- Environnement-bonne gouvernance	DGD et fonds propres	01/2014-12/2016	€ 1.824.154	AMR, Inades, Diobass, ODJ, UGNN, UGNK, ADIF, CODDE	Région du Nord et province de Bam	Misereor (OCADES, Diobass, UGNK), Iles de Paix (Diobass, AMR), ONG Belges (Autre Terre, Oxfam, Solidagro, Trias...)
30	Défi Belgique Afrique		Coopération Sud Sécurité Alimentaire, Education et Formation	Agriculture - Environnement - Education	Fonds propres	01/2011-12/2014	€ 400.000	ASMADE	Région du Centre Ouest et Ouagadougou	
31	Caritas International		Stockage villageois et stockage au niveau régional	Agriculture et secteur rural	Europaid et fonds propres	2010-2011	€ 140.000	OCADES-Caritas Burkina Faso	Région des Boucles du Mouhoun, Centre Nord...	
32	Croix Rouge de Belgique	Projet	Prévention et prise en charge de la malnutrition infantile et maternelle	Nutrition à base communautaire	ECHO/DGD	2007-présent	€ 7.200.000	Croix Rouge Burkinabé	Région du Sahel (2007-en cours), Sud...	
33	Croix Rouge de Belgique	Programme	Renforcement des capacités de la Croix-Rouge burkinabè (CRBF) au travers de la mise...	Protection de l'enfance, Prévention, préparation et réponse aux catastrophes naturelles & Diffusion des normes humanitaires	DGD	2011-2013	€ 1.500.000	Croix Rouge Burkinabé	Ouagadougou et 20 provinces	
34	Croix Rouge de Belgique	Projet	Prévention et préparation à la réponse d'une épidémie Ebola au sein des communautés...	Prévention des épidémies / Ebola	ECHO	2015	€ 619.000	Croix Rouge Burkinabé	Niveau national	Oxfam Intermon
35	FIAN	Projet	Soutien au plaidoyer et travail de cas ...	Agriculture - Environnement	Fonds propres	2011-2015		FIAN Burkina	Niveau national, Région Sahel	
36	Handicap International	Projet	Appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement de la Réadaptation Fonctionnelle au Burkina Faso	Santé	MAE Luxembourg	2014-2017	€ 555.679	Centre hospitalier de Tenkodogo	Tenkodogo - Centre Est	CICR
37	Handicap International	Projet	les Femmes s'Organisent pour Rétablir la Cohésion sociale et l'Entente (FORCE)	Cohésion sociale	Union européenne	2015-2016	€ 210.848	Association Tin Hinan	Dori - Sahel	
38	Handicap International	Projet	Agir pour la Pleine Participation des Enfants Handicapés par l'Education - phase 2	Education	AFD - UNICEF	2015-2017	€ 400.000		Ouagadougou et Tenkodogo (Centre Est)	SHC, Sight savers, light for the world, CBM
39	Iles de Paix		Soutien à l'innovation agricole et promotion d'une gouvernance locale transparente ...	Agriculture - Bonne gouvernance	DGD	01/2014-12/2016	€ 587.455	Diobass, AMR, communes	Région Est	
40	Iles de Paix		Programme Résilience et Sécurité Alimentaire dans les communes de	Agriculture	UE	01/2014-11/2017	€ 1.600.000	Diobass, communes	Région Centre Est et Est	

			Diabo, Tibga...							
41	Iles de Paix		Programme de développement local du terroir de Diapangou - Phase 2	Agriculture - Education - Bonne gouvernance	FBSA	01/2011-07/2014	€ 991.239	Communes	Région Est	
42	Instituut Tropische Geneeskunde	Programme	Clinical Trial Unit	Health - Medical Research	DGD	2008-2016	€ 30.000	Clinical Research Unit Nanoro	Région Centre-ouest	
43	Instituut Tropische Geneeskunde	Programme	Laboratory Quality Management	Health - Medical Research	DGD	2014-2016	€ 15.000	Clinical Research Unit Nanoro	Région Centre-ouest	
44	Instituut Tropische Geneeskunde	Institutional Collaboration	Institutional Collaboration	Health - Medical Research	DGD	2014-2016	€ 400.000	Clinical Research Unit Nanoro	Région Centre-ouest	
45	Instituut Tropische Geneeskunde	Institutional Collaboration	Institutional Collaboration	Health - Medical Research	DGD	2014 -2016	€ 200.000	Centre Muraz	Région des Hauts Bassins	
46	Médecins du Monde Belgique	Projet	Projet relatif à la détection, à la prévention et à la réponse à toutes formes de violences...	Santé	Fondation Vieujeant, Fonds propres	01/01/2012 - 31/12/2015	€ 800.000	Keoogo	Ouagadougou	Synergies avec ONG travaillant dans l'éducation, formation en milieux urbains
47	Memisa	Projet	microprojets d'appuis ponctuelles aux initiatives communautaires	Santé	fonds propres	2010 - 2015	€ 250.000	différents centres de santé	Divers	
48	Oxfam Solidarité / Oxfam Solid...	Programme	215 groupes locaux mènent des expériences innovantes en production, transformation...	Agriculture et secteur rural	DGD	01/2014-12/2016	€ 957.735	UNERIZ, UMPL-B, CPF, GRAF, UDPC-Padema, WILDAF-AO, CULTIVONS AFO	Niveau national, AFO, Région des Hauts...	Affiliés Oxfam, ONG belges (SOS Faim...)...
49	Oxfam Solidarité / Oxfam Solid...	Programme	Faciliter le relèvement des ménages affectés par la crise alimentaire 2011-2012	Agriculture et secteur rural	DGD	2013-2014	€ 700.000	ATAD	Région Nord	Affiliés Oxfam
50	Oxfam Solidarité / Oxfam Solid...	Programme	Les paysans améliorent leurs moyens d'existence durable[...]	Agriculture et secteur rural	DGD	01/2011-12/2013	€ 750.837	UNERIZ, UMPL-B, CPF, GRAF, UDPC-Padema	Niveau national, Région des Hauts Bassins,...	Affiliés Oxfam, ONG belges,...
51	Oxfam Solidarité / Oxfam Solid...	Programme	Sur base des leçons apprises au niveau communal, les citoyens organisés ...	Education	DGD	01/2011-12/2013	€ 235.537	ASAB, CNEPT-BF, CIFOEB	Niveau national, Région Nord, Région ...	Affiliés Oxfam
52	Oxfam Solidarité / Oxfam Solid...	Projet	Appui à l'augmentation de la production agricole -BAM	Agriculture et secteur rural	WBI	01/2012-03/2014	€ 61.385	APA	Région Centre Nord	
53	Oxfam Solidarité / Oxfam Solid...	Projet	Appui à 10 unités de production et de transformation de lait pour l'amélioration...	Agriculture et secteur rural	Loterie Nationale	07/2012-04/2014	€ 44.636	UMPL-B	Niveau national	PASMEP, Sedelan...
54	Oxfam Solidarité / Oxfam Solid...	Projet	Projet d'Appui à la production du riz sur la plaine irriguée de Banzon au Burkina Faso	Agriculture et secteur rural	WBI	2010-2011	€ 91.000	SCAB Banzon	Région des Hauts Bassins	
55	Sensorial Handicap Cooperation	Projet	Les enfants avec un handicap auditif ont accès à un enseignement spécial...	Education	DGD	02/2013-01/2015	€ 270.874	FNESBF	Niveau national	HI, CBM, Light for the World, ...
56	Sensorial Handicap Cooperation	Projet	L'UN-ABPAM et ses partenaires sont capables d'assurer l'accès...	Education	DGD	01/2014-12/2015	€ 426.043	UN-ABPAM	Ouagadougou, Région du Nord, Région des Hauts ...	Light for the World, HI, ...

57	SLCD Service Laïque de Coopéra...	projet	Mini Réseaux ERD au gasoil-huile de jatropa	production et distribution d'énergie	UE	06/2011-06/2015	€ 725.156	Association Impulsion	Région Centre-Nord	
58	SLCD Service Laïque de Coopéra...	Programme	Amélioration des revenus	Agriculture et secteur rural	DGD	07/2014-12/2016	€ 1.039.000	Association Impulsion	Région Centre-Nord	
59	SLCD Service Laïque de Coopéra...	Programme	Amélioration des revenus	Agriculture et secteur rural	DGD	07/2011-06/2014	€ 1.363.200	Association Impulsion	Région Centre-Nord	
60	Solidagro	Programme	Programme d'Appui aux Initiatives pour la Sécurité Alimentaire (PAISA), phase II	Agriculture et secteur rural/ Eau, hygiène, assainissement	FBSA	10/2012-06/2016	€ 1.096.992	AMB, AMUS, SASO	Région du Centre, Région du Centre-Ouest	WaterAid
61	SOS Faim	Programme	Les services de plaidoyer de la CPF et du ROPPA en faveur de l'agriculture familiale...	Plaidoyer	DGD	01/2014-12/2016	€ 169.455	CPF et autres plateformes du ROPPA	National	ONGs AFDI et OXFAM
62	SOS Faim	Programme	Programme de réduction de l'Insécurité Alimentaire dans les Zones Desservies ...	sécurité alimentaire	DGD - FBSA	01/2010-12/2016	€ 4.095.728	Coopérative Viim Baore	National	
63	SOS Faim	Programme	Les services d'assistance technique et de commercialisation des Unions communales...	développement économique des OP	DGD	01/2014-12/2016	€ 434.342	ONG APIL	Plateau Central, Centre-Nord	ONG Autre Terre, Fondation Oeuvre Léger
64	Tearfund	Programme	Programme Pän-Bila: Gemeenschapsontwikkeling...	Gemeenschapsontwikkeling	Eigen middelen	2010-2014	€ 449.119	ONG Pän-Bila	Ouagadougou	Ministère de la Santé & Autorité Niong-Warbin
65	Tearfund	Programme	Kwaliteitsvolle geneeskunde voor iedereen in Niong-Warbin	Volksgezondheid	Eigen middelen	2010-2014	€ 331.790	Association Paam Laafi	Ouagadougou	Reseaux AgriCord, VECO
66	Trias vzw	Programme	Trias wil 4 duurzame ledenorganisaties zien die actieve actoren in de samenleving zijn...	Agriculture, entrepreneuriat, micro finance, renforcement des MBO (member based organizations)	DGD	01/2014-12/2016	€ 1.692.784	unions et cooperatives (riz et onions): UPPRS, UWERL, UDERD...	region centre nord et sud-ouest	
67	UVCW	Programme	Programme de Coopération internationale communale (CIC)	Gouvernance	DGD	2009-2012	€ 1.277.361	Arrondissements 1, 2 et 3 de Ouagadougou, Arrondissement...	Provinces de Kadiogo, de Houet, ...	
68	UVCW	Programme	Programme de Coopération internationale communale (CIC)	Gouvernance	DGD	2013	€ 439.008	Arrondissements 1, 2 et 3 de Ouagadougou, Arrondissement...	Provinces de Kadiogo, de Houet, ...	
69	UVCW	Programme	Programme de Coopération internationale communale (CIC)	Gouvernance	DGD	2014-2016	€ 1.553.079	Arrondissements 1, 2 et 3 de Ouagadougou, Arrondissement...	Provinces de Kadiogo, de Houet, d...	
70	Vredeseilanden	Programme	De landbouwketen in West-Afrika zijn duurzaam en inclusief voor kleinschalige ...	Ketenontwikkeling	DGD	01/2014-12/2016	€ 2.453.957	UNERIZ, UNPRB, UDERD	National, Region des Cascades	TRIAS, OXFAM
71	Vredeseilanden	Programme	Een leefbaar bestaan en structurele versterking van organisaties van familiale...	Ketenontwikkeling	DGD	01/2011-12/2013	€ 309.241	Union des producteurs de Niébé, UNPRB	National, Region des Cascades, Région Centr...	
72	Vredeseilanden	Programme	"Organisations Paysannes (OP) comme acteurs clefs dans une bonne gouvernance..."	Ketenontwikkeling en gouvernance	UE	2014-2016	€ 1.875.000	UNPRB	National	SOS Faim, Glopolis
73	Vétérinaires Sans	Projet	Projet d'appui au développement du zébu peul au Sahel (ZEPESA) phase	Elevage et sécurité alimentaire et nutritionnelle	FBSA	2011 - 2017	€ 3.522.518	ONG A2N	Région du Sahel	Croix Rouge Belge et Croix Rouge du Burkina Faso

	Frontières Belgique		2							
74	Vétérinaires Sans Frontières Belgique	Projet	Appui aux ménages vulnérables de pasteurs et d'agro-éleveurs dans le département de Téra...	Elevage (pastoralisme) et résilience	USAID/OFDA	2013 - 2015	€ 220.000	ONG A2 et ONG CESAO	Région du Sahel	
75	Vétérinaires Sans Frontières Belgique	Projet	Projet Seeds for Solutions	Elevage, moyens de subsistance et chaine de valeurs lait	IKEA/UNHCR	2014-2017	€ 4.500.000	ONG A2N, ONG AGED	Région du Sahel	Save the Children International
76	Vétérinaires Sans Frontières Belgique	Programme	Projet de Renforcement de la Résilience au Sahel à travers la mobilité du bétail	Elevage (pastoralisme)	DFID	2015 - 2017	€ 770.200	ONG A2N, ONG AGED, RBM	Burkina (Sahel, Est, Centre Nord) Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal	Acting for Life, LVIA, CIRAD
77	Vétérinaires Sans Frontières Belgique	Programme	Resilience and Economic Growth in the Sahel (Résilience et croissance économique au ...	Elevage (Chaine de valeur volaille, petit ruminant, santé animale)	USAID	2015 - 2019	€ 3.047.020	ONG A2N, ONG AGED	Burkina (Sahel, Est, Centre Nord) Niger	CNFA, SNV

11.7 Annexe 7 : possibilités de synergies potentielles

Ce tableau reprend les synergies potentielles identifiées par les ACNG, étant entendu que d'autres peuvent subvenir ou que celles présentées ici peuvent ne pas se réaliser en fonction de l'évolution du contexte, des moyens...Ceci explique aussi pourquoi sur certains axes, aucun acteur ne se soit déjà identifié.

Ce tableau reprend l'objet de la synergie/complémentarité potentielle, les effets escomptés (plus-value du travail en synergie par rapport à une action individuelle ou compartimentée) ainsi que les acteurs qui pourraient potentiellement s'impliquer dans ce type de synergie. Dans certains cas, les synergies présentées ici reflètent déjà des éléments de réalités en place.

Type de synergie	Objet de la synergie potentielle	Description et effets escomptés	Acteurs susceptibles d'être impliqués
1) Niveau global			
ACNG-ACNG	Continuer les échanges d'information entre ACNG belges actifs au Burkina Faso sur place et en Belgique (informatif)	Base d'autres synergies, connaissance des interventions mutuelles. Echanges d'expériences...	Tous
	Plusieurs dynamiques de mise en commun de moyens (bureaux et de personnel) (organisationnel)	Réduction des coûts de fonctionnement, partage régulier d'information...	Louvain Coopération,, Memisa, VECO, Trias, Broederlijk Delen, Solidagro...
	Partage des contacts des professionnels dans le domaine de la culture (photographes, cinéastes, conteurs...) (Informatif)	Une meilleure communication et une meilleure sensibilisation des populations et acteurs locaux aux résultats/actions des différents projets de coopération	Africalia, CEC et les autres ACNG
	Partage d'informations de manière à avoir un Inventaire exhaustif des projets existants et de pouvoir, partager des expériences et des connaissances (Informatif)	Eviter les doublons et augmenter les synergies et complémentarités dans le but d'être plus efficace et plus efficient	ACNG - Coopération gouvernementale
	Renforcement de capacité et approche des partenariats en cas de partenaires communs. (informatif et opérationnel)	Cohérence des interventions, économie de moyens, efficacité de l'action renforcée, gain de temps pour les partenaires,...Apporter des expertises complémentaires, éviter les doublons et décupler l'effet du renforcement	ARES-CCD,APEFE, KBA FONCABA, îles de paix, VECO, Trias, Oxfam-Solidarité, Broederlijk Delen, SOS Faim, Autre Terre, DBA, Ulb Coopération, AADC, Solidagro,VIA Don Bosco, RCN Justice & Démocratie,VSF-B...
	Recensement des partenaires communs (informatif)	Voir ligne supérieure	VECO, Trias, Ile de Paix, SOS Faim, Autre Terre, Oxfam-Solidarité, DBA, Broederlijk Delen, Ulb Coopération, AADC, APEFE...et autres ACNG belge ayant des partenaires communs
	Mise en commun de formation pour les partenaires (opérationnel)	Efficience, amélioration des compétences des partenaires, in fine efficacité dans le RC des partenaires.	Oxfamsol, Autre terre, Africalia, Trias, IdP...VSF-B, Broederlijk Delen, ARES-CCD, SOS FAIM Vredeseilanden KBA FONCABA, MdM, Solidagro, RCN Justice & Démocratie, CEC-ONG...
	Echange sur les bonnes pratiques et problématiques communes : en particulier l'autonomisation des partenaires (Informatif)	A court terme, meilleures connaissances des approches partenariales...à long terme augmentation de synergies opérationnelles, Amélioration des pratiques de renforcement de capacité,	Oxfamsol, Autre terre, Africalia, Trias, IdP, VSF-B, Broederlijk Delen, ARES-CCD, SOS FAIM Vredeseilanden KBA FONCABA, Caritas International, VIA Don Bosco, APEFE RCN Justice & Démocratie, CEC-ONG, Solidagro...

	Echanges de bonnes pratiques et d'expérience en Genre (Informatif)	Amélioration de l'intégration du genre dans les interventions, renforcement des capacités des ACNG et des partenaires	Oxfam-Solidarité, BroederlijkDelen, Solidagro, VIA Don Bosco RCN Justice & Démocratie,KBA FONCABA... ..
ACNG-ONGI	ACNG développent synergies avec leurs réseaux internationaux (Informatif, organisationnel, opérationnel)	Exemple Trias : Trias en tant qu'Agri-Agence fait partie du réseau AgriCord et vu l'identité commune (focus appui au coopératives/organisations de membres) cherche à intensifier des collaborations Exemple Croix-Rouge : peut bénéficier des expertises du mouvement Croix-Rouge dans différentes thématiques et mutualiser les appuis par rapport au renforcement du partenaire (CR Burkinabé) Exemple : Oxfam Solidarité partage ses bureaux avec d'autres affiliés, intègre sa programmation avec eux et échange expérience et expertise au profit de la qualité des interventions.	Oxfam-Solidarité, Oxfam Wereld Winkel, Trias, Croix-Rouge de Belgique, CELEP, VSF-International...
	Renforcement de capacité et approche des partenariats en cas de partenaires communs (informatif et opérationnel)	Cohérence des interventions, économie de moyens, efficacité de l'action renforcée, gain de temps pour les partenaires,...	Les ACNG belges qui ont des partenaires communs avec d'autres ONGI (TRIAS, Broederlijk Delen, Oxfam-Solidarité,KBA FONCABA...):
ACNG-Gouv	Echange d'information entre ACNG et entre ACNG et la coopération gouvernementale (Informatif)	Base d'autres synergies, connaissance des interventions mutuelles.	Ambassade et ACNG belge
	Synergies informatives, organisationnelles et opérationnelles avec les entités fédérées (WBI...)	Mise en commun des moyens, cohérence des interventions et synergies opérationnelles (programme commun), partage d'informations	APEFE...
2) Niveau intersectoriel			
ACNG-ACNG	Appui d'études ou d'expertises scientifiques des universités et centres de recherche aux interventions des autres ACNG (opérationnel)	Capitalisation d'acquis antérieurs, réflexion globale, production d'argument de plaidoyer, identification des facteurs de succès... Ex concret: Recherche opérationnel (capitalisation) d'un projet de prise en charge de la malnutrition, Etude scientifique montrant l'impact économique de la Culture, Appui - conseil d'études scientifiques pour le développement de modèles d'organisation de l'état civil	ARES-CCD/VLIR-UOS et autres ACNG (Africalia, CEC,UVCW, APEFE, ...)
	Echanges d'information sur les liens entre santé, agriculture et prévention des catastrophes (informatif-opérationnel)	Comprendre et construire un continuum des actions entre vulnérabilité aux chocs et développement agricole (résilience)	Broederlijk Delen, Oxfam-Solidarité
	Rôle de relais des ONG pour l'application de résultats de la recherche scientifique (Opérationnel)	Une meilleure dissémination des résultats scientifiques	ARES-CCD/VLIR-UOS et les autres ACNG

	Echanges d'expérience entre la recherche et les conseillers agricoles - vulgarisation et recherche-action (informatif - opérationnel)	Diffusion des acquis de la recherche - appropriation des avancées par les vulgarisateurs - enrichissement du monde de la recherche par les acteurs de terrain	
	Appui des spécialistes des organisations publiques au renforcement des centres culturels (informatif - opérationnel)	Meilleure efficacité du fonctionnement des centres culturels	Africalia et UVCW et CEC
	Complémentarité des actions sur un même projet (projet multi-acteur) entre des actions de production type agriculture (culture, élevage) ou eau (puits, forage) et de sensibilisation à l'utilisation (nutrition, hygiène,...). (Opérationnel)	Complémentarité des compétences spécifiques de chaque acteur - recours aux expertises propres - échanges d'expertises et renforcement des capacités des acteurs - augmentation de l'efficacité/efficience	VSF, Croix-rouge, Iles de Paix, Trias, ULB-Coopération, DBA, ARES-CCD, Vredeseilanden, KBA FONCABA, Caritas International, Broederlijk Delen VIA Don Bosco, Solidagro...
	Complémentarité entre les secteurs de l'environnement, la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Sahel (opérationnel)	Renforcer l'impact des programmes en favorisant une approche multisectorielle. Ex : prise en compte de la sécurité alimentaire (agriculture, élevage) et de l'environnement dans les projets de santé communautaire. Ex2 : Prise en compte des aspects sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les programmes de protection de l'environnement comme l'initiative "muraille verte"	APEFE - Croix-Rouge - VSF, KBA FONCABA, Caritas International, Iles de Paix, Broederlijk Delen, Solidagro...
	Echanges d'informations méthodologiques et harmonisation des outils de suivi/évaluation en santé et agriculture (travail avec le même indicateur - par exemple, l'indicateur SDAM) (informatif)	Harmonisation des approches - renforcement des capacités	VSF, Croix-rouge, Iles de Paix, Trias, DBA, ARES-CCD, Vredeseilanden, KBA FONCABA, Caritas International, Broederlijk Delen, Solidagro...
	Echanges d'informations/alertes sujets sanitaires (pandémies) (informatif)	Recours aux expertises propres - diminution des risques sanitaires- augmentation des compétences	VSF, Croix-rouge, Iles de Paix, Trias, DBA, ARES-CCD, KBA FONCABA, MdM
	Synergie sur les Zoonoses (maladies contagieuse animal - homme) (informatif)	collaborations sur le contrôle d'éventuelle future épidémie (grippe aviaire)	VSF-B, ARES-CCD, Croix-Rouge
	Développer des mutuelles de santé dans les zones d'interventions de projets agricoles (opérationnels)		AADC, Louvain Coopération, KBA FONCABA
	Offres ACNG pour encadrement des étudiants des hautes écoles/universités (opérationnel)	Renforcement des capacités des ACNG/partenaires et amélioration de la formation des étudiants	BD - ARES-CCD, Iles de Paix
	Echange d'information sur la décentralisation et les ressources naturelles (informatif)	Mieux comprendre les articulations entre les enjeux de décentralisation et les problèmes fonciers et de gestion de l'eau	BD, UVCW, IDP, BroederlijkDelen, Solidagro, Oxfam-Solidarité, APEFE, KBA FONCABA...
	Sensibilisation grâce à des actions culturelles (utilisation du théâtre/culture sur l'environnement, la santé,...) (informatif - opérationnel)	Atteindre plus de population, favoriser un changement plus rapide et plus durable des mentalités et pratiques	Africalia, Broederlijk Delen, CEC-ONG ...
	Analyse de l'impact de l'usage des pesticides dans l'agriculture sur la santé humaine des producteurs et consommateurs (opérationnel et informatif)	Construction d'un argumentaire pour l'agroécologie et l'usage raisonné des intrants chimiques.	Autre Terre, Broederlijk Delen, Solidagro...
ACNG-ONGI			
ACNG-Coopération Gouv.			

3) Agriculture et secteur rural

ACNG-ACNG	Rencontre de synergie thématique - focus foncier, agroécologie, économie rurale, stock de proximité (informatif + opérationnel)	Meilleure connaissance réciproque permettant des économies d'échelles, des échanges de bonnes pratiques, de renforcer l'efficacité (coût),	VSF, Solidagro, KBA FONCABA, Trias, Ulb coopération, DBA, APEFE, IDP, Autre Terre, Oxfam-Sol, Broederlijk Delen, ARES-CCD, Croix-Rouge,MMH, SOS FAIM, Louvain Coopération, Vredeseilanden, Caritas International
	Mutualisation des formations pour les partenaires (opérationnel)	économies d'échelles, mise en place d'un réseau d'expertise entre partenaires.	VSF, Solidagro, KBA FONCABA, Trias, Ulb coopération, DBA, APEFE, IDP, Autre Terre, Oxfam-Sol, Broederlijk Delen; ARES-CCD, Croix-Rouge,MMH, SOS FAIM, Louvain Coopération Vredeseilanden, caritas International
	Renforcer le plaidoyer mené avec et par nos partenaires (opérationnel)	Porter davantage le message des ONG/OSC burkinabé auprès du gouvernement.	VSF, Solidagro, KBA FONCABA, Trias, Ulb coopération, DBA, APEFE, IDP, Autre Terre, Broederlijk Delen; ARES-CCD, Croix-Rouge, SOS FAIM Vredeseilanden
	Renforcer le soutien aux filières en mutualisant des moyens et travaillant les complémentarités (points de ventes communs, producteurs complémentaires et visant une diversification de leur production,...) (informatif et opérationnel)	Economie de moyen, renforcement de l'impact des actions, bénéfices synergétiques au sein et entre différentes filières locales...Renforcement d'actions de plaidoyer...	VSF, Solidagro, KBA FONCABA, Oxfam-Solidarité Trias, Ulb coopération, DBA, APEFE, IDP, Autre Terre, BD,MMH, SOS FAIM Vredeseilanden, Caritas International, Broederlijk Delen
	Procédure d' échange d'informations entre ACNG bailleurs d'un même partenaire (informatif)	Système de veille concernant d'éventuels problèmes comptables, institutionnels, d'octroi d'infrastructures Renforcement mutuel grâce à des économies de moyens d'échelle. Harmonisation des pratiques (salaires, per diem, rapportage,...) facilitant le travail du partenaire.	VSF, Solidagro, KBA FONCABA, Trias, Ulb coopération, DBA, APEFE, IDP, Autre Terre,Oxfam-Sol, Broederlijk Delen; ARES-CCD,MMH, SOS FAIM Vredeseilanden, Caritas International
	Renforcer la prise en compte des intérêts des jeunes ruraux et leur formation (informelle ou formelle) professionnelle (secteurs agricoles et non-agricoles) (informatif)	Bénéficier des expériences de chacun et éventuellement construire des leviers communs	Broederlijk Delen, TRIAS, Oxfam-Solidarité, Solidagro...
	Mutualisation des diagnostics organisationnels , des études préparatoires, des outils de renforcement de capacité (opérationnel)	Gain de temps et d'argent, accès à une base de connaissance importante, cohérence par rapport à un partenaire auquel il serait demandé plusieurs fois le même exercice.	VSF, Solidagro, KBA FONCABA, Trias, Ulb coopération, DBA, APEFE, IDP, Autre Terre, Broederlijk Delen, Croix-Rouge,MMH, SOS FAIM, Vredeseilanden, Caritas International
	Recherche de financements en commun auprès des organisations internationales et intergouvernementales (UE, FAO, PAM,...) (opérationnel)	Cela permet d'atteindre des financements conséquents qu'une ONG seule ne pourrait pas utiliser de manière optimale dans un laps de temps court. Cela nécessite d'anticiper certains appels d'offres en créant à l'avance certains projets communs.	VSF, Solidagro, KBA FONCABA, Trias, Ulb coopération, DBA, APEFE, IDP, Autre Terre, Croix-Rouge,MMH, SOS FAIM, Louvain Coopération Vredeseilanden, Caritas International
	Echange d'information de manière régulière sur les partenariats développés avec les OSC régionales et promotion de collaboration entre les partenaires et les alliés (informatif et opérationnel)	Augmentation de l'impact des actions régionales ; meilleure circulation des informations, soutien renforcé aux partenaires régionaux, complémentarité accrue...	Oxfam-Solidarité, VECO, Trias, VSF-B...

ACNG-ONGI	Participation aux groupe de travail (GTR) Agriculture et Environnement des PTF membres du cadre sectoriel de dialogue sur le développement rural, la sécurité alimentaire et l'environnement (PTF-CSD DRSAE) (informatif-opérationnel)	Échange d'informations régulières sur les programmes suivis par les différentes coopérations Encourager l'harmonisation des pratiques, l'échange sur des sujets spécifiques, Veiller à la cohérence entre les politiques et les stratégies mises en œuvre, en cohérence par exemple avec le PNRS	APEFE, ARES-CCD, VSF-B ...
	Concertation avec les ONGI actives au niveau régional pour nourrir les actions communes et celles des partenaires (plaidoyer – capitalisation) (Informatif et opérationnel)	Augmentation de l'impact des actions régionales; meilleure circulation des informations, soutien renforcé aux partenaires régionaux, complémentarité accrue...	Oxfam-Solidarité, VSF-B ...
	Synergie avec l'UE et la FAO dans le cadre du programme « Lutte contre la désertification » (Action Against Desertification for sustainable livelihoods and productive and resilient landscapes in Burkina Faso) dans le cadre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (informatif et opérationnel)	Mise en œuvre d'activités communes dans le cadre du renforcement des capacités Résultats communs pour le renforcement des capacités Echanges d'informations régulières, échanges de bonnes pratiques, renforcement de l'efficacité et l'efficience des programmes.	APEFE, ARES-CCD, VSF-B ...
ACNG-Coopération Gouv.	Partage d'information sur les expériences passées de la CTB dans l'élevage (promotion race Azawak)(informatif)	Partage d'apprentissage et de leçons tirées.	VSF...
	Synergies informatives et opérationnelles avec les entités fédérées (WBI)	Mise en commun des moyens, cohérence des interventions et synergies opérationnelles (programme commun en agriculture irriguée et IGMVSS), partage d'informations	APEFE
4) Santé			
ACNG-ACNG	Complémentarité entre les actions au niveau communautaire (prise en charge, sensibilisations, référencement) et les appuis au niveau du système de santé (renforcement des capacités d'accueil, de sensibilisation) – Opérationnel	Renforcer l'impact des actions menées et garantir la cohérence entre les différents niveaux Approche plus intégrée (filière)	Croix-Rouge- APEFE – ULB-Coopération, AADC - ARES-CCD, KBA FONCABA, Louvain Coopération, MdM, Memisa, Artsen Zonder Vakantie
	Complémentarité entre les actions menées pour améliorer l' accès financier et géographique aux soins et la qualité des soins (opérationnel)	Renforcer la cohérence (ex : si un partenaire mène des actions pour permettre aux gens d'accéder au CSPS – géo ou financièrement, il faut que la qualité des soins soient au niveau)	Croix-Rouge, ULB-CoopérationAADC - ARES-CCD, Louvain Coopération, MdM, Memisa, APEFE, Artsen Zonder Vakantie, KBA FONCABA...
	Complémentarité entre les actions de sensibilisations et suivi communautaire (soft) et les actions de constructions /prise en charge (hard) (opérationnel)	Augmenter l'efficacité. Ex : si on renforce les communautés dans la reconnaissance de maladies et qu'on les réfère au CSPS, il faut que le CSPS soit aussi en mesure de prendre en charge et de renforcer les messages passés). Idem pour l'eau : sensibiliser à la bonne utilisation – il faut des infrastructures pour pouvoir mettre en pratique !	Croix-Rouge, AADC - ARES-CCD, MdM, Memisa, Iles de Paix, Solidagro
	Synergie dans les interventions dans le domaine de la résistance aux antibiotiques : sensibilisation du public, actualisation des directives prise en charge patients, enseignement, liste des médicaments essentiels, surveillance et contrôle d'infection (opérationnel)	Assurer l'efficacité : la résistance aux antibiotiques dans le domaine de la santé ne peut qu'être contenue en adressant simultanément les interlocuteurs différents : prescripteur (prescription approprié non-abusive), laboratoire ou algorithme clinique (diagnostic et surveillance fiable), pharmacie (disponibilité et assurance qualité), patient et public (expectations et pression), hygiène hospitalière.	AZV, MEMISA, Médecins du Monde,ULB-Coopération - ARES-CCD
ACNG-ONGI	Nutrition: Complémentarité entre les actions au niveau communautaire (prise en charge, sensibilisations, référencement) et les appuis au niveau du système de santé (renforcement des capacités d'accueil, de sensibilisation) – Opérationnel	Renforcer l'impact des actions menées et garantir la cohérence entre les différents niveaux Approche plus intégrée (filière)	Croix-Rouge- Médecins du Monde (Espagne/France) - Help, ULB-Coopération Croix-Rouge- AADC - ARES-CCD, Memisa

	Réadaptation : partage des coûts d'activités : appui à la rédaction stratégie d'un ministère, appui aux boursiers, etc (organisationnel) et plaidoyer commun (opérationnel)	Optimisation des ressources/efficience.	HI France et APEFE, MDM
	Partage d'info sur les réunions PTF, les apports financiers au système de santé, les stratégies/politiques santé (informatif)	Cohérence des actions entre les acteurs santé et meilleur niveau d'information sur le secteur	Acteurs de la coopération en matières de santé au Burkina Faso
	Ebola: Complémentarité géographique entre les actions de préparation nationale au niveau communautaire et du système de santé et une action plus renforcée aux points identifiés comme les plus à risque (entrées des pays frontaliers) (opérationnel)	Plus grande efficacité	Croix-Rouge- Oxfam Intermon
ACNG- coop Gov.	Synergies informatives et opérationnelles avec les entités fédérées (WBI)	Mise en commun des moyens, cohérence des interventions et synergies opérationnelles (programme commun pour l'appui à la Kinésithérapie), partage d'informations	APEFE
5) Environnement: (mines, énergie, gestion des déchets et des catastrophes)			
ACNG-ACNG	Rencontre de synergie thématique - focus foncier/mines, (informatif + opérationnel)	Meilleure connaissance réciproque des problèmes permettant des actions communes plus tard	Solidagro...
	Mutualisation des sessions d'information/ sensibilisation auprès des partenaires et de publics cibles (opérationnel)	économies d'échelles, mise en place d'un réseau d'expertise entre partenaires.	
	Renforcer le plaidoyer concernant l'exploitation minière mené avec et par nos partenaires (opérationnel)	Porter davantage le message des ONG/OSC burkinabé auprès du gouvernement.	
ACNG-ONGI	Renforcer le plaidoyer concernant l'exploitation minière mené avec et par nos partenaires (opérationnel)	Porter davantage le message des ONG/OSC burkinabé auprès du gouvernement.	VSF-B, Solidagro...
ACNG-Coopération Gov.			
6) Culture, Education et Recherche			
ACNG-ACNG	Développement d'un modèle économique pour la création d'une salle de cinéma à Bobo-Dioulasso (opérationnel)	Assurer la rentabilité du projet dont l'objectif premier est culturel	Africalia et l'Université de Liège
	Appui à la formation dans le cadre de la création de l'Ecole de cinéma à Ouagadougou (opérationnel)	Une formation plus professionnelle en cinéma et audiovisuelle	Africalia, APEFE, ...
	Professionnalisation des filières culturelles (opérationnelles)	Une formation plus professionnelle des acteurs culturels	Africalia et APEFE, CEC
	Partage des contacts locaux entre ACNG actif dans la culture (Informatif)	Accès à un plus grand réseau de professionnels	Africalia et CEC
	Appui des acteurs culturels dans le développement du programme de "culture à l'école" (opérationnel)	Accès large du jeune public aux disciplines culturelles comme action de participation au débat citoyen	CEC, Africalia, VIA Don Bosco
ACNG-ONGI	Partage d'expériences et d'informations entre les coopérations universitaires (Informatif)	Plus d'efficacité et permet d'éviter les doublons	ARES-CCD/VLIR-UOS et autres coopérations universitaires européennes et internationales

	Développement commun d'un programme sur la professionnalisation des filières d'industries culturelles et créatives (Opérationnel)	Une dizaine d'entreprises culturelles opérationnelles	Africalia et la coopération danoise
	Partage d'expérience et de connaissance sur la formation professionnelle (Informatif)	Échange d'informations régulières sur les programmes suivis par les différentes coopérations Encourager l'harmonisation des pratiques, l'échange sur des sujets spécifiques	Africalia, VIA Don Bosco et la coopération luxembourgeoise, autrichienne, tawainaise, suisse, et française
ACNG- Coopération Gouv.			
7) Gouvernance, Décentralisation et Justice			
ACNG-ACNG	Création de cadres de concertation structurés et assortis de protocoles de collaboration entre acteurs (Villes et Communes, associations de terrain, services déconcentrés de l'Etat, etc.) concernés par tel aspect de la maîtrise du territoire : gestion des ressources naturelles, de l'occupation des sols, etc. (opérationnel)	Amélioration de la performance de gestion du territoire au bénéfice de toutes les parties prenantes.	UVCW et ACNG présentes sur les mêmes territoires(KBA FONCABA, APEFE...)
	Appui aux Villes et Communes par des ACNG spécialisées dans le domaine de la sensibilisation large des populations (déclaration des faits d'état civil, droit des enfants, civisme fiscal, tri des déchets, etc.) (opérationnel)	Renforcement des performances de gestion des administrations communales avec impact direct sur les services de proximité offerts aux citoyens	UVCW et ACNG spécialisées (KBA FONCABA, APEFE...)
	Renforcement des capacités des parties prenantes communales et l'instauration des espaces de dialogue et d'interpellation communales. (informatif et opérationnel)	Bénéficier des expertises respectives des acteurs de différents domaines d'intervention (eau, santé, GRN, foncier...) sur la construction d'une citoyenneté et d'une redevabilité des autorités locales.	
ACNG-ONGI	Appui aux Villes et Communes par des ACNG spécialisées dans le domaine de la sensibilisation large des populations (déclaration des faits d'état civil, droit des enfants, civisme fiscal, tri des déchets, etc.) (opérationnel)	Renforcement des performances de gestion des administrations communales avec impact direct sur les services de proximité offerts aux citoyens	UVCW et acteurs spécialisées (Plan International
	Partage d'expérience et de connaissance sur l'appui aux villes et communes (Informatif)	Approche plus globale, la Belgique ayant un système très spécifique par rapport au reste de l'Europe	UVW et Fédérations européennes et mondiales des villes et communes
ACNG- Coopération Gouv.			